Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CONCESSION MULTISERVICE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapport d'analyse des offres initiales

CONFIDENTIEL

Personne publique :	Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)
Autorité habilitée à signer la Convention :	Monsieur le Président
Objet de la consultation :	Concession multiservice des Services Publics d'eau potable et d'assainissement collectif
Parution de la publicité :	16/08/2024
Date limite de dépôt des candidatures :	06 novembre 2024 - 12:00 (Heure locale)
Date limite de dépôt des offres :	06 novembre 2024 - 12:00 (Heure locale)

Le présent document contient des informations couvertes par le secret industriel et commercial des entreprises candidates tel qu'énoncé dans les articles L151-1 et suivants du code du commerce. Toute atteinte au secret des affaires telle que prévue aux articles L. 151-4 à L. 151-6 engage la responsabilité civile de son auteur.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. OBJET ET CONTENU DU RAPPORT 3

CHAPITRE 2. GENERALITES SUR LES OFFRES TRANSMISES PAR LES CANDIDATS 4

1. Rappel des critères de choix 4
2. Contenu et conformité générale des offres 4
3. Variantes/options proposées par les candidats 6
3.1. Propositions d'aménagements au projet de contrat 6
3.2. Variantes 7

CHAPITRE 3. ANALYSE DES PROPOSITIONS DE BASE DES CANDIDATS 8

1. Analyse par rapport à la « Valeur technique » 8
1.1. Étendue globale des moyens mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer les services et atteindre les objectifs de qualité fixés – 10% 8
1.1.1. Étude du sous-critère 8
1.1.2. Notation du sous-critère 17
1.2. Méthodologie pour la gestion de crise et des astreintes – 15% 17
1.2.1. Étude du sous-critère 17
1.3. Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement – 5%23
1.3.1. Étude du sous-critère 23
1.3.2. Focus sur les investissements proposés 27
1.3.3. Focus sur le renouvellement 29
1.3.4. Notation du sous-critère 31
1.4. Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de de développement durable et d'énergie – 20%31
1.4.1. Étude du sous-critère 31
1.4.2. Notation du sous-critère 56
2. Analyse par rapport à la « Qualité du service » 57
2.1. Relations avec l'Autorité concédante et engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé – 10% 57
2.1.1. Étude du sous-critère 57
2.1.2. Notation du sous-critère 67
2.2. Qualité de la méthodologie proposée pour les relations avec les usagers – 10% 67
2.2.1. Étude du sous-critère 67
2.2.1. Notation du sous-critère 72
3. Analyse par rapport aux « Aspects financiers » 73
Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation. – 10% 73
Tarification des services 73
3.1. Prix du Bordereau des Prix Unitaires – 5% 79
3.1.1. Bordereaux des prix – Eau & Assainissement 79
3.1.2. Bordereaux des prix – Règlement de service Eau & Assainissement 79
3.1.3. Notation du sous-critère 81
3.2. Pertinence des formules d'actualisation des prix proposées – 2,5% 82
3.2.1. Étude du sous-critère 82
3.2.2. Notation du sous-critère 83
3.3. Cohérence des comptes d'exploitation prévisionnel, qualité et pertinence du financement du renouvellement – 12,5% 84
3.3.1. Comptes d'exploitation prévisionnels & Format CARE – en moyenne sur la durée du contrat 84
3.3.2. Notation du sous-critère 87
4. Variante obligatoire 88

CHAPITRE 4. SYNTHESE 91

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CHAPITRE 1. OBJET ET CONTENU DU RAPPORT

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)exerce sur son territoire la compétence eau potable et assainissement collectif.

Par délibération de son Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2023, la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure de concession de ses services publics d'eau potable et d'assainissement.

Dans le cadre de cette procédure, les démarches suivantes ont été réalisées :

- Approbation du rapport sur le principe de la concession du service par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2023
- Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 16 août 2024.
  - Au Moniteur des travaux Publics
  - au BOAMP
  - au JOUE
  - sur la plateforme des marchés publics

- Des compléments à la consultation ont été mis à disposition des candidats durant la période de remise des offres.
- Les candidatures et les offres ont été remises avant la clôture du délai, prolongé en cours de consultation et fixé au 06 novembre 2024 - 12:00 (Heure locale)

CONFIDENTIEL

- Une entreprise a remis un pli :
  - CISE Réunion
- Les contenus de la candidature a été jugé conforme aux attentes de la consultation et notamment aux exigences du Règlement de Consultation. Après examen de ses garanties professionnelles et financières, de son respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la Commission de Délégation de services publics du 2 décembre 2024 a admis la candidature.

- L'offre déposée a également été ouverte par les services de la Collectivité le 06 novembre 2024. Les contenus des offres ont été jugés conformes aux attentes de la consultation et notamment aux exigences du Règlement de Consultation. **La candidature ayant été admise, l'offre sera donc analysée.**

- L'objet de ce rapport est de présenter l'analyse des offres établie afin que la Commission de Délégation de services publics puisse émettre un avis sur leur valeur. Au vu de cet avis, Monsieur le Président pourra engager librement toute discussion utile avec le candidat.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CHAPITRE 2. GENERALITES SUR LES OFFRES TRANSMISES PAR LES CANDIDATS

1. Rappel des critères de choix

Le jugement des offres, et de la ou des variantes, sera effectué en considération des critères suivants pondérés.

Les candidats se verront attribuer une note globale sur 100 obtenue par l'addition de la note attribuée à chaque service, pondéré de la manière suivante :

- Eau potable : Note sur 100 pondérée à 65%
- Assainissement Collectif : Note sur 100 pondérée à 35%

Pour chaque service, le jugement des offres sera effectué en considération des critères pondérés définis ci-après.

Critère	Sous-critère	Pondération
Valeur technique	**Critère Valeur technique**	**50%**
	1-1 Étendue globale des moyens matériels et humains mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés	10%
	1-2 Méthodologie pour la gestion de crise et des astreintes	15%
	1-3 Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement	5%
	1-4 Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de de développement durable et d'énergie	20%
Qualité du service	**Critère Qualité du service**	**20%**
	2-1 Relations avec l'Autorité concédante et engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé	10%
	2-2 Relations avec les usagers	10%
Valeur financière	**Critère Valeur financière**	**30%**
	3-1 Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation.	10%
	3-2 Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et justification des montants financiers du renouvellement	12,5%
	3-3 Prix du Bordereau des Prix Unitaires	5%
	3-4 Formules d'indexation des prix proposées	2,50%

2. Contenu et conformité générale des offres

Le DCE imposait que les offres soient rédigées en français et l'unité monétaire utilisée devait être l'Euro (€) et qu'elles contiennent les pièces suivantes :

PIECE 1. Une attestation indiquant que le projet de contrat ainsi que l'ensemble du dossier de consultation a bien été pris en compte par le candidat ; l'attestation doit également certifier que les clauses essentielles (hors clauses en surlignées en bleu) du projet de contrat non modifiées et le règlement de consultation sont acceptés dans leur intégralité par le représentant légal du candidat.

PIECE 2. La note de compléments au projet de contrat, datée à renseigner en intégralité dans le cadre prévu à cet effet dans le document intitulé « Compléments Projet contrat ». Aucune modification des

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

éléments de base du contrat ne sera admise dans cette pièce. Les modifications contractuelles autres (hors clauses essentielles non surlignées en bleu) doivent faire l'objet d'une note à part (Pièce n°3).

PIECE 3. Le candidat pourra proposer dans une note distincte des compléments ou des modifications de détail aux dispositions prévues dans le projet de contrat, à l'exception des clauses essentielles non surlignées en bleu. Chaque disposition fera l'objet d'une justification précise ainsi que, le cas échéant, d'une représentation de l'incidence financière sur le compte d'exploitation prévisionnel si cette modification n'était pas acceptée par l'Autorité concédante.

PIECE 4. Le compte d'exploitation prévisionnel correspondant à toutes les prestations décrites dans le contrat, complété dans le cadre prévu à cet effet au format informatique .xls. Ce document sera annexé au contrat. *Le candidat devra établir ce compte d'exploitation prévisionnel conformément aux prescriptions figurant à l'article 7.1. du présent Règlement).*

PIECE 5. Les programmes de renouvellement par service concédé (un pour l'eau potable, un pour l'assainissement collectif), établis pour la durée du contrat par le candidat au format informatique .xls, selon le cadre fourni. Ce document sera annexé au contrat. *Le candidat devra établir ces programmes de renouvellement conformément aux prescriptions figurant à l'article 7.2. du présent Règlement).*

PIECE 6. Les bordereaux des prix unitaires par service concédé, remplis par le candidat dans les cadres prévus à cet effet au format informatique .xls. Ce document sera annexé au contrat. *Le candidat devra remplir ce document conformément aux prescriptions figurant à l'article 7.3. du présent Règlement*

CONFIDENTIEL

PIECE 7. Une proposition de modification au règlement de service, par service concédé (un pour l'eau potable et un pour l'assainissement collectif), dont les dispositions seront en cohérence avec le projet de contrat et prenant en compte les évolutions règlementaires récentes. Ce document sera annexé au contrat.

PIECE 8. Une proposition de programme de tests et d'analyses d'autocontrôle ou d'autosurveillance, pour chaque service concédé (un pour l'eau potable, un pour l'assainissement collectif), adapté aux installations et distinguant le suivi règlementaire et les analyses complémentaires d'autocontrôle que le candidat entend réaliser. Ce document sera annexé au contrat.

PIECE 9. Les attestations d'assurance prévues au contrat dont dispose le candidat à la date d'établissement de son offre.

PIECE 10. Un mémoire technique précisant notamment :

- L'organisation, les moyens (humains et matériels) et les modalités d'exploitation que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour exploiter les ouvrages, gérer les services et atteindre les objectifs de qualité fixés ;
- Les engagements du candidat pour assurer la continuité et l'adaptabilité des services publics ;
- Les objectifs en termes de qualité de service rendu aux usagers sur lesquels le candidat s'engage;
- Tout élément pertinent pour démontrer la capacité du candidat à gérer efficacement les services, améliorer le système d'eau potable et le système d'assainissement et limiter l'impact environnemental de la concession ;
- La description et l'impact des variantes proposées, le cas échéant, par rapport à l'offre de base.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

PIECE 11. La justification des coefficients des formules d'indexation des tarifs de base proposées, accompagnée des valeurs des coefficients K_1 et K_2 des formules d'indexation des tarifs de base calculées pour les cinq dernières années (avec $K_{2018} = 1$)

PIECE 12. Le projet de statuts de la société dédiée prévoyant la présence d'un ou plusieurs censeurs de la collectivité dans l'instance exécutive de la société dédiée, et éventuellement le projet de pacte d'actionnaires, de la société dédiée que l'attributaire devra impérativement créer pour exécuter le contrat de concessionnaire.

PIECE 13. La convention de partage de moyens avec la société mère. Le candidat y précise notamment les prestations apportées par la société mère ainsi que la clé de répartition des prestations facturées par la société mère en lien avec les charges définies par le candidat dans le CEP.

PIECE 14. Un dossier de présentation de la variante obligatoire, intitulé « Variante obligatoire télérelève», comprenant

- la note de compléments au projet de contrat, datée à renseigner en intégralité dans le cadre prévu à cet effet dans le document intitulé « Compléments Projet contrat – variante obligatoire 1 ». **Les candidats veilleront à faciliter l'identification des éléments modifiés par rapport à l'offre de base.** Hors niveau des tarifs et clauses , aucune modification des éléments de base du contrat ne sera admise, ces souhaits éventuels de modification doivent faire l'objet d'une note à part (Pièce n°3),
- le compte d'exploitation prévisionnel correspondant à toutes les prestations décrites dans le projet de contrat, complétés dans le cadre prévu à cet effet au format informatique .xls.,
- une note spécifique à la modification des tarifs proposés ainsi que les détails sur la convergence tarifaire proposée.
- une note explicative sur la totalité des charges et recettes modifiées par rapport à l'offre de base,
- les programmes de renouvellement établis pour la durée du contrat par le candidat au format informatique .xls selon le cadre fourni,
- La justification des coefficients des formules d'indexation proposées, accompagnée des valeurs des coefficients K1 et K2 des formules d'indexation des tarifs de base calculées pour les cinq dernières années (avec $K_{2018} = 1$)
- la simulation de la valeur des indemnités de rupture au 31 décembre de chaque année du contrat,
- Les amendements contractuels correspondants,
- ainsi que toute autre pièce jugée utile par le candidat.

CONFIDENTIEL

L'ensemble des pièces a été fourni par le candidat (Cf. PV ouverture des offres en Annexe 2).

3. Variantes/options proposées par les candidats

3.1. Propositions d'aménagements au projet de contrat

Le candidat a formulé à la marge, des propositions d'aménagements au projet de contrat figurant au Dossier de Consultation des Entreprises (cf. Annexe 1).

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

3.2. Variantes

En complément des pièces de l'offre de base, le règlement de la consultation prévoyait une variante obligatoire à proposer par les candidats concernant le déploiement de la télérelève sur le territoire de la CIREST. L'offre prévoit, dans une note distincte les modifications ou dérogations aux dispositions prévues dans le contrat (appelées par la suite « Variantes »), à l'exclusion de toute modification substantielle du projet de contrat, avec présentation des conséquences financières (sur les charges et les recettes) et du compte d'exploitation prévisionnel dédié.

CISE a présenté une variante obligatoire. Cette variante est présentée au CHAPITRE 3.4.

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CHAPITRE 3. ANALYSE DES PROPOSITIONS DE BASE DES CANDIDATS

Seuls les éléments complémentaires aux dispositions du projet de contrat sont présentés dans la présente analyse des offres, considérant que les candidats ont accepté les clauses du projet de contrat.

1. Analyse par rapport à la « Valeur technique »

1.1. Étendue globale des moyens mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer les services et atteindre les objectifs de qualité fixés – 10%

1.1.1. Étude du sous-critère

	CISE – 6/10
Organisation territoriale	**Présentation globale** Le candidat souligne l'ancrage local des collaborateurs et indique s'appuyer sur des managers de proximité responsables. Le candidat met en avant la mise en place d'un **binôme spécifique** destiné à traduire la « volonté de renouveau dans le mode de management » : - **1 directeur du contrat** : Thierry GENDRAUD (a déjà dirigé une société dédiée) - **1 ingénieur Performance** : décrit comme « bras droit » du directeur du contrat ; affecté 100% à la société dédiée, vision complète de la gestion du service AEP et AC car a en charge l'organisation, suivi et reporting du service ; suivi des indicateurs PERFO et PERFAC ; animation de la performance du service ; mobilisation des moyens d'expertise supplémentaires. Transmettre un organigramme nominatif – Yc comprenant le personnel repris ou à recruter. Quatre responsables d'exploitation sont prévus par secteur, actuellement il n'y en a qu'un. Est-ce que le personnel est déjà disponible ou identifié ? Que signifie concrètement « animation de la performance du service » ? **Nombre global d'employés** - Au 1er juin 2025 : 63 personnes pour **59,23 ETP** - Au 1er janvier 2027 : 91 personnes pour **90,25 ETP** Le candidat souligne que l'organisation du personnel a été **pensée géographiquement**, il détaille ci-après les moyens affectés **localement** au contrat : - **14 ETP** affectés au contrat : main d'œuvre agent d'exploitation production, ouvrages, main d'œuvre terrain sur le **secteur Saint-André/Bras Panon** - **10 ETP** affectés au contrat : main d'œuvre agent d'exploitation production, ouvrages, main d'œuvre terrain sur le **secteur Saint-Benoît** - **7 ETP** affectés au contrat : main d'œuvre agent d'exploitation production, ouvrages, main d'œuvre terrain sur le **secteur Sainte Rose/La Plaine des palmistes** - **4 ETP** affectés au contrat : main d'œuvre agent d'exploitation production, ouvrages, main d'œuvre terrain sur le **secteur Salazie** - **13 ETP** affectés au contrat : main d'œuvre agent de **process**, électromécaniciens en maintenance préventive et curative, - **7 ETP** liés aux **travaux**, - **3 ETP** liés à la **recherche de fuites (2027)**, - **15 ETP** liés à la **gestion clientèle** : encadrement, expertise, encaissement, facturation et décompte - **17,25 ETP** fonctions de supports opérationnels liés au contrat : **gestion technique** (encadrement technique, expertise process et hydraulique, technicien exploitation CPO, ordonnancement des interventions, support opérationnel du secteur) et encadrement des équipes Selon le candidat, il est aussi possible de s'appuyer sur les techniciens, experts et outils informatiques du **CPO du Tampon**. Focus sur le personnel détaché Une partie du personnel transférable constituant la nouvelle équipe affectée à la société dédiée sera **issue des anciens périmètres des régies**. Mise en place d'une **convention cadre de détachement** : proposée à la Collectivité ; et création d'un **comité de suivi** pour suivre ce personnel détaché. Dossier de candidature comprend une **annexe spécifique** (**Pièce 10_Annexe 1_B_1**) présentant dans le détail : - l'organisation et le processus de management des personnels détachés (organisation du temps de travail, gestion des temps partiels, lieu d'embauche etc), - mais également la rémunération et les engagements Pouvez-vous préciser quel effectif exact est concerné par la reprise ? Par ailleurs, pour une partie des travaux neufs et des prestations d'hydrocurage : services des filiales CISE Réunion présentes sur le territoire. Indiquer quelles sont les filiales de CISE Réunion concernées.

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Moyens matériels sur le périmètre de la CIREST

Type de véhicules	Nombre Au démarrage du contrat : 1er juin 2025	Nombre A partir du 1er janvier 2027
Utilitaires type fourgonnette	30	41
Citadines	12	13 (dont 4 électriques)
Véhicules tout terrain	4	5
Fourgons rallongés	7	11
Berlines	1	1

La liste ci-dessus couvre-t-elle tous les moyens matériels possibles / pouvant être mis à disposition ? Elargir le questionnement aux moyens techniques d'intervention (mutualisés, dédiés).

Stockages propres au contrat et mutualisés

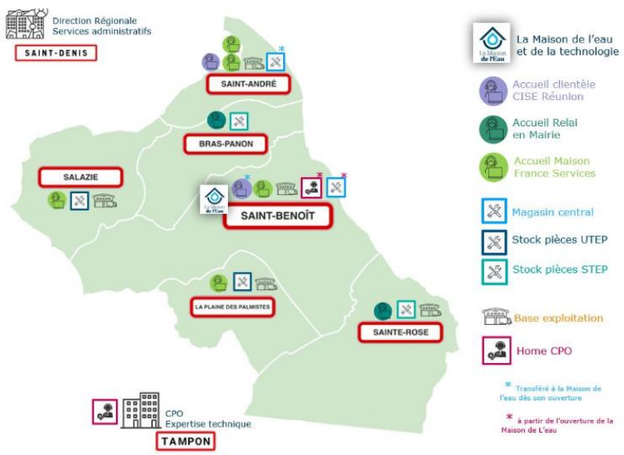

CONFIDENTIEL

Pouvez-vous préciser quels sont les stockages dédiés au contrat et ceux mutualisés (s'il en existe) ? Pouvez-vous détailler les composantes de ces stockages ?

Sites et modalités d'embauches prévus

(1) Implantations sur le territoire : cartographie réalisée afin de répondre à : proximité des agents avec lieu d'embauche ; proximité des bases d'exploitation ; proximité des lieux de stockage. Découpage en **4 zones d'exploitation.**

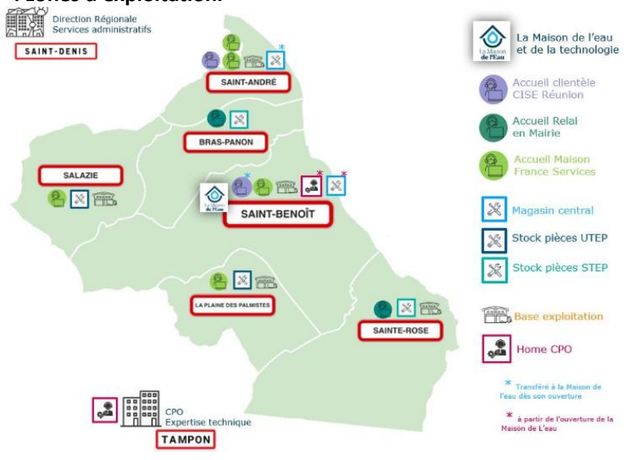

(2) Maison de l'eau et de la technologie (basée à Saint-Benoît) : devient **siège social** de la société dédiée et lieu rassemblant entre autres :

- Accueil clientèle principal

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

- Espace pédagogique dédié à sensibilisation du public
- Bureaux pour fonctions support et expertise du service
- **Bureaux réservés à la collectivité**
- Bureaux potentiellement destinés à TEEO
- Salle de gestion de crise
- Etc

Indiquer la date de remise des locaux : les illustrations fournies dans l'offre laissent penser que le bâtiment Maison de l'eau et de la technologie n'est pas encore opérationnel. Confirmer que la date d'inauguration est 2028 ; transmettre une date plus précise.
Indiquer si charges liées aux locaux (du CEP) intègrent (en partie ou en totalité) les frais de mise en place de cette MET. En effet : Note explicative charges et recettes ne fournit pas de liste exhaustive des locaux du contrat, détailler le cas échéant ce poste et les frais relatifs aux autres locaux prévus par ailleurs.
Justifier augmentation des charges des locaux en 2027 avec l'intégration de Saint Benoît et Bras Panon (pour AEP : 93k€ -> 112k€ ; et AC : 33k€ -> 55k€ puis **77k€ en 2028**) alors que bureau d'accueil de St Benoît ferme fin 2027. source : CEP format CARE.

Pouvez-vous préciser les modalités de partenariat avec l'entreprise TEEO ? En quoi est ce que le partage de bureaux avec ce partenaire bénéficie aux administrés/aux usagers des services AEP et AC de la CIREST ? Mêmes questions pour le partenariat avec l'école Epitech : quel(s) intérêt(s) pour la Collectivité ?

Présentation des activités sous-traitées et sous-traitants envisagés
Le candidat porte une **démarche Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE),** composante de sa politique globale RSE : dès que cela est possible, faire appel à des entreprises locales pour la réalisation des activités de sous-traitance. Engagement : faire bénéficier des **retombées économiques du contrat à plus de 40% sur des acteurs économiques réunionnais**.
Plus spécifiquement, pour achats locaux lié aux analyses, fournitures et la sous-traitance, engagement : **recourir à hauteur de 60% à des acteurs locaux** :

- ***service AEP***

Postes de charge	Taux de sous traitance locale / Réalisation avec moyens locaux	Montant annuel des achats périmètre complet	Montant annuel en achats locaux en périmètre complet
Contrôles et expertises de maintenance	100%	58 020 €	58 020 €
Espaces verts	100%	127 510,00	127 510 €
Peinture /Entretien du Génie Civil	100%	38 110,00	38 110 €
Réfection voiries	100%	230 410,00	230 410 €
Terrassements	100%	314 193,00	314 193 €
Pénétro suite à réparation fuite	100%	314 210,00	314 210 €
Gestion des boues en eau potable	100%	47 969,00	47 969 €
Fournitures - Outillage	50%	22 046,00	11 023 €
Pièces et consommables de maintenance	30%	96 642,00	28 993 €
Pièces de réparations réseau et branchements	30%	298 605,00	89 582 €
Analyses eau potable	90%	339 390,00	305 451 €

Montant annuel dépensé localement	**1 565 470 €**
Montant annuel des postes analyses, Sous-traitance, matière et fournitures en périmètre complet	2 744 910 €
Part d'achats locaux	**57%**

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

- ***service AC***

Postes de charge	Taux de sous traitance locale / Réalisation avec moyens locaux	Montant annuel des achats périmètre complet	Montant annuel en achats locaux en périmètre complet
Contrôles et expertises de maintenance	100%	169 040 €	169 040 €
Levage	100%	22 530 €	22 530 €
Espaces verts	100%	83 990,00	83 990 €
Peinture /Entretien du Génie Civil	100%	36 720,00	36 720 €
Réfection voiries	100%	21 460,00	21 460 €
Curage et ITV	50%	418 544,00	209 272 €
Gestion des boues en assainissement	100%	205 651,00	205 651 €
Fournitures - Outillage	50%	9 593,00	4 797 €
Pièces et consommables de maintenance	30%	110 125,00	33 038 €
Pièces de réparations réseau et branchements	30%	64 386,00	19 316 €
Analyses eau potable	90%	30 082,00	27 074 €

Montant annuel dépensé localement	**832 887 €**
Montant annuel des postes analyses, Sous-traitance, matière et fournitures en périmètre complet	1 274 239 €
Part d'achats locaux	**65%**

Soit globalement : part de 60% réalisé en achats locaux

Montant annuel dépensé localement	**2 398 357 €**
Montant annuel des postes analyses, Sous-traitance, matière et fournitures en périmètre complet	4 019 149 €
Part d'achats locaux	**60%**

CONFIDENTIEL

Engagements divers

Système d'information se décline en deux outils :

- **VISEAU** : plateforme numérique = **site internet reliant société dédiée à Collectivité** afin de disposer des données d'exploitation en temps réel
- **GED** (gestion électronique des documents) : déployée sur format Sharepoint ; opérationnelle dès le démarrage du contrat
  ➔ pour les deux outils : formation dispensée en tout début de contrat pour acculturer les personnels

Confirmer la disponibilité de VISEAU au démarrage du contrat, joindre des visuels.

Différents outils d'aide à l'exploitation (*voir aussi sous-item Modalités de pilotage*) :

- **GAM&EAU** logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur
- outil **SIG** par Saur
- **NEO** outil de planification
- **Mobi+** pour collecte de données des interventions (pour smartphones et tablettes)
- **IODA** solution de télégestion

Modalités de gestion et de pilotage du contrat	**Pilotage du contrat et interlocuteur de la Collectivité** - Un **binôme** composé du **Directeur du contrat (**Thierry GENDRAUD), également Interlocuteur de la Collectivité et d'un **Ingénieur de performance** est chargé du pilotage du contrat - Soutien du **directeur de CISE Réunion Nicolas TOUZET** ; supervision du **Vice-Président DROM COM Vincent PEGOUD** Dossier de candidature comprend une **annexe spécifique « Gouvernance et modalités de rapportage »** (**Pièce 10 Annexe 9 B**) dans laquelle le candidat s'engage à porter une **« nouvelle vision de la gouvernance »** i.e améliorer qualité des échanges avec la Collectivité et qualité du reporting des données du service, dans une volonté globale de « totale transparence » et de partage. Cela passe par : la signature d'une **charte de gouvernance** dès le début de la période de tuilage (4 thèmes : pilotage du service ; accès permanent au Home CPO et Maison de l'eau et de la technologie ; délais de réponses aux demandes de la Collectivité ; relations avec les usagers). Propose échanges réguliers à travers notamment l'organisation de **COPIL** (voir détail dans Relations avec Autorité concédante). En quoi la charte de gouvernance est-elle un outil innovant, dans la mesure où elle comprend des engagements contractuels ?

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Équipes supports mobilisables à l'échelle du territoire

- Experts du CPO Tampon
- fonctions supports du groupe à l'échelle régionale et à l'échelle nationale

Et pour gestion administrative : présence d'une assistante.

Pouvez-vous développer davantage sur la composition/effectif des équipes supports mobilisables à l'échelle du territoire ?

Suivi des performance et moyens pour atteindre les objectifs
Indicateurs de suivi de la performance du service PERFO/PERFAC.

Liste des indicateurs de pilotage du contrat
Liste des **indicateurs de pilotage opérationnels** (partagée et co construite durant période de tuilage) :

	Unité	DETAIL 1er QUADRIMESTRE 2025				BILAN QUADRIMESTRE Q-1	
		JANVIER 2025	FEVRIER 2025	MARS 2025	AVRIL 2025	Réalisé 1er Quadr. 2025	TOTAL Quadrimestre 1 2025
PRODUCTION ET TRAITEMENT AEP							
Nombre de Coupures	Jours						
Nombre de dépassements Physicochimiques	Nbre						
Nombre de dépassements Bactériologiques	Nbre						
Volumes prélevés Eau Brute	m3						
Volumes Produits	m3						
Nombre analyses Réglementaires Physicochimiques	Nbre						
Nombre analyses Réglementaires Bactériologiques	Nbre						
Nombre analyses Autocontrôles Physicochimiques	Nbre						
Nombre analyses Autocontrôles Bactériologiques	Nbre						
KWH consommés	kWh						
Faits marquants, y compris site en/hors service	Nbre						
Propositions d'amélioration	Nbre						

	Unité	DETAIL 1er QUADRIMESTRE 2025				BILAN QUADRIMESTRE Q-1	
		JANVIER 2025	FEVRIER 2025	MARS 2025	AVRIL 2025	Réalisé 1er Quadr. 2025	TOTAL Quadrimestre 1 2025
RESEAUX DE DISTRIBUTION							
Interventions du délégataire sur des casses de réseau	Nbre						
Linéaire recherche de fuite	Km L						
Nombre branchements renouvelés	Nbre						
Nombre d'installations contrôlées	Nbre						
Nombre de réclamations enregistrées	Nbre						
Suivi des Branchements neufs et permis de construire associés	Nbre						
Suivi des travaux réseaux	Nbre						
BILAN DU RENOUVELLEMENT							
Solde du programme de renouvellement	Euros						
Informations sur les conditions d'exécution du service public rendu aux usagers							
Suivi des réclamations	Nbre						
Volumes vendus dernière relève	m3						
Rendement IDM	%						

Exemple d'indicateur de suivi de service d'eau potable

CONFIDENTIEL

Quels sont les indicateurs associés au service assainissement collectif ?

Modalités de gestion du contrat

- Mise en place d'une « comitologie » approfondie : proposition d'un **planning de réunions / comités** entre le candidat et la Collectivité lors de la période de préfiguration puis celle d'exploitation ; indique l'ensemble des thématiques qui peuvent être abordés dans chacun de ces comités. (*voir aussi Méthodologie proposée pour les relations avec l'Autorité concédante et pour favoriser la transparence de la gestion*)

Suivi et moyens d'atteinte des objectifs
Annexes spécifiques (**Pièce 10 Annexe 1 B x6**) comprennent les détails d'utilisation (*voir aussi Organisation territoriale)* des outils suivants :

- **GAM&EAU** logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur
- outil **SIG** par Saur
- **NEO** outil de planification
- **Mobi+** pour collecte de données des interventions (pour smartphones et tablettes)

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

- **IODA** solution de télégestion

Engagements divers

- Engagement : **traçabilité des données à un taux de 99%**

Moyens humains mis à disposition

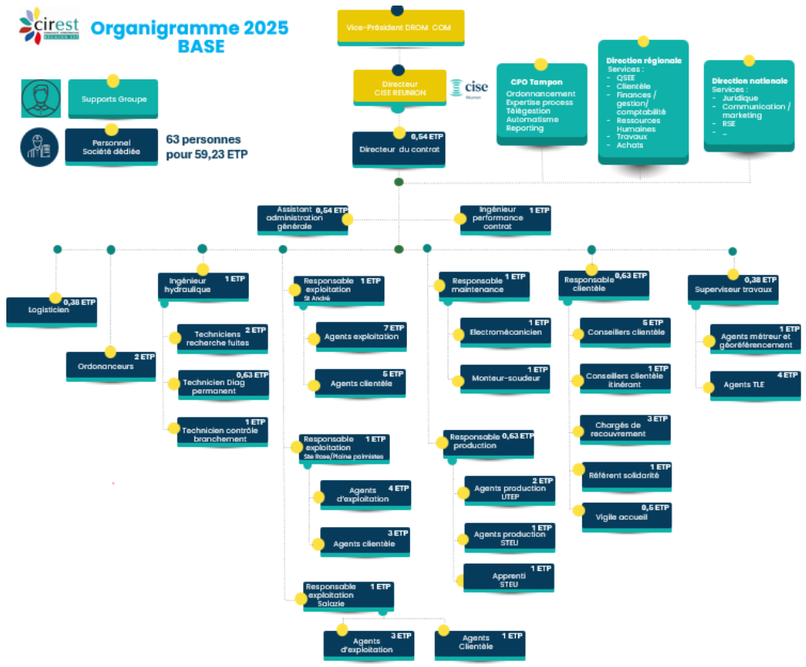

IDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

IDENTIEL

EXPLOITATION			
Équivalent Temps Plein (ETP) - Base 1 607 h/ ETP / an			
Qualification	**EAU POTABLE**	**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**	***Commentaire sur les ETP mutualisés***
Agent administratif	9,16 ETP en 2025 12,13 ETP en 2027	3,88 ETP en 2025 5,62 ETP en 2027	Les agents administratifs couvrent les compétences eau et assainissement
Agent d'exploitation	26,92 ETP en 2025 41,29 ETP en 2027	3,89 ETP en 2025 6,26 ETP en 2027	Les agents d'exploitation sont spécialisés AEP ou ASST à l'exception de certains profils polyvalents en fonction des opportunités d'organisation

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Qualification	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	*Commentaire sur les ETP mutualisés*
Électromécanicien	4,20 ETP en 2025 8,20 ETP en 2027	3,00 ETP en 2025 6,00 ETP en 2027	Les électromécaniciens sont pour la plupart spécialisés AEP ou ASST à l'exception de ceux intégrés dans les équipes de Salazie et de la maintenance
Cadre opérationnel	6,29 ETP en 2025 8,17 ETP en 2027	1,89 ETP en 2025 2,58 ETP en 2027	L'ensemble des managers couvrent les compétences eau et assainissement
TOTAL	**46,57 ETP en 2025** **69,79 ETP en 2027**	**12,66 ETP en 2025** **20,46 ETP en 2027**	**59,23 ETP en 2025** **90,25 ETP en 2027**

Le candidat précise :

- ETP dédiés à la recherche de fuite : **2 ETP recherche de fuite**
- A compter du 1er janvier 2027 : **3 ETP recherche de fuite**

Question spécifique concernant les charges du CEP liées au Personnel : indiquer l'ensemble des charges liées au personnel dans le CEP ; par exemple : part de Travaux, Informatique, Frais généraux de structure.

Organisation de la période tuilage

Planning

Phase 1 : 3 mois avant le 1er juin 2025

Phase 2 : 3 mois avant le 1er janvier 2027

CONFIDENTIEL

Document associé : **P10 Annexe 1 Planning tuilage** détaille la période de tuilage pour la Phase 1 uniquement.

Transmettre Planning détaillé tuilage Phase 2.

Méthodologie

Plan d'action reposant sur **4 piliers** en parallèle :

- le **transfert du personnel**,
- la récupération et l'intégration aux propres outils du candidat des **données d'exploitation antérieures** (exploitation, clientèle, …),
- la **reprise et l'acquisition des moyens techniques** nécessaires à l'exploitation (notamment par des contrats de sous-traitance),
- enfin la **communication** avec les services de la Collectivité et auprès de ses abonnés.

Responsable du pilotage du tuilage : **directeur du contrat**. Mobilisé à 100% de son temps sur la phase tuilage.

Outils : Guide méthodologique de tuilage ; Élaboration d'une convention de tuilage tripartite (entre CIREST / CISE Réunion / Délégataire sortant ou ancienne régie) ; Guide aux élus ; Charte de la gouvernance ; Convention cadre pour personnel détaché ; Matrice de compétences.

Il est à noter que des annexes spécifiques fournies par le candidat sont associées à certains outils (principalement supports juridiques pour conventions RH, clientèle).

Comitologie :

- **comité de pilotage** ;
- **comité exécutif** ;
- **commission de suivi du personnel** = composée de représentants de CISE réunion et l'équipe dirigeante du contrat et de représentants du personnel repris ; se réunira, d'abord tous les 15 jours, pendant la période de tuilage (phase 1 et phase 2), puis à minima tous les 1ers trimestres de chaque année

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	- **programmation de réunions publiques** sur le mois de juin 2025 sur les communes anciennement gérées en régie **<u>Prise en compte du contexte lié au personnel de la régie</u>** 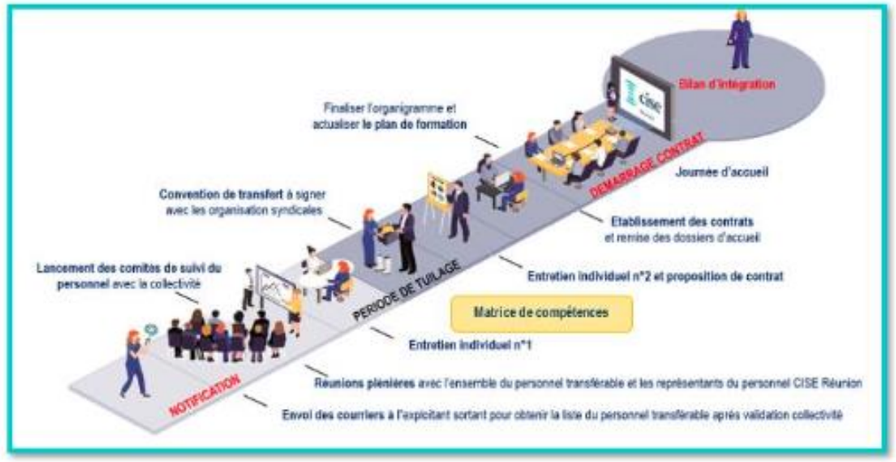 Matrice pour la gestion du personnel fournie par le candidat. Préciser les mesures mises en place pour prendre en compte le *contexte* lié au personnel de la régie.
Assurances	***<u>Types d'assurances</u>*** - **Responsabilité civile** : 25 000 000 € - Dont **responsabilité environnementale** : 15 000 000 € - Dont **frais de dépollution de site** : 15 000 000 € - **Garantie tous Risques chantier** : 30 000 000 € - **Responsabilité civile exploitation** : 20 000 000 € ***<u>Garantie</u>*** Concernant la garantie à première demande, CISE Réunion s'engage sur un montant de **1 000 000 €.** ***<u>Gestion des sinistres</u>*** Une cellule sinistre du groupe SAUR sera dédiée au suivi et à la prise en charge **en cas de besoin**.

CONFIDENTIEL

Avis sur les propositions des candidats sur l'« Étendue globale des moyens mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer les services et atteindre les objectifs de qualité fixés » - 10%

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CISE
Points positifs : • Proposition d'une organisation devant permettre d'assurer la continuité du service (planning détaillé en annexe) au démarrage du contrat. • Mise en place d'un binôme spécifique dont un nouveau directeur destiné à impulser un changement dans mode de management des équipes locales : fait écho aux difficultés sur les contrats actuels ; et démontre une prise en compte des remarques et constats de défaillances lors des audits. Accent mis sur la volonté de transparence et de partage avec la Collectivité. • Organigramme détaillé et adapté aux deux phases • Démarche RTE rigoureuse : présentation détaillée des achats, objectif de proportion d'achats d'origine locale et montants associés. • ETP spécifiquement dédiés à la recherche de fuites ; et équipe qui s'agrandit au moment de l'intégration de Saint-Benoît et Bras Panon **Points négatifs ou à détailler:** • Peu de détails sur la localisation du stock de pièces et des autres magasins régionaux • Pas de planning lié au tuilage de la Phase 2 : janvier 2027 • Manque effectifs d'agents concernés par la reprise (seule est indiquée une « partie du personnel ») • Manque composition des stockages • Liste incomplète des moyens matériels dédiés au service (seulement véhicules) • Mesures mises en place pour prise en compte du contexte lié au personnel de la régie à détailler • Manque de clarté sur le financement et le statut des nouveaux locaux (investissement concessif ou pas) ; et date précise d'inauguration • Peu d'éléments justifiant de la pertinence du partage des locaux de la MET avec partenaires cités

1.1.2. Notation du sous-critère

CONFIDENTIEL

	CISE
Notation /10	**6**

1.2. Méthodologie pour la gestion de crise et des astreintes – 15%

1.2.1. Étude du sous-critère

	CISE – 11/15
Gestion des astreintes	*Modalités de gestion* Collaboration avec société Examo : spécialisée dans l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques. Méthodologie « adaptée aux spécificités locales » : 1. L'identification des risques ; 2. L'anticipation par des outils documentaires et informatiques ; 3. La concertation avec les parties prenantes ; 4. La mise en place d'une organisation de crise structurée. Gestion de crise est structurée autour de trois axes : la **prévention (1)**, la **gestion de crise (2)** et le **retour à la normale (3)**. Pour les axes **prévention (1)** et **gestion de crise (2), voir les éléments ci-après.** **Le candidat développe 3e axe : Retour à la normale :** ▪ Retour d'expérience (RETEX) : engagement : **rapports de crise sont établis sous 1 mois suite à survenance de la crise** ; et pour l'évaluation de la résilience = mise en place d'1 **indicateur de suivi de l'amélioration du dispositif de gestion de crise** à l'échelle du territoire (grille d'évaluation pour réviser note de résilience chaque année)

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Non abordé	Evoqué ou prise en compte succincte	Insuffisant	Bonne prise en compte	Maitrisé
	0	1	2	3	4
Culture du risque					
Etat de connaissance de l'aléa					
S'assurer de la bonne prise en compte des derniers documents réglementaires applicables, des dernières études disponibles					
S'assurer de la connaissance des bons relais d'alerte (Météo France, Vigicrue, Préfecture, Syndicats de Rivières, Gestionnaires de barrages...)					
Etat de connaissance des risques induits (Risque matériel et risque fonctionnel)					
Réalisation de diagnostics inondation des sites et du réseau					
S'assurer de l'existence d'une bonne connaissance des impacts progressifs qu'une montée des eaux peut engendrer sur le système d'eau potable					
Eventuellement, estimation du coût des dégats					
Information des personnels sur le risque inondation					
Prise en compte dans le DUER					
Mesures de protections					
Existence de consignes opérationnelles visant à limiter les impacts					
Sur les sites					
Sur le réseau					
Moyens (personnels et matériels) pouvant être mobilisés					
Formations des personnels à la mise en oeuvre des mesures					
Existence d'un programme de maintenance des dispositifs de protection					
Actions de réduction des vulnérabilités existantes					
Existence d'une liste de recommandations hiérarchisées de réduction de la vulnérabilité du système d'eau potable					
Programme d'investissement pluriannuel					
Taux de réalisation des travaux					
Mesures de Continuité d'Activité (ISO 22301)					
Existence d'un Plan de Continuité d'Activité					
Analyse BIA					
Définition d'une stratégie de Continuité d'Activité (bascule entre protection du Milieu Naturel et protection des installations)					
Existence d'un système de Management de la Continuité d'Activité					
Maintien en condition opérationnelle					
Organisation d'exercices annuels					
Prise en compte des Retours d'Expérience (REX)					
Révision annuelle des différents documents opérationnels					

Exemple de grille contenant les indicateurs.

Cellule de crise (composition, fonctionnement, …)

Organisation de la **gestion de crise (2)** autour des **Cellules de crise**. Travail en partenariat avec Examo. Missions du **Risk Manager** et du **Directeur de crise** : **définies et assurées par directeur du contrat**.

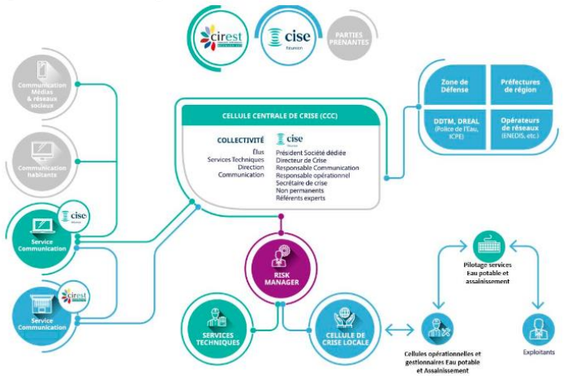

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Adaptation de la réponse pour organisation graduelle en fonction de la nature et intensité de la crise : définition de **3 postures de crise** (veille → alerte → crise).

- **Cellule Centrale de Crise (CCC)** : comprend des membres permanents tels que le responsable communication, le responsable des ressources humaines, et le responsable exploitation, ainsi que des experts techniques mobilisables en fonction des besoins spécifiques
- **Cellule Locale de Crise (CCL)** : sur laquelle s'appuie la CCC pour assurer le déploiement des moyens sur le terrain, coordonner les actions, et garantir la transmission des informations vers les autorités locales. Divers objectifs : coordonner les renforts locaux ; informer les services etc
- **Centre de Pilotage Opérationnel (CPO)** : appuie la Cellule de Crise car assure coordination fluide entre les différentes équipes ; objectif principal = soulager les équipes locales de la plupart des éléments logistiques. Missions et actions, entre autres : analyser l'ensemble des données techniques issues des ouvrages situés dans zone de crise ; mobiliser fournisseurs et sous-traitants ; identifier dans les magasins, stocks de secours, les équipements ou pièces de réseau disponibles et transférables vers le lieu de la crise etc

Moyens de prévention mis en œuvre et modalités de communication avec la Collectivité en cas de crise

La **prévention (1)** repose sur identification des parties prenantes, des enjeux de chaque service et des aléas majeurs, notamment aléas naturels ((cyclones, sécheresses, mouvements de terrain) sur territoire de la CIREST.
Évaluation des risques et conséquences se base sur une **analyse d'impact sur l'activité de chaque service concédé (BIA).**

CONFIDENTIEL

- Deux ***Plans de Gestion de Crise (PGC)*** élaborés :
  - **1 pour service AEP** (6 mois après prise d'effet du contrat) dont les axes prioritaires seront Risque de pénurie d'eau potable ; Le risque de délivrer de l'eau impropre (compromettant la qualité de l'eau) ; Le risque d'interruption de la continuité du service ; Le risque de dégradation des ouvrages.
  - et **1 pour service AC** (1 an après la prise d'effet du contrat) dont les axes prioritaires porteront sur Le risque de débordement des réseaux d'assainissement ; Le risque de défaillance des stations d'épuration ; Le risque de contamination des ressources en eau
  - Outils d'anticipation utilisés pour soumettre des stratégies opérationnelles pour réagir aux situations de crise. Mis à jour tous les 2 ans.
- Utilisation des ***Instructions de Travail d'Urgence (ITU)*** : indique les actions à réaliser lors d'incidents courants (coupures d'eau ou pannes techniques). Mises à jours régulières.
- Utilisation des ***Instructions Techniques Spécifiques (ITS)*** : pour la gestion des crises sanitaires, énergétiques et climatiques (sécheresses, saison cyclonique) ; indique les mesures particulières à engager en cas de survenance de ces évènements propres à la spécificité du territoire de la Réunion (notamment cyclones). Un **comité technique thématique** organisé à l'ouverture de la saison cyclonique pour aborder le sujet de gestion de crise lié à ce risque majeur (comité proposé dans la comitologie).

Lors de la **gestion de crise (2)** : **communication** avec la Collectivité et les usagers.

- **Création d'un groupe WhatsApp** pour prévenir la Collectivité et les élus des communes impactées ; engagement : **en moins d'une heure**
- Communication directe assurée par **CCL**
- Appui de la direction clientèle : campagnes d'informations par téléphone aux usagers concernés ; engagement : **dans l'heure de détection des incidents**. **Alerte téléphonique** possible avec **SELLIGENT** (dispositif permettant de contacter 25 000 foyers par heure au moment de la crise et après retour à la normale.
- Mobilisation diverse : conseillers clientèle de a Société dédiée et du territoire national face à afflux d'appels exceptionnels ; organisation d'astreinte spécifique ; engagement : **intervention sur territoire en moins de 60 minutes** ; engagement : **25 agents mobilisables dans « un périmètre de 2h »** ; terrassiers avec chauffeurs etc
- Au moment du déclenchement de la cellule crise : choix des interlocuteurs en charge de la communication externe ; actuellement candidat travaille avec **agence de communication réunionnaise RUNCONCEPT.**

- Cas de communication de crise dégradée (événement majeur tel qu'un cyclone ou une panne de courant généralisée) : dispositifs alternatifs prévus comme **Radios HF** et **téléphones satellites**. Également : collaboration avec **Télécoms Sans Frontières** (ONG capable de redéployer des réseaux en installant des points d'accès Wifi).

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Expliquer ce que signifie exactement un « périmètre de 2h » ? Erreur : délai ? Ou paramètre géographique ?

Moyens matériels mobilisables à l'échelle du territoire

- ***Stocks stratégiques*** **:** constitution d'un stock de bouteilles d'eau sur le territoire de la CIREST. **Réapprovisionnement** mis en place avec **sociétés Australine et EDENA** ; **stock de 1e urgence** = 15 palettes.
  Stock de bouteilles d'eau :
  - 4 palettes sur la commune de Saint André
  - 4 palettes sur la commune de Saint Benoit
  - 3 palettes sur la commune de Salazie
  - 3 palettes sur la commune de Bras Panon
  - 3 palettes sur la commune de la Plaine des Palmistes
  - 3 palettes sur la commune de Sainte Rose

Pour une réactivité maximale, les palettes seront entreposées dans les **locaux communaux** (mairie, dépôts services techniques) suite à concertation préalable avec chacune des mairies du périmètre

- ***Citernes d'eau :*** **40 citernes (3 et 5m3)** réparties dans les communes du territoire. Cartographie du positionnement stratégique des différentes citernes sur chacune des communes du territoire (**79 emplacements**).

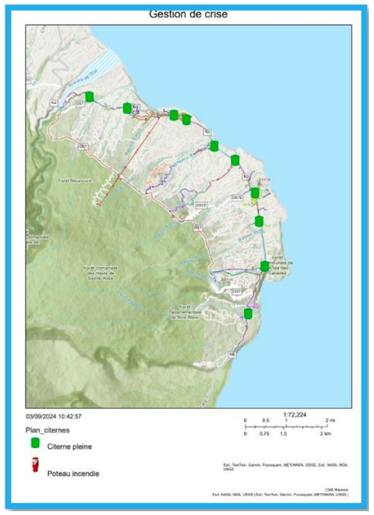

CONFIDENTIEL

- ***Équipements supplémentaires*** : stocks de matériels (exemple pompes de secours) mobilisables en fonction de la gravité de la crise

Préciser le rythme de (ré)approvisionnement des stocks de bouteilles d'eau. Préciser les moyens de dépose, les modalités de remplissage des citernes au fur et à mesure des besoins.

Plus précisément, CPC indique (p.32) :

- Concessionnaire s'engage à mettre à disposition des usagers sur un **nombre de sites** pouvant aller jusqu'à **79** ; si la totalité d'une commune est touchée, une **réserve d'eau de 3000 litres** minimum chacune et dans un **délai de 12 heures maximum** après la coupure d'eau. Préciser le terme réserve d'eau et le nombre de citernes pouvant être déployées par commune.
- Il assure cette responsabilité à ses frais **dans la limite de 7 jours** de mobilisation de citernes.
- Il est également chargé de mettre à disposition des usagers des bouteilles d'eau, à raison de **1,5 litres /j/personne en cas de crise**
- **Au-delà de ce seuil de 7 jours** pour les citernes comme pour les bouteilles d'eau, la Collectivité prend en charge les coûts associés

Prise en compte des problématiques locales liées à la situation géographique de la collectivité et actions mises en œuvre (stocks de réactifs et de pièces, approvisionnement des réactifs et équipements, sécurisation des organes sensibles sur la durée du contrat…)

Le candidat indique les **spécificités géographiques de la Réunion** : l'insularité, les risques cycloniques et les sécheresses. Souligne que ces spécificités sont « pleinement intégrées dans les outils de gestion de

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

crise ». Assure que attention particulière portée sur la **continuité du service en lien avec éloignement insulaire** à travers : sécurisation des sites sensibles, la gestion des stocks de réactifs et pièces détachées, et des partenariats pour assurer l'approvisionnement en matériels essentiels.

Dans l'Annexe spécifique (**P10 Annexe 2 A Astreinte**), le candidat indique : équipes ont accès localement ou depuis un entrepôt central **situé à moins de 1 h**, au **stock de pièces de secours**. Identification, **dans le bâtiment Maison de l'eau prévu à Saint Benoît** (anciennement à Saint André Champ Borne), équipements ou pièces de réseau disponibles et transférables vers le lieu de la crise.

Dans l'**Annexe spécifique** (**P10 Annexe 2 B Gestion de crise**), le candidat met en avant les éléments caractéristiques de la vulnérabilité du territoire :

- Risque cyclonique et inondation
- Risque volcanique
- Risque glissement de terrain
- Effets du changement climatique
- Caractéristique insulaire : donc territoire isolé en cas d'événements majeurs.

Les PGS sont élaborés en considérant les risques et les organisations établies.

Préciser le rythme de (ré)approvisionnement des **stocks de réactifs** et pièces détachées. Préciser la **nature et la quantité du stock de réactifs dédié à l'exécution du contrat.** Préciser les conditions de stockage de ces éléments : local spécifique et dédié au contrat ?
Préciser la nature et les modalités des partenariats mis en place pour « assurer la continuité du service ».

Modalités de gestion des crises sanitaires, énergétiques et climatiques (sécheresse, saison cyclonique).
Les réponses à ces sous-items sont majoritairement réparties dans les autres catégories.
COTECH dédié à l'ouverture de la saison cyclonique.
Stock permanent de pompes de refoulement sur le territoire
Information des usagers impactés par une rupture de continuité de service dans un délai de 2h (jours ouvrables) et 16h (Week end et jours fériés)
Cartographie des emplacements stratégiques de débordement possible par commune.

CONFIDENTIEL

Développer les modalités d'accès au stock de pompes de refoulement.
Développer : cartographie des emplacements stratégiques de débordement ; déjà réalisée ? Si non, dans quelle mesure cette cartographie peut-elle être réalisée ?
Justifier le délai de 16h le weekend qui apparaît particulièrement important.

Exercices & Formations
Programme de montée en compétence en matière de gestion de crise en s'appuyant sur **expertise Examo**.
Formation des personnels mobilisables aux **PGC**.

Organisation régulière d'exercices afin de tester plans d'action et sensibiliser équipes locales et partenaires. **Exercices mineurs (exercice cadre et flash)** ou/et **exercices majeurs (exercice terrain).**
Exercices couplés à **formations continues** pour ensemble des parties prenantes : formation au démarrage du contrat puis à mi-contrat.

Planning des exercices proposés par le candidat sur la durée du contrat :

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Exercice cadre (sur table)		X				x				x			
Exercice terrain				x				x					
Exercices flash	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Le candidat indique que : toute la démarche suit les **principes guide de l'ISO 22 301** du management de la continuité d'activité.

Astreinte : moyens mis en œuvre et organisation

- En période normale : **4 échelons d'astreinte** = niveau direction ; niveau orienteur ; niveau téléphonique ; niveau intervention détaillé ci-après

- 1 fontainier sur St Benoit / OK
- 1 fontainier sur St André / OK

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

- 1 fontainier sur Bras Panon / Salazie / OK
- 1 fontainier sur Sainte Rose / OK
- 1 fontainier sur La plaine des palmistes / OK
- 2 agents travaux fuite
- 1 sous-traitant terrassement à minima,
- 1 chauffeur camion hydrocureur / OK
- 1 agent PR + manœuvre hydrocureur
- 1 électromécanicien
- 1 agent usine AEP (Dioré / Gros Faham / Bras des calumets)

⇨ 12 personnes

Astreinte	Nombre d'agents - Qualification
Cadres	*1 collaborateur – Membre du CODIR CISE Réunion*
Agents de maîtrise	*2 collaborateurs – Responsable d'équipe – Niveau encadrement*
Équipe travaux	*2 collaborateurs – Terrassiers travaux - AEP*
Exploitants réseaux	*5 collaborateurs – Fontainiers - AEP*
Hydrocureur	*1 collaborateur – Chauffeur camion hydrocurage - ASST*
Exploitation réseau EU	*1 collaborateur – Exploitant assainissement - ASST*
Électromécaniciens	*1 collaborateur – Exploitant UTEP - AEP*
Électromécaniciens	*1 collaborateur – Exploitant STEU - ASST*
Sous-traitant	*Autant que de besoin. Contrats cadre avec des entreprises du secteur*

⇨ 14 personnes

Cohérence de l'effectif présenté dans Mémoire Technique avec celui du CPC (p.7) : ne correspond pas.

CONFIDENTIEL

- Contrôle du **fonctionnement des installations à distance** via l'application en mobilité **MOBIPOL** développée spécifiquement par Saur.
- Outil de télégestion **IODA** ;

Actions et engagements divers, …

PGSSE : candidat s'engage à accompagner la collectivité dans la mise en oeuvre et mise à jour du PGSSE sur son territoire (Pièce 10 Gestion de crise)

Avis sur les propositions des candidats sur la« Méthodologie de crise et de gestion des astreintes» - 15%

CISE
Points positifs : • Méthodologie d'astreinte et de gestion de crise • Méthodologie précise et planning de différents types d'exercices • Outils d'alerte de la population performant en cas de crise : outil SELLIGENT • Cas de communication de crise dégradée : dispositifs prévus comme Radios HF et téléphones satellites. • Prise en compte des diverses critiques adressées à CISE Réunion sur sa gestion de crise : mea culpa et résolutions **Points négatifs ou à détailler :** • Manque informations sur les rythmes de réapprovisionnement des stocks de bouteilles d'eau et de réactifs. • Peu de détails sur la nature des partenariats chargés d'assurer l'approvisionnement en matériels essentiels.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

- Incohérence entre les différents documents du candidat sur le personnel dédié à l'astreinte
- Modalités de distribution d'eau en cas d'interruption du service

	CISE
Notation /15	**11**

1.3. Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement – 5%

1.3.1. Étude du sous-critère

	CISE - AEP : 2,5/5, ASS :2,5/5
Connaissance et gestion patrimoniale	<u>Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)</u> Les équipes de maintenance organisées en filière s'appuient sur l'outil de Gestion de la Maintenance Assistée par **Ordinateur CARL** pour : planification préventive des interventions de maintenance ; maîtriser processus de maintenance curative et de renouvellement ; gestion via l'application de planification du plan de charge de l'activité maintenance 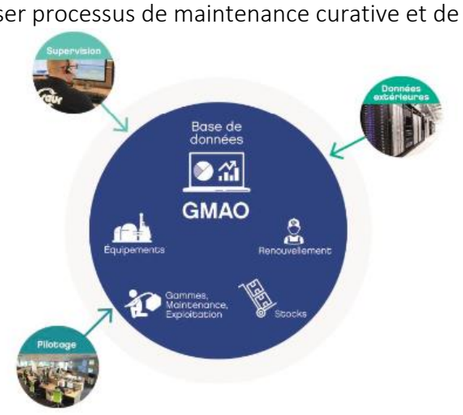 <u>SIG</u> Le candidat s'engage sur les **niveaux de taux de saisie** et **délais d'atteinte** suivants : <u>Service AEP</u>

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Données du SIG Eau potable	Taux de saisie objectif (%)	Délais d'atteinte de l'objectif
Diamètre des canalisations	100%	Phase 1 : 31/12/2025 Phase 2 : 01/07/2027
Matériaux des canalisations	100%	Phase 1 : 31/12/2025 Phase 2 : 01/07/2027
Âge des canalisations	100%	Phase 1 : 31/12/2025 Phase 2 : 01/07/2027
Localisation des branchements	100%	Phase 1 : 31/12/2026 Phase 2 : 01/07/2028
Interventions sur le réseau et organes hydrauliques accessoires*	***100%***	***Immédiat***
Casses et fuites*	***100%***	***Immédiat***
Recherche de fuite*	**100%**	**Immédiat**
Informations sur les servitudes	100%	Phase 1 : 31/12/2025 Phase 2 : 01/07/2027

** hors report de l'historique sur les périmètres de Bras Panon, Sainte Rose et La Plaine des Palmistes*

Service AC

Données du SIG Assainissement collectif	Taux de saisie objectif (%)	Délais de mise en œuvre de l'objectif
Diamètre des canalisations	*100%*	Phase 1 : 31/12/2025 Phase 2 : 01/07/2027
Matériaux des canalisations	*100%*	Phase 1 : 31/12/2025 Phase 2 : 01/07/2027
Âge des canalisations	*100%*	Phase 1 : 31/12/2025 Phase 2 : 01/07/2027
Localisation des branchements	*100%*	Phase 1 : 31/12/2026 Phase 2 : 01/07/2028
Interventions sur le réseau et organes hydrauliques accessoires	***100%***	***Immédiat***
Casses	***100%***	***Immédiat***
Désobstructions	***100%***	***Immédiat***
Hydrocurage préventif du réseau	***100%***	***Immédiat***
Inspection télévisée du réseau	***100%***	***Immédiat***
Informations sur les servitudes	*100%*	Phase 1 : 31/12/2025 Phase 2 : 01/07/2027

CONFIDENTIEL

En outre, Les engagements sur les indices de connaissance du patrimoine (ICGPR) sont les suivants :
- 110/120 sur le service eau potable dès 2028
- 105/120 sur le service assainissement dès 2028

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CISE s'engage à **mettre à jour les plans et la base de données du SIG** associée :
- A minima **4 fois par an**
- Dans un délai de :

→ **30 jours** suivant **l'acquisition d'une nouvelle information dans le cadre de ses actions** d'exploitation du service,
→ **60 jours** suivant la transmission de **nouvelle information par la Collectivité.**

Géoréférencement

2 agents métreurs et géoréférencement seront équipés de la **technologie Fouille 3D** ou équivalent pour permettre le **géoréférencement en classe A de 100% des interventions** réalisées en tranchées ouvertes. Technologie Fouille 3D permet géoréférencement classe A en 1 seul passage : antenne GPS couplée à partie logiciel et appareil photo du smartphone dédié. Chaque équipe travaux (réparation de fuites et renouvellement ou création de branchements) dispose d'un équipement « Fouille 3D ».

Données partagées avec la collectivité et SI patrimonial du candidat

Mise en place d'une **nouvelle plateforme d'échanges VISEAU (accès aux données en temps réel)** qui reprend les fondamentaux de CPO On Line dès le début du contrat avec éléments supplémentaires :
Une GED (Gestion électronique documentaire)
✓ Un accès simplifié aux outils de télégestion du Concessionnaire
✓ Un accès simplifié au SIG du Concessionnaire
✓ La possibilité de développer des tableaux de bord répondant aux besoins de la Collectivité.

+ **accès au schéma synoptique des réseaux et UTEP** (source : CPC, P.59) : accès est opérationnel **3 mois** après la prise d'effet du contrat. Préciser si cela concerne aussi l'assainissement (dont STEP)

Préciser la liaison avec la Collectivité concernant la gestion patrimoniale.
Indiquer les modalités d'interopérabilité et de possibilité d'utilisation des données en fin de contrat.

CONFIDENTIEL

Maintenance préventive

1 responsable maintenance est affecté à **100% de son temps à la société dédiée**. Il encadre les **4 électromécaniciens** et **1 agent monteur soudeur** qui interviendront exclusivement sur les installations du périmètre de la CIREST.

Politique de maintenance, s'appuie sur 3 engagements :
- La **mise à jour en temps réel de l' inventaire patrimonial** au fur et à mesure des interventions,
- L'**évaluation de l'état de chaque équipement** du patrimoine par la mise en œuvre d'une méthodologie innovante,
- La connaissance permanente du **niveau de criticité de chaque équipement stratégique** (selon indicateur AGE DU PATRIMOINE).

Engagement : **Zéro interruption de service 24h/24**

3 niveaux d'intervention.

Le candidat précise que :
- Les interventions de maintenance niveau 1 comprennent notamment : **opérations de surveillance journalières** des installations ; actions de graissage ; etc

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	- Les interventions de maintenance niveau 2 comprennent deux types de maintenance (**norme européenne** NF EN 13306 X 60-319 de juin 2001) : La **maintenance préventive systématique** et La **maintenance préventive conditionnelle** ; cette dernière est appliquée uniquement sur les équipements des installations où elle **se justifie en matière de coûts et de risques**. - Les interventions de maintenance niveau 3 renvoient à la **programmation du renouvellement**. En outre, la Pièce 10 Annexe 6 A Gestion patrimoniale politique maintenance renouvellement détaille notamment : - Fréquences associées aux opérations de maintenance conditionnelle
Programmation du renouvellement	**Renouvellement AEP :** (source : CPC art 97) **RPE0 = 1 552 657 €HT /an** en 2025 puis **1 867 063 €HT /an** à compter de 2027 décomposé comme suit : - ***Équipements électromécaniques*** **:** → **371 588 €HT /an** en 2025 puis **381 496 €HT /an** à compter de 2027 **;** - ***Accessoires réseaux*** : **79 716 €HT /an** en 2025 puis **120 592 €HT /an** à compter de 2027 - ***Branchements*** : **883 607 €HT /an** en 2025 puis **1 016 676 €HT /an** à compter de 2027; sur la base de 381 branchements renouvelés par an (à compter de 2027) - ***Compteurs*** : **217 746 €HT /an** en 2025 puis **348 299 €HT /an** à partir de 2027 (compteurs et niches de comptages si nécessaire) Et pour les communes de **Sainte Rose** et de la **Plaine des Palmistes** : le renouvellement des compteurs abonnés de **plus de 15 ans ou hors service devra être effectué sous 18 mois** → et ***équipements électromécaniques*** au titre du **renouvellement non programmé : 200 000 €HT/an** - ***UPEP :*** représente **60% du programme de renouvellement des équipements électromécanique** - ***Forages :*** représente **26% du programme de renouvellement des équipements électromécanique** - ***Réservoirs :*** représente **14% du programme de renouvellement des équipements électromécanique** **Renouvellement AC :** **RPA0 = 187 733 €HT /an** en 2025 puis **383 264 €HT /an** à compter de 2027 décomposé comme suit : - ***Équipements électromécaniques*** **:** **169 733 €HT /an** en 2025 puis **365 264 €HT /an** à compter de 2027 - ***Branchements*** : **18 000 €HT/an** - ***STEP :*** représente **73% du programme de renouvellement des équipements électromécanique** - ***PR :*** représente **27% du programme de renouvellement des équipements électromécanique** → et ***équipements électromécaniques*** au titre du **renouvellement non programmé : 51 500 €HT/an *en 2025 et 2026 puis* 110 854 €HT/an** Le candidat précise que les principaux éléments des deux plans de renouvellement programmé (AEP et AC) pour les équipements électromécaniques sont : − Le **renouvellement de l'intégralité des satellites de télégestion Sofrel** en début de contrat aujourd'hui obsolète ; − La **remise à niveau de la filière boues de l'usine de Saint André**, avec notamment le renouvellement des centrifugeuses (**182 k€/u** ; source : CEP) ; − Le **renouvellement des diffuseurs d'air** ; − Le **renouvellement de moteurs énergivores** présentant un intérêt de renouvellement. Préciser les différents items, les ouvrages concernés et la démarche. Renouvellement des moteurs énergivores en l'absence de bilan énergétique ? Le consultant a réalisé l'identification des **principales dépenses de renouvellement programmé** pour le service AEP d'une part, et le service AC d'autre part ; elles sont **mentionnées en 1.3.3** ci-après. En outre, candidat précise que point d'avancement sur la programmation des opérations de renouvellement réalisé lors de chaque COPIL ; ainsi que traçabilité des données financières relatives aux opérations engagées par la GMAO CARL. Possibilité de **poursuivre relation commerciale avec CARL** à l'issue du partenariat CISE ; et **accès permanent à VISEAU**.

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	CISE - AEP : 2,5/5, ASS :2,5/5
	Les **programmes de renouvellement prévisionnels** seront présentés en **octobre N-1** pour validation par la collectivité.
Investissements concessifs prévus	Investissements prévus : méthodologie, délais de réalisation, montants … Voir **tableau investissements au 1.3.2** ci-après. Engagements divers Au service de la détection des fuites, le candidat s'engage à la réalisation de différentes actions ; ✓ À installer **6 capteurs amont/aval mobiles** pour s'assurer en temps réel du bon fonctionnement des stabilisateurs de pression ✓ À utiliser **2 capteurs de pression hautes fréquences** pour étudier et maitriser les phénomènes transitoires. ✓ À déployer **2 corrélateurs acoustiques**, **4 valises de 10 prélocalisateurs de fuites mobiles**, **1 détecteur de masse métalliques M130** pour rechercher efficacement les fuites **Peu ambitieux par rapport aux anciens contrats, les collectivités ont financé des équipements de détection de fuite. Le matériel proposé sera bien du nouveau matériel supplémentaire ? Redimensionner sur les mesures continues.**
Autres points éventuels Sécurité, sureté et cybersécurité des installations	Accompagnement de la Collectivité dans une démarche de mise aux normes de l'ensemble des sites : - Réalisation d'un **audit complet des ouvrages du périmètre** pendant la **première année du contrat** - **1 Référent QHSE** au CPO du Tampon Préciser les tâches et le quota temps du référent QHSE dédié pour le périmètre de la CIREST Données et systèmes sécurisés : doctrine de cybersécurité dans laquelle une série de mécanismes défensifs est superposée afin de protéger l'infrastructure et les données. Et en+ : Pièce 10 Annexe 6 C Sécurité, Sureté et Cybersécurité des installations

CONFIDENTIEL

1.3.2. Focus sur les investissements proposés

Focus sur les investissements proposés par CISE

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Nature des travaux	Coût de l'opération	Délais de réalisation
Installation d'un dégrilleur en amont du poste de relevage Entrée de STEP Sainte Rose	109 299 €	01/01/2026
Mise en place de cloison de séparation pour le PR Centre-Ville afin de réduire le volume de la bâche et réduire les dépôts	Inclus dans les frais de personnel de la société dédiée	Nous proposons de procéder à une programmation spécifique des pompes et du marnage pour réduire le volume utile de la bâche et réduire les dépôts
Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Saint André	1 820 €	01/01/2026
Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Saint Benoit	1 820 €	01/07/2027
Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement STEU Bras Panon	1 820 €	01/07/2027
Analyse de Risques et de Défaillances	15 000 €	01/01/2026
Parc de serrures et / ou de cadenas uniformisé sur l'intégralité des sites - PR STE Rose	1 645 €	01/01/2026
Parc de serrures et / ou de cadenas uniformisé sur l'intégralité des sites - STEP STE Rose	329 €	01/01/2026
Mise en place de barres antichute dans les PR suivants de Saint André : PR le Verger; PR Odéon; PR Grand Canal; PR Lavoir ; PR Colosse STEP ; PR Cambuston ; PR Ravine Creuse	10 518 €	01/01/2026
Mise en œuvre d'un Groupe électrogène sur PR Colosse à Saint André	56 610 €	01/01/2026
Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites ST ANDRes concedes qui n'en seraient pas équipés	16 829 €	01/01/2026
Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : ST BENOIT	5 610 €	01/07/2027
Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : BRAS PANON	5 610 €	01/07/2027
Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : STE ROSE	28 049 €	01/01/2026
Installation d'un SKID REUT STEU ST ANDRE	117 275 €	06/01/2025
Equipements Diag perm - partie 1	102 659 €	01/06/2025
Equipements Diag perm - partie 2	99 854 €	01/01/2026
Equipements Diag perm - partie 3	6 358 €	01/07/2027
Intégration des plans de Ste Rose	570 €	01/01/2026
Propes iochute sumentan de mis en place de	7 729 €	01/07/2027
Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR ST ANDRE	5 737 €	01/01/2026
Proposition complémentaire de mise en place de barres antichute sur certains PR STE ROSE	4 781 €	01/01/2026
Groupe électrogène et pompe de prélèvement Bras des Lianes sur Bras Panon	25 656 €	31/12/2025
Intégration SIG formats DWG y compris Plaine des Palmistes	12 942 €	31/12/2025
Amélioration du SIG : récupération des plans, scan des plans et intégration dans SIG y c Plaine des palmistes	14 842 €	31/12/2025
Alimentation Réseau Saint-André depuis Ravine Creuse	650 953 €	31/07/2027
UTEP DIORE Zonage ATEX Adéquation DRPCE	2 244 €	31/12/2026
Télégestion sites non équipés (Réservoirs Ste-Rose et Plaine des Palmistes)	33 659 €	31/12/2025
Uniformisation des serrures/cadenas pour les sites non équipés (Ste-Rose, Plaine des P. et Bras Panon (12u))	13 464 €	31/12/2025
Sécurisation accès captage ravine des Merles	6 448 €	31/12/2026
Remplacement lignes de vie Bras des Congres et Bras Long à Saint-Benoît	30 667 €	31/12/2027
Pompes de secours en stock pour forages : Dioré, Harmonie, Leconardel, Toinette et Désert	245 316 €	01/06/2026
Postes de régulation de Pression + sectorisation - Saint-André	199 463 €	01/06/2026
Compteurs de sectorisation - Salazie	65 324 €	31/12/2026
Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Salazie	35 405 €	01/06/2026
Réducteurs de Pression - Salazie	9 973 €	01/06/2026
Compteurs de sectorisation - Sainte-Rose	130 648 €	31/12/2026
Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Sainte-Rose	10 621 €	31/12/2026
Stabilisateurs de Pression - Sainte-Rose	37 399 €	01/06/2027
Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Plaine des Palmistes	92 052 €	31/12/2026
Poste de chloration - Petit Trou - Saint-André	36 681 €	31/12/2026
Amélioration qualité de l'eau - Optimisation des UTEP à Salazie	2 653 235 €	01/06/2027
Mise en place mesure de turbidité - Puits A&B Leconardel - Saint-Benoît	22 440 €	31/12/2027
Analyse des risques de défaillance	18 700 €	01/06/2026
EMI forages - intégration	9 973 €	31/12/2025
EMI forages - licences y compris prédiction niveau des nappes	137 754 €	31/12/2025
Développement DSI adaptabilité des outils	40 000 €	31/12/2025
TOTAL	5 135 781 €	

source : CEP AEP

N°	Nature des investissements	Montant de l'investissement (€)	Frais financiers (€)	Durée d'amortissement (an)	Délai de mise en service (mois)
1	Intégration SIG formats DWG y compris Plaine des Palmistes	12 942 €	4 356 €	11,4	6
2	Amélioration du SIG : récupération des plans, scan des plans et intégration dans SIG y c PdP	14 842 €	4 995 €	11,4	6
3	Alimentation Réseau Saint-André depuis Ravine Creuse	650 953 €	188 915 €	9,8	25
4	Certification QSSE Sté dédiée	51 000 €	17 165 €	11,4	6
5	UTEP DIORE Zonage ATEX Adéquation DRPCE	2 244 €	689 €	10,4	18
6	Télégestion sites non équipés (Réservoirs Ste-Rose et Plaine des Palmistes)	33 659 €	11 329 €	11,4	6
7	Uniformisation des serrures/cadenas pour les sites non équipés (Ste-Rose, Plaine des P. et Bras Panon (12u))	13 464 €	4 532 €	11,4	6
8	Sécurisation accès captage ravine des Merles	6 448 €	1 981 €	10,4	18
9	Remplacement lignes de vie Bras des Congres et Bras Long à Saint-Benoit	30 667 €	8 531 €	9,4	30
10	Groupe électrogène et pompe de prélèvement Bras des Lianes sur Bras Panon	25 656 €	8 635 €	11,4	6
11	Pompes de secours en stock pour forages : Dioré, Harmonie, Leconardel, Toinette et Désert	245 316 €	79 530 €	11,0	12
12	Postes de régulation de Pression + sectorisation - Saint-André	199 463 €	64 665 €	11,0	12
13	Compteurs de sectorisation - Salazie	65 324 €	20 066 €	10,4	18
14	Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Salazie	35 405 €	11 478 €	11,0	12
15	Réducteurs de Pression - Salazie	9 973 €	3 233 €	11,0	12
16	Compteurs de sectorisation - Sainte-Rose	130 648 €	40 132 €	10,4	18
17	Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Saint-Rose	10 621 €	3 263 €	10,4	18
18	Stabilisateurs de Pression - Sainte-Rose	37 399 €	11 031 €	10,0	24
19	Remises à niveau Compteurs de sectorisation - Plaine des Palmistes	92 052 €	28 276 €	10,4	18
20	Analyseurs de chlore	195 047 €	59 914 €	10,4	18
21	Poste de chloration - Petit Trou - Saint-André	36 681 €	11 268 €	10,4	18
22	Amélioration qualité de l'eau - Optimisation des UTEPs à Salazie	2 653 235 €	782 612 €	10,0	24
23	Mise en place mesure de turbidité - Puits A&B Leconardel - Saint-Benoit	22 440 €	6 242 €	9,4	30
24	Analyse des risques de défaillance	18 700 €	6 062 €	11,0	12
25	EMI forages - intégration	9 973 €	3 357 €	11,4	6
26	EMI forages - licences y compris prédiction niveau des nappes	137 754 €	46 365 €	11,4	6
27	Développement DSI adaptabilité des outils	40 000 €	13 463 €	11,4	6
28	Fouille 3D pour géoref classe A	5 000 €	0 €	12,0	0
29	Local auto-suffisant Chamborne : hangar à vélos + 3 VAE + 1 borne rech véhicule élec + Panneaux photo-voltaïques	58 924 €	0 €	10,4	18
30	Citernes secours fourniture d'eau	24 956 €	0 €	11,4	6
31	Corrélateur acoustiques SECORR AC200 GNSS	12 288 €	0 €	12,0	0
32	prélocs mobiles	4 201 €	0 €	12,0	0
33	Détecteurs de masses metalliques M130	9 203 €	0 €	12,0	0
34	Capteurs de pression raccordés aux télésurveillances	4 799 €	0 €	12,0	0
35	capteurs de pression Sirynix	3 784 €	0 €	12,0	0
36	Aménagement Home CPO	250 000 €	0 €	9,4	30
37	NAIA quote part sur CIREST	100 000 €	0 €	11,4	6
38	Appli SAUR & moi + Site internet dédié (site marque blanche + appli marque blanche)	20 000 €	0 €	11,4	6
39	Tuilage	363 675 €	0 €	11,4	7
40	Matériels signalisation et sécurisation travaux	0 €	0 €	12,0	0
	TOTAL	5 638 737 €			

CONFIDENTIEL

source : CEP AC

N°	Nature des investissements	Montant de l'investissement (€)	Frais financiers (€)	Durée d'amortissement (an)	Délai de mise en service (mois)
1	Analyse de Risques et de Défaillances	15 000 €	5 047 €	11,41	7
2	Parc de serrures et / ou de cadenas uniformisé sur l'intégralité des sites - PR STE Rose	1 646 €	554 €	11,41	7
3	Parc de serrures et / ou de cadenas uniformisé sur l'intégralité des sites - STEP STE Rose	329 €	111 €	11,41	7
4	Installation d'un dégrilleur en amont du poste de relevage entrée de STEP Ste Rose	109 299 €	36 778 €	11,41	7
5	Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement - Saint André	1 820 €	612 €	11,41	7
6	Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement - Saint Benoit	1 820 €	532 €	9,91	25
7	Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement - Bras Panon	1 820 €	532 €	9,91	25
8	Bidons de prélèvements avec agitateurs intégrés pour tous les préleveurs d'autosurveillance de l'assainissement - Sainte Rose	0 €	0 €	11,41	7
9	Mise en place de barres antichute dans les PR suivants à St André :	10 518 €	3 539 €	11,41	7
10	Mise en palce d'un groupe électrogène sur le PR Colosse à St André	56 610 €	19 049 €	11,41	7
11	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : ST ANDRE	16 829 €	5 663 €	11,41	7
12	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : ST BENOIT	5 610 €	1 641 €	9,91	25
13	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : BRAS PANON	5 610 €	1 641 €	9,91	25
14	Installation des équipements de téléalarme, télésurveillance et de télégestion sur tous les sites des services concédés qui n'en seraient pas équipés : STE ROSE	28 049 €	9 438 €	11,41	7
15	Skid REUT STEP ST ANDRE	117 275 €	36 015 €	10,41	19
16	Equipements Diag perm - partie 1	102 659 €	36 323 €	12,00	0
17	Equipements Diag perm - partie 2	99 854 €	33 600 €	11,41	7
18	Equipements Diag perm - partie 3	6 358 €	1 860 €	9,91	25
19	Intégration des plans de Ste Rose	570 €	192 €	11,41	7
20	Propositions de mise en place de barres antichutes sur certains PR ST BENOIT	7 729 €	2 261 €	9,91	25
21	Propositions de mise en place de barres antichutes sur certains PR ST ANDRE	5 737 €	1 930 €	11,41	7
22	Propositions de mise en place de barres antichutes sur certains PR STE ROSE	4 781 €	1 609 €	11,41	7
23	Equipements Diag permanent en biens propres	20 300 €	0 €	12,00	0
24	Matériels signalisation et sécurisation travaux	135 033 €	0 €	12,00	0
	TOTAL	755 254 €			

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Les investissements dont les montants sont significatifs sont surlignés en mauve dans le tableau à gauche.

Le candidat indique que l'amélioration du rendement par la pose de compteurs de sectorisation, de corrélateurs acoustiques et d'équipements de gestion des pressions et l'installations de compteurs généraux est détaillé **Pièce 10 Annexe 5 A Performance réseau AEP**. Préciser la démarche de maillage concernant la sectorisation et la pose de compteurs associés.

Justifier les investissements suivants :

- L'installation d'un SKID REUT sur la STEU de St André (117 275€)
- L'alimentation réseau St André depuis Ravine Creuse (650 953€)
- Amélioration qualité de l'eau - Optimisation des UTEP à Salazie (2 653 235€)

De manière générale : fournir **1 fiche descriptive par investissement** afin de justifier de la pertinence de chaque investissement proposé (liste CEP).

Identifier des investissements à intégrer en BPU afin de réduire le poste investissement, les frais financiers et permettre à la CIREST de percevoir des subventions.

De manière générale : expliquer pourquoi tous les investissements *indiqués au CEP (AEP et AC)* : 6 393 991 € ne sont pas recensés *dans le tableau du CPC* : 5 135 781 € (différence de montant = 1 258k€.) **Autrement dit : distinguer les investissements concessifs des investissements non concessifs**.

36	Aménagement Home CPO	250 000 €	0 €	9,4	30

Préciser si l'ensemble de ces investissements sont en relation avec les engagements contractuels en termes de performance.

Proposer des optimisations afin de réduire les charges liés aux investissements.

1.3.3. Focus sur le renouvellement

	AEP / Renouvellement programmé		
	2025 (7 mois)	**2026**	**2027 à 1er juin 2037**
Multiplicateur	*1*	*1*	*10,41*
Équipements électromécaniques (€/an)	371 588		381 496
Accessoires réseaux (€/an)	79 716		120 592
Branchements (€/an)	883 607		1 016 676
Compteurs (€/an)	217 746		348 299
TOTAL			**20 988 783**

	AEP / Renouvellement non programmé		
	2025 (7 mois)	**2026**	**2027 à 1er juin 2037**
Multiplicateur	*1*	*1*	*10,41*
Dotation (€/an)	200 000	200 000	200 000
TOTAL			**2 482 000**

	AC / Renouvellement programmé		
	2025 (7 mois)	**2026**	**2027 à 1er juin 2037**
Multiplicateur	*1*	*1*	*10,41*
Équipements électromécaniques (€/an)	169 733		365 264
Branchements (€/an)	18 000	18 000	18 000
TOTAL			**4 026 142**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	AC / Renouvellement non programmé		
	2025 (7 mois)	**2026**	**2027 à 1er juin 2037**
Multiplicateur	*1*	*1*	*10,41*
Dotation (€/an)	51 500	51 500	110 854
TOTAL			**1 256 990**

La dotation annuelle pour le renouvellement des compteurs couvre le renouvellement de l'ensemble du parc sur la durée du contrat.

Confirmer que l'ensemble des montants sont des montants hors taxes.
Préciser les montants des dotations annuelles pour 2026. Dans le Mémoire Technique : montants donnés pour 2025 et à partir de 2027 ; il manque la valeur pour 1 exercice.

Confirmer que pour le RNP AEP : 200 000€HT/an dès 2025. Ou au pro rata pour 2025 ?

RP et RNP AC : confirmer les montants.

Opérations programmées les plus importantes

CISE AEP

Installation	Ouvrage	Équipement	Date prévisionnelle de renouvellement	Coût du renouvellement intégral €HT
Forage	Ravine Creuse	Pompe Immergée	2029	36390
UTEP	Bras des calumets	Réacteur UV	2036	36807
Forage	Le Désert	Pompe verticale n°1	2032	38201
Forage	Le Désert	Pompe verticale n°2	2032	38201
Forage	Diore	Pompe immergée	2029	44391
UTEP	Diore	Groupe électrogène commun reprise et UTEP	2030	51419
UTEP	Gros Faham	Groupe Électrogène	2030	51419
Forage	Leconardel	Pompe immergée puits A n°1	2029	55631
Forage	Leconardel	Pompe immergée puits A n°2	2033	55631
Forage	Leconardel	Pompe immergée puits B n°3	2027	55631
Forage	Leconardel	Pompe immergée puits B n°4	2033	55631
Forage	Harmonie	Pompe immergée	2035	57541

Justifier les montants proposés notamment concernant les GE récents – SA : 2025 et Gros Faham 2021

Abandon d'équipements à venir, indiqués lors de la consultation (Leconardel), à préciser lors des négociations.

CISE AC

Installation	Ouvrage	Équipement	Date prévisionnelle de renouvellement	Coût du renouvellement intégral €HT
STEU	Saint André	Surpresseur N°2 78kW	2039	39109
STEU	Saint André	Médiat filtrant biofiltre n°1	2025	40000
STEU	Saint André	Médiat filtrant biofiltre n°2	2033	40000
STEU	Saint André	Guirlande + rail serre	2026	40000
STEU	Saint Benoit	Dégrilleur auto N°1	2036	44390
STEU	Saint Benoit	Dégrilleur auto N°2	2036	44390
STEU	Saint Benoit	Groupe électrogène	2031	51419

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

STEU	Saint André	Réacteur UV N°2	2033	58725
STEU	Saint André	Réacteur UV N°1	2033	58725
STEU	Bras Panon	Robot retourneur	2030	102442
STEU	Bras Panon	Filtres à bande	2027	117173
STEU	Bras Panon	Table d'égouttage	2035	131785
STEU	Saint André	Centrifugeuse N°2 côté St Suzanne	2025	182788
STEU	Saint André	Centrifugeuse N°1 côté St Benoit	2026	182788
STEU	Sainte Rose	Centrifugeuse	2032	182788

Le réacteur UV de SA est actuellement HS, préciser la démarche. Justifier les montants liées au renouvellement des centrifugeuses.

Avis sur les propositions des candidats sur la « Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement»

CISE
Points positifs : • Méthode rigoureuse de mise à jour de base de données SIG ; engagement satisfaisant en termes de géoréférencement • Accès en temps réel aux données par la collectivité • Focus d'actions dédiées spécifiquement à la détection de fuites • Montants de dotation de renouvellement des compteurs pertinents pour le renouvellement du parc • Focus sur la sureté et la cybersécurité des installations notamment au travers de la réalisation d'un audit du périmètre pendant la 1e année du contrat **Points négatifs ou à détailler :** • Préciser quels investissements sont concessifs (notamment cas des locaux : Home CPO) ; incohérence entre les investissements présentés dans le CPC et le CEP • Justifier de la pertinence de certains investissements qui ne sont pas exigés au contrat et impactent économiquement le contrat. Détailler le contenu des investissements proposés. • Confirmer que les investissements indiqués sont liés aux engagements contractuels de performance. • Dotations annuelles à préciser : manque montant pour exercice 2026, synthétiser globalement les postes liés au renouvellement par an.

CONFIDENTIEL

1.3.4. Notation du sous-critère

	CISE
Notation /5 AEP	**2,5**
Notation /5 AC	**2,5**

1.4. Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de de développement durable et d'énergie – 20%

1.4.1. Étude du sous-critère

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Délais d'intervention – Commun aux 2 services

Le candidat s'engage à la continuité du service 7j/7 et 24h/24 avec notamment :

- Un **numéro de téléphone** dédié aux élus de la collectivité
- La mise en place d'une **organisation d'astreinte** adaptée aux risques et à la complexité des installations du territoire
- Engagement : **La garantie d'une intervention en moins de 60 minutes** – Préciser les moyens de vérification à disposition de la collectivité pour contrôler le respect de ce délai.
- Le maintien d'un système de télésurveillance de vos installations en toutes circonstances
- Engagement : **La capacité à mobiliser près de 25 agents dans un périmètre de 2h**
- Engagement : **La mobilisation de moyens lourds spécifiques sous 4 heures**

La **période d'astreinte** est définie comme :
– Lundi (hors jour férié) : 15h45 à 7h30 le lendemain,
– Mardi à jeudi (hors jour férié) : 15h30 à 7h30 le lendemain,
– Le week-end du vendredi : 15h00 à 7h30 le lundi.

Débouchage

Objet de l'intervention	Délai d'intervention
Débouchage réseau	2h
Débouchage branchement	2h

Réparation de fuites localisées

Niveau de fuite localisée	Débit estimé	Délais d'intervention terrassement
Diagnostic fuite	/	1 h
1	> 10 m3/h	< 4 heures
2	> 5 m3/h	< 1 jour ouvré
3	> 1 m3/h	< 5 jours ouvrés

NFIDENTIEL

Réfection de voiries

- Réfection en enrobé à froid ou béton provisoire : 100% des réfections provisoires sous 48h (et 100% de réalisation avant le début du week-end)
- Réfection en enrobé à chaud ou béton définitif : sous 10 jours maximum.
- Réfection définitive en revêtement spécial (béton désactivé, pavés, etc…) : sous 10 jours maximum.

En résumé

Objet de l'intervention	Délai d'intervention
Débouchage réseau	2h
Débouchage branchement	2h
Niveau de fuite localisée	/
Diagnostic fuite	1h
> 10 m3/h	< 4h
> 5 m3/h	< 1 jour ouvré
> 1 m3/h	< 5 jours ouvrés
Réfection en enrobé à froid ou béton provisoire	100% des réfections provisoires sous 48h 100% de réalisation avant le début du week-end

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CISE – AEP : 12/20, ASS : 12/20

Réfection en enrobé à chaud ou béton définitif	10 jours max.
Réfection définitive en revêtement spécial	10 jours max.

Expliquer la méthode de classement des fuites par débit. Comment peut-on déterminer le débit d'une fuite avant réparation ?

Ordonnancement – Commun aux deux services

CPO by SAUR : outil destiné à maîtriser la politique de l'eau et de l'assainissement ; contrat piloté par un Home CPO **implanté dans la Maison de l'eau et de la Technologie**. *Remarque* : avant l'inauguration de la Maison de l'eau et de la technologie les ordonnanceurs dédiés au contrat seront **basés dans les locaux de Champ Borne**. Home CPO connecté en permanence au CPO du Tampon, qui assurera redondance et renfort d'expertise 24h/24 et 365 jours par an.

Home CPO de St Benoît est intégré dans CEP en tant qu'investissement AEP (250 k€); Or : ensuite implanté dans la MET. Donc = locaux payés 2 fois ? Expliquer la correspondance entre l'évolution des charges liées aux locaux et les investissements prévus avec la mutation de ces mêmes locaux (inauguration MET).

Équipe dédiée : **2 ETP affectés à temps plein aux missions d'ordonnancement** ; chaque agent informé des actions à réaliser sur site → mise à jour des bases de données en temps réel (fonctionnement des installations + état du patrimoine). Ordonnanceurs du Home CPO et du CPO → contacte équipes pour interventions 24h/24.

Le **Home CPO dédié au contrat combiné au CPO central du Tampon** correspond à un pôle d'experts rassemblant les spécialistes des métiers de l'eau : des hydrauliciens, des cartographes ou des experts en maintenance au service de la concession. CPO du Tampon (centre d'exploitation réunionnaise de CISE Réunion) : ce sont près de 15 collaborateurs techniciens, spécialistes et experts des métiers de l'eau sont regroupés dans cette « tour de contrôle » située au Tampon, en appui des équipes de la société dédiée.

Focus sur les ordonnanceurs (2 ETP) : en charge de **l'ordonnancement des interventions Exploitation** (fuites, clientèle, entretien, etc.) et de la **planification des interventions Maintenance**. Appui si besoin du CPO Tampon. Connectés en permanence avec les installations grâce à un réseau de capteurs, de compteurs et d'analyseurs qui transmettent l'information en temps réel. En contact permanent avec responsables d'exploitation et agents opérationnels.

Autres points éventuels du projet d'exploitation

Sans objet

CONFIDENTIEL

CISE – AEP : 12/20, ASS : 12/20

Eau potable

Délai intervention

Engagement : 5 ETP à la réparation des fuites à temps plein afin d'effectuer les réparations dans un délai de *4 heures à 5 jours ouvrés*

Premières constatations sur place de la fuite, démarrage de la réparation de la fuite et engagements divers, …

Fuites	Délai d'intervention	Source
Fuites visibles	diagnostic < 1 h	MT
Fuites non visibles	3 jours ouvrés max.	MT
Démarrer la réparation	4 h	CPC
Sauf si caractère limité de l'incidence de la fuite avéré	1 semaine max.	CPC
Recherches de fuites de nuit	20 nuits/an min. à 2 agents	MT et CPC
Pré-localisation de fuites	/	
Étude de réseau par prélocalisateur	300 km/an	CPC

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Mobilisation de prélocalisateur	200 jours/an	CPC
Recherche au corrélateur acoustique	50 km/an	CPC

Confirmer que fuites visibles correspond à une identification par un agent ou fait suite à un appel collectivité / client / tiers) ; et fuites non visibles correspond à l'identification de la fuite par capteurs et pointage par les agents CISE (corrélateur, écoute au sol).

Indiquer si 5 ETP dédiés à la réparation de fuites inclus les 3 ETP dédiés à la recherche de fuites.

Préciser les engagements en termes de pré-localisation de fuites : concrètement, que signifie 300km/an ?

Suivi et entretien installations d'eau

Fréquences d'intervention

Exploitation des ouvrages de prélèvement :

- **Gestion des inspections de forages** : tous les : **10 années sur la durée du contrat**

Le candidat s'engage a minima sur les points suivants (source : MT, p.44) :

Ouvrage	Fréquence (visite de contrôle ou entretien)
Ouvrages de prélèvement	1 fois par mois
Ouvrages production/traitement	1 fois par semaine
Ouvrages Dioré, Gros Faham et Bras des calumets	5 fois par semaine
UTEP de Salazie	2 fois par semaine
Ouvrages de surpression et de reprise	2 fois par semaine
Réservoirs et cuves	1 fois par mois
Réservoirs et cuves sous télésurveillance	1 fois tous les 2 mois
Postes de chloration sur le réseau	2 fois par semaine
Ventouses et purges	1 fois par semestre
Points bas du réseau	1 fois par trimestre
Manœuvre de 33% des vannes	1 fois par an
Manœuvre de 100% des vannes stratégiques	1 fois par an
Entretien de 100% des stabilisateurs de pression	1 fois par an
Gestion des inspections de forages	toutes les : 10 années sur la durée du contrat

CONFIDENTIEL

En outre, la P10 Annexe 3 Gestion optimisation des installations présente les réalisations suivantes :

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

- Équipement d'un **dispositif de télésurveillance** sur les sites : Réservoirs Sainte Rose et Plaine des Palmistes
- Afin de fiabiliser les chaines de mesures et d'améliorer la qualité de l'eau produite, installation d'analyseurs complémentaires : **Mesure de turbidité puits A & B Leconardel,** bon de commande déjà réalisé en 2024.
- Réalisation d'une **étude de vulnérabilité** : examen structurel et fonctionnel de l'ensemble du système, aboutit à un rapport d'évaluation des installations et présente un ensemble de solutions pour pallier les risques identifiés.

+ Mise en place d'une **zone ATEX pour le charbon actif en poudre sur l'UTEP de Dioré** : réalisation d'un document relatif à la protection contre les explosions ;
A préciser

Gestion de la ressource

Vos enjeux	Nos engagements	Délai de mise en œuvre
Respect de la règlementation	Réalisation des diagnostics décennaux sur vos ouvrages de production (forages, passage caméra) Surveillance des niveaux d'eau dans la nappe	Dès le démarrage du contrat
Maintien des performances de vos captages	Entretien préventif des ouvrages de production (opérations de régénération) EMI Exploitation : mise à disposition d'un outil cartographique mis à jour quotidiennement permettant d'exploiter, d'exporter et de visualiser la productivité des captages et leur vulnérabilité à la sécheresse	Dès le démarrage du contrat 6 mois
Anticiper le risque de sécheresse	EMI prédiction : prédire 20 jours à l'avance le niveau d'eau dans vos ouvrages	6 mois

CONFIDENTIEL

Avec EMI Exploitation : outil d'aide à la décision dédié à la gestion des captages et ressources en eau

+ Optimisation des consommations énergétiques : plusieurs axes d'amélioration =
- Réduire la consommation d'énergie sur les principaux sites du service
- Réaliser Un plan de renouvellement intelligent
- Réduire l'impact environnemental des déplacements des collaborateurs CISE

Fréquence de passage sur les espaces verts / an (service AEP)

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Commune	Catégorie	Ouvrages	Fréquence passage EV / AN
SAINT BENOIT	Ouvrages de prélèvement	Captage GRAND BRAS	2 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de prélèvement	Captage RAVINE DES CONGRES	2 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de prélèvement	HARMONIE	12 passages/an
SAINT ANDRE	Ouvrages de prélèvement	CAPTAGE GRAND BRAS	1 passages/an
BRAS PANON	Ouvrages de prélèvement	CAPTAGE DU BRAS DES LIANES	1 passages/an
PLAINE PALMISTES	Ouvrages de prélèvement	Bayonne/Bras Noir/Magasin Cresson (Petite Plaine)	1 passages/an
PLAINE PALMISTES	Ouvrages de prélèvement	Bras d'Annette	1 passages/an
PLAINE PALMISTES	Ouvrages de prélèvement	Bras Piton	1 passages/an
PLAINE PALMISTES	Ouvrages de prélèvement	Mélange Bras Magasin et Cresson	1 passages/an
PLAINE PALMISTES	Station de production	UTEP Bras des Calumets	12 passages/an
SAINT ANDRE	Station de production	DIORE FORAGE	12 passages/an
SAINT ANDRE	Station de production	RAVINE CREUSE	2 passages/an
SAINT ANDRE	Station de production	UTEP DIORE	12 passages/an
BRAS PANON	Station de production	USINE GROS FAHAM	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	ABONDANCE	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	BOURBIER	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	BRAS MADELEINE	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	CAMBOURG	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	CARRERE	2 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	CHEMIN SEVERE	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	CRATER	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	LES JACQUES	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	PITON ARMAND	6 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	PONT PAYET CUVE N°1	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	PONT PAYET CUVE N°2	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	RAMPE DES PLAINES	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	CHICOT LES ORANGERS	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	ROUTE DES PLAINES CUVE N°1	12 passages/an
SAINT BENOIT	Ouvrages de stockage	ROUTE DES PLAINES CUVE N°2	12 passages/an
SAINT ANDRE	Ouvrages de stockage	TERRE ROUGE CUVE N°2 Pompage	9 passages/an
SALAZIE	Station de production	UTEP ET RESERVOIR GRAND ILET	12 passages/an
SALAZIE	Ouvrages de stockage	BELIER CUVE	8 passages/an
SALAZIE	Ouvrages de stockage	BOIS DE POMME CUVE	8 passages/an
SALAZIE	Ouvrages de stockage	GRAND ILET	8 passages/an
SALAZIE	Ouvrages de stockage	HELL-BOURG CUVE	8 passages/an
SALAZIE	Ouvrages de stockage	MARE A POULE D'EAU CUVE	8 passages/an
SALAZIE	Ouvrages de stockage	RESERVOIR CASE A BOIS CUVE	8 passages/an
SALAZIE	Ouvrages de stockage	RESERVOIR MARE A MARTIN CUVE	8 passages/an
SALAZIE	Ouvrages de stockage	RESERVOIR MARE A VIEILLE PLACE CUVE	8 passages/an
PLAINE PALMISTES	Ouvrages de stockage	RESERVOIR BRAS PITON	8 passages/an
PLAINE PALMISTES	Ouvrages de stockage	RESERVOIR PITON DES SONGES (BRAS DES	8 passages/an

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

		CALUMETS?)	
PLAINE PALMISTES	Ouvrages de stockage	RESERVOIR MIMOSAS 1	8 passages/an
PLAINE PALMISTES	Ouvrages de stockage	RESERVOIR MIMOSAS 2	8 passages/an
SAINTE ROSE	Ouvrages de stockage	RESERVOIR DES HAUTS 1-2-3-4	8 passages/an
SAINTE ROSE	Ouvrages de stockage	RESERVOIR RIVIERE DE L'EST	8 passages/an
SAINTE ROSE	Ouvrages de stockage	RESERVOIR MOKA	8 passages/an
SAINT BENOIT	Stations de surpression	OLYMPE (BRISE CHARGE)	12 passages/an
SAINT BENOIT	Stations de surpression	PETIT CRATERE	12 passages/an
SAINT BENOIT	Stations de surpression	PETIT CRATERE	12 passages/an
SAINT BENOIT	Stations de surpression	PITON ARMAND	12 passages/an
SALAZIE	Stations de surpression	REPRISE POMPAGE FLEURS JAUNES	12 passages/an
BRAS PANON	Stations de surpression	Surpression des ABEILLES	12 passages/an
SAINTE ROSE	Stations de surpression	Station de pompage RN2 RIVIERE DE L'EST	12 passages/an

Autocontrôle et qualité

Programme d'analyse proposé

Le candidat propose un **programme complet d'aménagements complémentaire sur les 9 UTEP de Salazie**, permettant de pouvoir viser le **100% de conformité sur la qualité de l'eau à Salazie.** Et prise en compte de la **construction prochaine d'une UTEP à Saint Benoit**. Nouvelle unité de potabilisation prévue par la collectivité, à voir les frais qui sont intégrés par le candidat et à quelle date.

Engagements divers, …

Le candidat précise que les **engagements de qualité de l'eau** proposés ci-dessous dans l'offre seront **revus en fonction des UTEP nouvelles** qui seront mises en service sur le territoire de la CIREST ;

Conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (**microbiologie**) :

Années	Saint André	Bras Panon	Salazie	Saint Benoit	Plaine des palmistes	Sainte Rose
2025	100%		85%		100%	85%
2026	100%		87%		100%	85%
2027	100%	100%	90%	90%	100%	90%
2028	100%	100%	95%	90%	100%	90%
2029	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2030	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2031	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2032	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2033	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2034	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2035	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2036	100%	100%	100%	90%	100%	90%
2037	100%	100%	100%	90%	100%	90%

Conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (**physico-chimie**) : 100%

Engagement : respecter un délai de 2 jours pour le retour à la normale suite à la détection d'une non-conformité sur les analyses bactériologiques.

Remarque : **ambition d'amélioration de la qualité de l'eau** sur les premières années du contrat sur les périmètres de **Salazie** et de **Sainte Rose**

Concernant **spécifiquement Usines de Dioré et de Gros Faham** : **utilisation du chlorure ferrique** extra pour résoudre les problèmes de coloration et de dépôt.

Choix a été fait par la CIREST sur les deux usines de rajouter un dispositif de filtration pour capter le manganèse du chlorure ferrique standard. Va à l'encontre des investissements réalisés par la collectivité.

Par ailleurs, focus sur le cas des **PFAS**, méthode proposée par le candidat :

État des lieux : pas de sujets connus à date (analyses à notre connaissance)

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Objectif : suivre une dégradation éventuelle de l'état de lieux et pouvoir agir rapidement si une dérive est constatée par le suivi régulier, **Moyens** : Mise en place d'un suivi et analyses récurrentes, restitution régulière et spécifique à la Collectivité, seuil d'alerte de la dégradation éventuelle. **Vision pluriannuelle** : si développement des PFAS, **proposition d'un programme d'action sur la gestion des ressources** (pompage au meilleur moment, utilisation en priorité des ressources les moins impactées, …) et ensuite propositions de filière de traitement de ces PFAS à réaliser par la Collectivité **Avantage collectivité** : vision claire et précise sur chaque ressource, seuil d'alerte, rôle de MOE auprès de la collectivité en cas de besoin de développer des solutions. Confirmer que les engagements pris sont en cohérence avec les seuils environnementaux.
Maintien et amélioration des performances des stations de production	*<u>Engagements proposés</u>* CISE Réunion s'engage à : ✓ Respecter les normes sanitaires concernant la qualité de l'eau introduite dans les réseaux de distribution ✓ Une fiabilité fonctionnelle des ouvrages de production ✓ Un plan de progrès des installations (qui s'inscrit dans votre plan climat énergie) se traduisant notamment par : • Une réduction des consommations d'énergie, • Une réduction des consommations de réactifs. ✓ Un patrimoine préservé dans la durée <u>Moyens proposés pour atteinte des objectifs</u> Pour garantir la performance technique des sites de production, mobilisation des **compétences** suivantes : ✓ Techniciens et exploitants salariés et formés au traitement de l'eau qui interviendront en permanence sur les installations : ✓ Technicien traitement des eaux ✓ Experts opérationnels du CPO interviendront régulièrement auprès des exploitants pour les former et les assister dans leur plan de progrès : Mr Jocelyn PICARD et Mr Jean Luc AULIE Et réalisation des **actions** suivantes : - Opérations d'entretien préventif et contrôles spécifiques sur certains équipements - Mise à jour continue des tableaux de bord : analyse des données par le Home CPO et le CPO - Suivi métrologique des capteurs - Mesure du chlore libre, chlore total la turbidité et le PH sur les unités productrices alimentant le réseau - ***Maîtrise de la chaîne logistique*** : **contrôle des fournisseurs** ; utilisation de produits homologués et agréés pour un usage en production d'eau potable ; couvre la sécurité des flux de marchandises depuis le site de production jusqu'à la livraison sur le site de l'usine d'eau potable - Mise en place d'un suivi statistique des consommations des différents réactifs sur les UTEP (tableau de suivi accessible sur VISEAU) - Mise en place d'EMI Exploitation qui dispose d'un module prédiction (dans les 6 mois suivant le démarrage du contrat) <u>Les actions suivantes sont mises en œuvre pour la stratégie de gestion de pression sur le périmètre</u> *(source : CPC p.28)* - **Entretien annuel à minima de 100% des stabilisateurs** - A utiliser **2 capteurs de pression hautes fréquences** pour étudier et maitriser les phénomènes transitoires. - A installer **6 capteurs de pression amont/aval** pour s'assurer au quotidien du bon fonctionnement des stabilisateurs de pression. - A installer et/ou renouveler des **stabilisateurs de pression** : o 10 stabilisateurs de pression à Saint André o 2 réducteurs de pression à Salazie o 2 stabilisateurs de pression à Sainte rose o 18 renouvellements de stabilisateurs de pression à Sainte Rose o 30 renouvellements de stabilisateurs de pression à Plaine des Palmistes Préciser les moyens dédiés aux sites les plus sensibles et l'ambition du candidat sur la gestion de la pression.

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Maintien et amélioration du niveau de pertes du réseau et de l'indice linéaire de perte	

Engagements rendement et ILP sur la durée du contrat

Engagement global : CISE Réunion s'engage à atteindre le rendement Grenelle *en fin de contrat* sur chaque commune et au global sur le territoire global CIREST ; L'amélioration proposée correspond à un **Rendement IDM à terme de 72,5%**, permettant une économie d'eau de plus de **4 millions m3/an au terme du contrat**, soit l'équivalent de la consommation de plus de 22 000 familles.
Toutefois : candidat exprime **réserve sur les communes en régie** : « Les communes actuellement gérées en régie présentent, à la lecture du dossier, des informations manquantes, il est donc complexe d'évaluer le niveau de départ pour établir le chemin de performance. » (source : P10 Annexe 5 Performance réseau)

Rendements	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Saint André	57.8%	58.6%	61.7%	62.9%	64.2%	65.5%	66.9%	68.3%	69.8%	71.3%	72.9%	74.6%
Salazie	48.1%	49.6%	51.0%	52.6%	54.2%	55.9%	57.7%	59.5%	61.5%	63.5%	65.7%	67.8%
Sainte Rose	28.6%	30.5%	32.5%	34.9%	37.5%	40.5%	43.9%	48.0%	52.7%	58.4%	65.2%	73.8%
Plaine des P	39.0%	40.7%	42.6%	44.6%	46.7%	49.1%	51.6%	54.3%	57.3%	60.5%	64.1%	68.5%
Bras Panon			81.7%	81.9%	82.1%	82.3%	82.5%	82.8%	83.0%	83.2%	83.4%	83.6%
Saint Benoit			62.9%	63.9%	64.9%	66.0%	67.0%	68.1%	69.2%	70.3%	71.4%	72.5%

ILP (m3j/km)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Saint André	35.00	34.00	30.00	28.55	27.10	25.65	24.20	22.75	21.30	19.85	18.40	16.90
Salazie	14.33	13.66	12.99	12.32	11.65	10.98	10.31	9.64	8.97	8.30	7.63	7.00
Sainte Rose	110	101.58	93.16	84.74	76.32	67.9	59.48	51.06	42.64	34.22	25.80	17.38
Plaine des P	27.00	25.36	23.72	22.08	20.44	18.8	17.16	15.52	13.88	12.24	10.60	8.80
Bras Panon			9.00	8.95	8.90	8.85	8.80	8.75	8.70	8.65	8.60	8.55
Saint Benoit			22.25	21.50	20.75	20.00	19.25	18.50	17.75	17.00	16.25	15.50

CONFIDENTIEL

Expliquer la progression linéaire du rendement sur les communes de Sainte Rose et la Plaine des Palmistes : la progression ne devrait-elle pas être plus importante sur les premières années du contrat ?
Confirmer valeurs des rendements pour 2025 de ces 2 communes ; en effet dans le projet de contrat, le rendement à Sainte Rose est de 19% ; et à la Plaine des Palmistes de 60%.

Par ailleurs les travaux sur Ravine Creuse devraient avoir un impact immédiat sur rendement de Saint André ; or on ne le constate pas sur les prévisions.

ILP : engagement s'appuie sur investissements devant être réalisés par la CIREST.

Moyens proposés pour atteinte des objectifs
Expertise : Jean Luc AULIE du CPO du Tampon et l'Ingénieur Hydraulique dédié
Mise en place des **équipements** suivants :

- 10 stabilisateurs pour réduire la pression sur Saint André
- 2 réducteurs pour réduire la pression sur Salazie
- 2 stabilisateurs de pression à Sainte rose
- 18 renouvellements de stabilisateurs de pression à Sainte Rose
- 30 renouvellements de stabilisateurs de pression à Plaine des Palmistes
- 6 capteurs de pression amont/aval pour s'assurer au quotidien du bon fonctionnement des stabilisateurs de pression
- 2 capteurs de pression hautes fréquences pour étudier et maitriser les phénomènes transitoires
- Mise en place et/ou équipement de 22 compteurs de sectorisation télésurveillés,

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

- 39 équipements de télésurveillance sur comptage pour sectoriser

En plus des 3 chercheurs de fuites : **7 campagnes de 2 semaines de formation avec AX'Eau entre 2025 et 2028**

Linéaire de recherche de fuite annuel
Absence d'information dans Mémoire Technique.
Confirmer que le linéaire de recherches de fuites annuel correspond à **300 km**. 1/3 du réseau par an ?

Engagements divers, …
Plusieurs actions ciblées pour limiter les fuites :

- **Limitation des fuites en optimisant les pressions**
- **Limitation des fuites en instrumentant :** Installation de **22 nouveaux compteurs de sectorisation télésurveillés** et intégration de tous les comptages existants dans notre solution d'aide à la décision web.Rézo+ ; ainsi que **déploiement des 40 prélocalisateurs acoustiques**
- **Limitation des fuites en réparant rapidement et en limitant les phénomènes de fatigue :** affectation de **3 équipes de réparation des fuites à temps plein** afin d'effectuer les réparations dans un **délai de 4 heures à une semaine ;** et maintenance annuelle renforcée des **organes hydrauliques :**
  - ✓ Appareils de régulation de pression (100% du parc/an),
  - ✓ Comptages (100% du parc/an),
  - ✓ Ventouses (100% du parc/an)

  Préciser les mesures nocturnes éventuellement prévues, les équipements mobilisés (vannes de régulation, prélocalisateurs?). Préciser la démarche sur SR et PDP.

CONFIDENTIEL

Modélisation

Délais
CISE s'engage à mettre à jour les modélisations existantes et à créer les modèles non existants dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage du contrat.

Méthodologie
Modélisations seront **mises à jour et réalisées par l'Ingénieur hydraulique** dédié au contrat, avec le concours de Jean Luc AULIE
Modèles seront réalisés sur Epanet (sessions de formation à destination de la collectivité proposées pour permettre aux services de s'approprier ces modélisations)

Engagements divers

Délai intervention Casses et désobstructions

Premières constatations sur place de la casse/effondrement

Objet de l'intervention	Délai d'intervention	Source
Premières constations sur place	1 heure	CPC
Agent collecte ou traitement	2 heures en première intervention	MT
Agent travaux pour réparation	2 heures en première intervention	MT
Désobstruction de branchement par véhicule d'hydrocurage	2 heures en première intervention	MT
Désobstruction de canalisation par véhicule d'hydrocurage lourd de type camion hydrocureur	2 heures	MT

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Démarrage de la réparation de la casse/effondrement Délai de **4h** sauf s'il est avéré que le caractère limité de l'incidence peut justifier d'un report : **-** **Désobstruction immédiate cureuse légère** **Délai de 2h** **Désobstruction immédiate camion hydrocureur** **Délai de 2h**
Contrôle des branchements et ouvrages de pré-traitement privés	**Méthodologie,** - **repérage visuel** rapide de chaque réseau (eaux usées et eaux pluviales) : pour vérifier le bon écoulement des eaux usées et des eaux pluviales dans leur réseau respectif - technicien indiquera dans la mesure du possible, **comment sont évacuées ces eaux** (puits d'infiltration, réseau d'eaux pluviales, fossé, récupérateur …). - utilisation d'une **caméra endoscopique** **Engagement nombre de contrôles branchements existants annuel** - **Recensement intégral des branchements existant sur le service**, en déterminant le niveau de conformité, assorti d'un relevé géographique avec report sous SIG dans un délai **de 12 ans maximum** (source : p.39 CPC) Vérifier si engagement est dans les « 12 ans ». Engagement incohérent / connaissance du périmètre historique (SB et SA) – à revoir et à limiter à 18 ou 24 mois. Pas d'évolution de l'assiette au cours du contrat ? - Déploiement de **2 ETP** dédiés au recensement des branchements et à la réalisation de **2 250 contrôles de branchements existants** en campagne chaque année ; plus précisément **1 000 contrôles par an en phase 1** puis un minimum de **2 000 contrôles par an en phase 2** Engagement : dans tous les cas, **contrôle de 100% des branchements sur la durée du contrat** **Engagement sur le suivi des dossiers de mise en conformité** Déroulement de la **procédure de mise en conformité des abonnés raccordables non raccordés** = méthodologie en trois volets (source : P10 Annexe 5 B Performance réseau AC): - La récupération, à minima une fois par an, de la liste des usagers RNR - Les visites semestrielles programmées des usagers RNR - Ces données semestrielles seront intégrées et mises à jour dans le SIG et communiquées à la CIREST sous un mois Engagement : **vérifier les données « abonnés raccordables non raccordés » et les mettre à jour lors du *premier semestre du contrat* (i.e dans les 6 mois) et chaque année en fonction de l'évolution du nombre de branchements neufs** Démarche à préciser avec le délai de 12 ans indiqué. **Engagements divers, …** Autorisations de branchement (source : p.15 CPC) : - Raccordement effectif du branchement devra être assuré par le Concessionnaire dans un délai de 15j. - Devis des travaux devra être réalisé dans un délai de 8j. - Prise des éléments sur site : réalisée dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande Engagement : **taux de respect du délai maximal de création des branchements pour les nouveaux abonnés de : 95%**
Entretien des réseaux de collecte	**Programme de curage préventif des canalisations (dont engagement % du linéaire)** Un programme préventif de curage des canalisations gravitaires est réalisé avec un minimum (source : CPC) : - le curage annuel de **17 858 ml de canalisations gravitaires** soit **15 % du linéaire gravitaire à la date de signature du contrat** - *et* **31 961 ml de canalisations gravitaires** soit **15 % du linéaire gravitaire** à compter du 1er janvier 2027. Par commune :

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Linéaire 2025	Linéaire 2027
Saint André	15 468	15 468
Bras Panon		4 648
Saint Benoit		9 456
Sainte Rose	2 390	2 390
Total	**17 858**	**31 962**

Programme d'inspection télévisée (dont engagement % du linéaire)

CISE Réunion s'engage à la réalisation :

✓ D'un programme annuel d'inspection télévisée de minimum 5% du réseau d'eaux usées par an soit plus de 10 600 ml/an à partir de 2027 et 6 000 ml/an à partir de 2025. Préciser si c'est en complément du curage préventif.

✓ D'un programme annuel de contrôle d'étanchéité de 875 regards/an avec réétanchéification systématique si besoin. Préciser les moyens employés pour les contrôles d'étanchéité et de réétanchéification.

ITV	Linaire 2025	Linéaire 2027
SAINT ANDRE	5 156 ml	5 156 ml
BRAS PANON		1 549 ml
ST BENOIT		3 152 ml
STE ROSE	797 ml	797 ml
Total	**5 953 ml**	**10 654 ml**

DENTIEL

Engagements divers, …

Désobstructions et curage curatif

	2025 - Tx débouchages / km de réseau	2027 - Tx débouchages/ km de réseau
SAINT ANDRE	1,14	1,14
BRAS PANON		0,36
ST BENOIT		1,38
STE ROSE	0,38	0,38
Total	**1,04**	**1,04**

	2025 - Tx débouchages / 1000 branchements	2027 - Tx débouchages/ 1000 branchements
SAINT ANDRE	9,65	9,65
BRAS PANON		2,69
ST BENOIT		11,44
STE ROSE	10,91	10,91
Total	**9,70**	**9,07**

Pour chaque ordre de service transmis par voie électronique, le Concessionnaire s'engage à

- à intervenir dans un délai de 2 jours après réception du bon de commande par voie électronique
- mettre à disposition de la Collectivité : inspections réalisées accompagnées de commentaires indiquant les différentes anomalies constatées sur le réseau et le chiffrage des travaux à réaliser dans un délai de 15 jours après inspection

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CISE – AEP : 12/20, ASS : 12/20

Fréquence de passage sur les espaces verts / an (service AC)

Commune	Catégorie	Ouvrages	Fréquence passage EV / AN
SAINT BENOIT	Station d'épuration		12 passages/an
SAINT BENOIT	Fosses	fosse Petit Saint-Pierre Barthélémy Hoareau	3 passages/an
SAINT BENOIT	Fosses	fosses chemin de Ceinture	3 passages/an
SAINT BENOIT	Fosses	fosse Harmonie	3 passages/an
SAINT BENOIT	Fosses	fosse Les Orangers	3 passages/an
SAINT BENOIT	Fosses	fosses Le Verger	3 passages/an
SAINT BENOIT	Fosses	fosse Petit Saint-Pierre Marguerite Fagnol	3 passages/an
SAINT BENOIT	Fosses	fosses Cratère	3 passages/an
SAINT BENOIT	Poste de relevage	PR Bourbier	6 passages/an
SAINT BENOIT	Poste de relevage	PR Maingard	6 passages/an
SAINT BENOIT	Poste de relevage	PR Ancien STEP	6 passages/an
SAINT BENOIT	Poste de relevage	PR Route des Plaines	6 passages/an
SAINT BENOIT	Poste de relevage	PR Saint-François	6 passages/an
SAINT BENOIT	Poste de relevage	PR La Balance	6 passages/an
SALAZIE	Station d'épuration	Fabien GABOU	12 passages/an
SAINTE ROSE	Station d'épuration		12 passages/an
SAINTE ROSE	Poste de relevage	Carreau Canne PR5	6 passages/an
SAINTE ROSE	Poste de relevage	Ravine Glissante	6 passages/an
SAINTE ROSE	Poste de relevage	Marocain	6 passages/an
SAINT ANDRE	Station d'épuration		12 passages/an
SAINT ANDRE	Poste de relevage	PR Agénor	12 passages/an
SAINT ANDRE	Poste de relevage	PR Bois Rouge	12 passages/an
SAINT ANDRE	Poste de relevage	PR Colosse	12 passages/an
SAINT ANDRE	Poste de relevage	PR Ravine Creuse	12 passages/an
BRAS PANON	Station d'épuration		12 passages/an
BRAS PANON	Poste de relevage	PR Vétyver	6 passages/an
BRAS PANON	Poste de relevage	PR Asia Food	6 passages/an
BRAS PANON	Poste de relevage	PR Bouc	6 passages/an
BRAS PANON	Poste de relevage	PR Damour	6 passages/an

ONFIDENTIEL

Exploitation des postes de relevage	Visites de contrôle Engagement :

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

- en moyenne : postes de relevage seront **visités une fois par semaine**.
- « postes le nécessitant se verront appliquer une fréquence de suivi plus importante »

FREQUENCE MINIMALE DE VISITE	DUREE MOYENNE EN HEURES PAR VISITE
1/semaine	1 H

Engagement = curage des postes de relevage au moins 4 fois par an.

Programme préventif d'hydrocurage

Préciser les moyens utilisés et leur nature (dédiée ou mutualisé /propre ou reprise)

Un programme préventif d'hydrocurage comportant une intervention minimum :

- sur les postes **« PR Le Colosse à Saint André ; PR Pompier et PR Ancienne STEP à Saint Benoit tous les mois »**, et aussi souvent que nécessaire,
- sur les autres **postes sensibles (1),** à raison de **8 fois par an** et aussi souvent que nécessaire.
- sur les autres **postes moins sensibles (2),** à raison de **4 fois par an** et aussi souvent que nécessaire.

Préciser le périmètre global (type ZA Maunier absent du recensement).

	Installation	Niveau de sensibilité
Saint André	PR Morin	2
Saint André	PR Flipper Ch. Valentin Prive	2
Saint André	PR Le Colosse	1
Saint André	PR Hibiscus	2
Saint André	PR Rue Des Metiers	2
Saint André	PR Ravine Creuse	1
Saint André	PR Le Verger	2
Saint André	PR Terrain Odean	2
Saint André	PR Grand Canal	1
Saint André	PR Chemin Agenor	1
Saint André	PR Beau Rivage	1
Saint André	PR Le Lavoir	2
Saint André	PR Ecole Cambuston	2
Saint André	PR Bois Rouge	1
Saint André	PR Belzor	1
Saint André	PR Flamboyant	2
Saint André	PR Le Colosse Step	2
Saint André	PR Zac Cressoniere (Rue Longanis)	2
Saint André	PR Zac Cressoniere (Rue Riv. Du Mat)	2
Bras Panon	PR N°1 Brouck	2
Bras Panon	PR N°2 Riviere Des Roches	1
Bras Panon	PR N°3 Cardinal N°1	2
Bras Panon	PR N°6 Z.A. Asiafood	1
Bras Panon	PR N°5 Vetyver	2
Bras Panon	Cardinal N°2	2
Saint Benoit	PR Boussole	1
Saint Benoit	PR Pompiers	1
Saint Benoit	PR Beaufond Balance	1
Saint Benoit	PR Maingard	1
Saint Benoit	PR Bazard	1
Saint Benoit	PR Rte Des Plaines	1
Saint Benoit	PR Bourbier	1
Saint Benoit	PR Beaufond La Chapelle	1
Saint Benoit	PR Saint Francois	2
Saint Benoit	PR Ancienne Step	1
Saint Benoit	PR Chemin Severe	2
Saint Benoit	PR Ste Anne	2
Saint Benoit	PR SIDR Bords de Mer	2
Sainte Rose	PR 5 - Chemin Eglise	2
Sainte Rose	PR 3 - MAROCAIN (Gamm Vert)	2
Sainte Rose	PR 4 - Manguiers (badamier)	1
Sainte Rose	PR 6 - Marine	1
Sainte Rose	PR 1 - Centre ville	1
Sainte Rose	PR 2 - Ravine glissante et champack	1

CONFIDENTIEL

Exploitation des DO	Visites de contrôle

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

L'entretien des déversoirs d'orage comprend notamment : 1 visite de contrôle au minimum tous les mois, dès que nécessaire et systématiquement après chaque épisode pluvieux significatif (source : CPC)

Programme préventif d'hydrocurage

Chaque mois, un programme préventif d'hydrocurage sera spécifiquement programmé sur les points de surveillance du réseau suivant :

	Installation	Point de trop plein instrumentés
Bras Panon	PR N°2 Rivière Des Roches	A2
Saint André	PR Ravine Creuse	A2
Saint André	PR Beau Rivage	A2
Saint André	PR Chemin Agénor	A2
Saint Benoit	PR Ancienne Step	A2
Saint Benoit	PR Bazard	A2

Développer les engagements pour les DO.

Exploitation des STEU

Visites de contrôle

Pour assurer l'exploitation des stations de traitement de la CIREST, candidat prévoit la mobilisation des équipes du Secteur d'exploitation Est/Nord, notamment :

✓ 1 agent dédié à la STEP de Saint-André
✓ 1 agent dédié à la STEP de Saint-Benoît
✓ 1 agent dédié à la STEP de Bras Panon
✓ 1 agent à temps partiel à la STEP de Sainte-Rose
1 agent à temps partiel à la STEP de Salazie

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Affectation sur site	Visite de contrôle	Autres (à proposer par le candidat)
STEU de « Saint André » ***(le candidat détaille par ouvrage)***	**1 ETP** *(à compléter par le candidat ; justification attendue sur les fréquences de relevés, entretiens)* **0,1 ETP** dédiés au contrôle des équipements électromécaniques *(à compléter par le candidat ; justification attendue sur les fréquences de relevés, entretiens)*	**10 fois par semaine** *(à compléter par le candidat ; justification attendue sur la fréquence des interventions)* et aussi souvent que nécessaire	*à compléter par le candidat ; justification attendue sur la fréquence des interventions* Pilotage du process Pilotage file boues Prélèvements et analyses Maintenance de 1er niveau Maintenance de 2eme niveau
STEU de Saint Benoit	**1 ETP** pour l'exploitation courante de l'installation **0,1 ETP** dédiés au contrôle des équipements électromécaniques	**10 fois par semaine** et aussi souvent que nécessaire	Pilotage du process Pilotage file boues Prélèvements et analyses Maintenance de 1er niveau Maintenance de 2eme niveau
STEU de Bras Panon	**1 ETP** pour l'exploitation courante de l'installation **0,1 ETP** dédiés au contrôle des équipements électromécaniques	**10 fois par semaine** et aussi souvent que nécessaire	Pilotage du process Pilotage file boues Prélèvements et analyses Maintenance de 1er niveau Maintenance de 2eme niveau
STEU de Sainte Rose	**0,5 ETP** pour l'exploitation courante de l'installation **0,05 ETP** dédiés au contrôle des équipements électromécaniques	**5 fois par semaine** et aussi souvent que nécessaire	Pilotage du process Pilotage file boues Prélèvements et analyses Maintenance de 1er niveau Maintenance de 2eme niveau

Par ailleurs : Concernant les stations de traitement des eaux usées de type lits plantés de roseaux (Salazie), le Concessionnaire s'engage à désherber manuellement

<u>Évacuation des sous-produits,</u>
Dans le respect de la réglementation en vigueur.

<u>Gestion des boues</u>

Développer les engagements concernant évacuation des ss produits et gestion des boues.

Maintien et amélioration des performances de la	<u>Diagnostic permanent</u> DIAG 360, la démarche de diagnostic permanent permettant d'évaluer l'efficacité des actions d'exploitation et des préconisations des Schémas Directeur de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

		CISE – AEP : 12/20, ASS : 12/20
	collecte et du traitement	Pour piloter le diagnostic permanent, le candidat dédie **1 ETP dès 2027** (source CPC (art 65.1)) ; ressource partagée avec St Benoit et Bras Panon en 2025 et 2026 Afin de compléter l'équipement des réseaux de la collectivité en télétransmission et approfondir l'analyse diagnostique des systèmes d'assainissement, candidat s'engage à mettre en place : - **15 sondes piézométriques** sur PR non encore équipés - **5 mesures de débits** type LT-US en réseaux - **16 sondes d'encrassement** type LT-US pour le suivi des points noirs - **2 pluviomètres** CISE s'engage par ailleurs à déployer **2 débitmètres Doppler mobiles** afin d'étalonner les points de mesures permanents et réaliser des mesures ponctuelles complémentaires Confirmer la prise en compte du matériel existant et moyens mis en oeuvre pour acquérir une meilleure connaissance du patrimoine. Engagement : **Le plan d'action diagnostic permanent contient 100% du contrôle des branchements assainissement sur la durée du contrat**. CISE s'engage à déployer son **outil dynamique de Diagnostic Permanent Diag360** dès la **première année du contrat** et à réaliser **chaque année** un **diagnostic de sensibilité des bassins versants aux entrées d'eaux claires parasites.** Une prestation de services sera réalisée en 2025 par la collectivité, préciser les objectifs et les rendus associés. Engagements divers, … Engagement : Réduction des consommations d'eau potable : candidat prévoit la mise en place d'une **installation de REUT visant à économiser 20 000 m3 d'eau potable chaque année à compter de 2026** Engagement : **réalisation sous 2 ans d'un diagnostic H2S avec campagnes de mises en place de capteurs H2S sur les points nécessaires du réseau** et **mise en place de 50 capteurs passifs Corrotracks** pour consolider la cartographie H2S du Territoire CIREST. Soumettre une proposition de pénalité pour non-respect de ces engagements dans CPC (exigé dans projet de contrat).
	Autosurveillance – qualité des rejets	Pour la **performance du traitement réalisé sur les STEU**, CISE s'engage à réaliser **l'ensemble des bilans d'autosurveillance**, au strict respect des normes de rejet ainsi que sur 0% de dépassement des valeurs rédhibitoires.
	Autres points éventuels	**Gestion des odeurs et de l'H2S** : - La formation des agents, le suivi des procédures de sécurité et notre engagement QSE afin d'assurer la sécurité des agents lors des interventions dans les postes et zones concernés ; - L'identification des points, des postes et des ouvrages sensibles (décanteurs, dessableurs, etc…) concernés ; - La réalisation d'un programme ciblé de curage des installations dans les zones présentant un profil propice au développement des bactéries anaérobies sulfito-réductrices à l'origine de la production d'H2S Apports de matière de vidange (source : CPC, p.43) Le déversement a lieu aux jours et horaires suivants : du **lundi au vendredi et de 7h30 à 12h00** Horaires restrictives, possibilité d'accès par badge en dehors de ces horaires ? Justifier que le déversement soit distinct s'il est du fait du Concessionnaire ou non. Système d'assainissement semi-collectif (source : CPC, p.43) Le Concessionnaire réalisera : - une visite de contrôle des installations **chaque semaine pour Salazie et chaque mois pour les fosses semi-collectives de Saint Benoit** - Un suivi analytique des installations avec **un bilan 24h chaque année sur les paramètres précisés dans les arrêtés de chaque station**

Maitrise des performances énergétiques	Nature des actions et moyens engagés, Actions prévues sur installations de production et de traitement • La **lutte contre les eaux claires parasites** : cette réduction permet de réduire l'énergie de pompage et les émissions de gaz à effet de serre associés ; • La **maîtrise des fuites et l'optimisation des rendements du réseau** : cette réduction des pertes permet de réduire l'énergie et les produits de traitement nécessaire à la potabilisation ainsi que les émissions de gaz à effet de serre associés. • Une **stratégie développement durable de la maintenance et du renouvellement** des équipements :

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

o Qui intègre systématiquement le choix d'équipements présentant les meilleurs rendements énergétiques (moteur haut rendement …)
o Qui favorise un renouvellement anticipé des équipements énergivores par des technologies plus économes
o Qui privilégie les solutions les plus économes en énergie avec des accords commerciaux auprès de nos fournisseurs.
o Qui recherche des opportunités et prise en compte du financement de certificats d'économie d'énergie (CEE)

Une consommation d'électricité issue à **100% d'énergie renouvelable** (**certificats transmis l'année suivante).**
Véhicules propres : l'installations **d'ombrières solaires** connectées aux bornes de recharge ; complété par **4 véhicules électriques** dans le parc de la société dédiée et **deux bornes de recharge électriques** à la Maison de l'eau et de la Technologie

Un **audit énergétique** en **janvier 2028** (sur périmètre complet)
En llien avec les questions précédentes sur le renouvellement des moteurs énergivores. Pas d'amélioration avant 2028 ?

EVELER : Contrôler et optimiser les consommations grâce à l'IOT. La start-up française Eveler est l'éditrice d'une plateforme de gestion des énergies – Télérelève & IoT. Cette dernière collecte puis analyse différentes données afin **d'optimiser et de piloter plus efficacement ses dépenses énergétiques**.

Engagement : **diminution de 14 % des consommations énergétiques sur la durée du contrat**

Quantité, objectifs, Délais, Modalités d'évaluation des objectifs,
Synthèse (source : CPC, p.17 à 20)

Objectifs	Modalités d'évaluation des objectifs	Délais	Pénalités associées
Une diminution des consommations d'énergie de 14%	Données fournies dans le RAD de l'année suivante	Sur la durée du contrat	/
1 audit énergétique	Rapport d'audit	Janvier 2028 (après 1 an d'exploitation ; périmètre complet)	1000€ par année de retard
100% d'énergie verte	Certificat d'énergie verte	Mars de l'année suivante	1000€ de pénalité par année de retard

CONFIDENTIEL

Maitrise des pertes en eaux

Nature des actions et moyens engagés,

« Accompagner le territoire dans une démarche de transition hydrique »
Gérer les ressources de façon sobre et efficace : attention particulière sur la maîtrise du rendement du réseau.
Lancer une dynamique territoriale et sensibiliser ; notamment :
- **Accompagner les bailleurs dans la Loi SRU** : rencontre annuelle avec les bailleurs sociaux pour accroitre l'individualisation des désertes en eau dans leurs immeubles
- **Installation de Kits d'économie d'eau** : Installer auprès des Grands Comptes (Etablissements publics de la collectivité, les gymnases et écoles du territoire, les bailleurs sociaux, les acteurs du tourisme : gîtes, hôtels et camping) au moins **3 000 aérateurs/an** et distribuer des plaquettes de sensibilisation aux écogestes ; Apporter appui aux acteurs locaux afin de **fournir un soutien aux foyers en difficultés** en offrant **1 000 kits par an de mousseurs** ; Sensibiliser les plus jeunes en distribuant **5 000 kits d'économie d'eau par an aux écoliers**

Communication ludique
Création d'une **fresque murale** sur le sentier du littoral
Création d'une animation éducative et ludique en « phygital » : en collaboration avec l'association C2J et l'Office de Tourisme Coté Est REUNION : une **balade connectée gratuite** pour les citoyens sur toutes les communes du territoire
Mise à disposition d'un **bar à eau mobile** lors des événements sportifs locaux pour promouvoir l'eau du robinet

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Fonds de communication pour l'éducation écocitoyenne : (nudges dans les écoles ; Gamme de sensibilisation Conso Attitude, avec des supports de communication grand public, jeux quizz concours de dessins dans les écoles, etc. …) : **27 000 € HT/an** Quelques exemples d'acteurs pouvant être impliqués : EPI EST et EAU Positive. Développer les modalités d'évaluation des objectifs ; et notamment préciser les modalités de suivi de l'allocation du Fonds de communication. Pertinence ?
Limitation de la consommation de réactifs	Nature des actions et moyens engagés, - suivi annuel et consolidé de la consommation des produits chimiques (kilogrammes et émission carbone) - sensibilisation des agents sur l'impact carbone de chacun des réactifs - Stabiliser ou réduire la consommation des 4 familles de produits chimiques les plus émettrices en CO2 - Questionner nos fournisseurs sur l'origine du charbon dans la mesure ou pas d'impact sur les opérations ou la finance, recourir à un charbon régénéré (0,65 kgCO2eq) plutôt que du neuf. Développer des actions chiffrées / planifiées dans le temps. Développer mesures de contrôle. Quantité, objectifs, Modalités d'évaluation des objectifs, Délais Synthèse (source : CPC, p.17 à 20)

Objectifs	Modalités d'évaluation des objectifs	Délais	Pénalités associées
Un reporting annuel des réactifs utilisés	Données fournies dans le RAD de l'année suivante	6 mois de l'année suivante	1 000€ de pénalité par absence
Ne pas augmenter la consommation de produits chimiques des 4 familles les plus émettrices (engagement annuel)	Kg de réactifs par m3 traités ou produits Première année comme année de référence Hors période d'aléas climatiques et si légitimité par alternative moins carbonée	Évaluation dès la 2e année du contrat Mesure réalisée dans les 6 mois de l'année suivante	1 000€ de pénalité par an si augmentation

CONFIDENTIEL

Limitation des gaz à effet de serre	Nature des actions et moyens engagés, - Mieux connaitre les émissions de GES des Services Eau potable et Assainissement : Bilan Carbone : Réalisation d'un bilan carbone en janvier 2028 (une fois le périmètre complet) en collaboration avec **l'entreprise locale ECO Stratégie Réunion** - Diminuer l'impact environnement du contrat : **Diminution des Emissions de GES Scopes 1 et 2 sur les deux services Eau potable et Assainissement collectif** sur la durée du contrat - Compensation Carbone : Montage d'un projet de compensation avec la société Carbon App autour de la Biodiversité à hauteur de **3000€ par an, dès 2028** Développer les objectifs et mesures mis en place pour la diminution des émissions de GES. Chiffrer. Développer les éléments concernant le projet avec la société Carbon App. Quantité, objectifs, Modalités d'évaluation des objectifs, Délais Synthèse (source : CPC, p.17 à 20)

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Objectifs	Modalités d'évaluation des objectifs	Délais	Pénalités associées
Réalisation d'une étude de vulnérabilité sur les risques physiques	Rapport d'analyse des risques transmis à la CIREST	Avant janvier 2028	1 000€ pour non-réalisation
Proposer un plan de mitigation aux risques climatiques	Rapport transmis à la CIREST	A compter de janvier 2028 et mise à jour annuelle	1 000€ pour non-réalisation
Mise en place d'un Fond Résilience	Montant alloué de 27 500€/an	Dès la 1e année	1 000€ pour non-réalisation

Préservation de la biodiversité

Nature des actions et moyens engagés,

Cartographier l'ensemble des sites de production (stations de production d'eau potable et stations d'épuration) qui sont localisés dans des zones dites sensibles pour la Biodiversité (e.g. Natura 2000) dès janvier 2027

Former les agents sur l'enjeu Biodiversité et le rôle des espaces verts **en partenariat avec l'association SREPEN** (adhésion)

Soutenir une gestion raisonnée des espaces verts :
- Politique zéro produit phytosanitaire sur ces sites
- Systématiquement replanter les espèces d'arbres ou d'arbustes qui viendraient à dépérir par une espèce équivalente.
- Uniquement les espèces végétales endémiques du territoire lors de plantations

→ ALEFPA ESAT La confiance à Saint-Benoît
→ ALEFPA ESAT Jean Clermont à Saint-André

CONFIDENTIEL

Végétaliser et aménager les sites durablement : végétalisation des sites pertinents, selon leur faisabilité et les enjeux Biodiversité des dits-sites grâce à l'augmentation du couvert végétal.

Soutien d'au moins un **projet de soutien à la biodiversité** du territoire de la CIREST de protection des zones humides ou de reforestation

Préciser les modalités de formation des agents sur l'enjeu Biodiversité. Préciser quel projet de soutien à la biodiversité.

Quantité, objectifs, Modalités d'évaluation des objectifs, Délais

Synthèse (source : CPC, p.17 à 20)

Objectifs	Modalités d'évaluation des objectifs	Délais	Pénalités associées
Cartographie des sites sensibles	Rapport IBAT	A compter de janvier 2027 et mise à jour annuelle	1 000€ pour non-réalisation
Adhérer à l'association SREPEN	Carte d'adhésion annuelle	A compter de janvier 2027 et mise à jour annuelle	1 000€ pour non-réalisation
Zéro produit phytosanitaire	Charte d'engagement des prestataires d'espaces verts	Dès le début du contrat	1 000€ pour non-réalisation

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Soutenir un projet de compensation en faveur de la biodiversité du territoire de la CIREST	Certificat transmis de compensation	D'ici la fin du contrat	1 000€ pour non-réalisation
	Une formation à la biodiversité biannuelle	Feuille de présence signée des collaborateurs (digitale ou présentielle)	A compter de janvier 2027	1 000€ pour non-réalisation

Limitation et gestion des déchets

Nature des actions et moyens engagés,

Assurer une traçabilité des déchets et notamment des déchets dangereux via **l'outil Trackdéchets** dès le **début du contrat**

Réduire, réemployer ou recycler les déchets : favoriser également les actions permettant de réduire la quantité de déchets à la source
- La réduction des déchets papiers et plastiques à usage unique : les collaborateurs sont invités à imprimer raisonnablement, trier
- L'utilisation de la **plateforme de Réemploi de Saur « Pépite »,** mise à disposition des référents logistique pour donner de la visibilité aux petits équipements non utilisés, favoriser le prêt ou le don interne, et éviter de la mise en rebut.

La sensibilisation des collaborateurs au tri des déchets sous des formats ludiques.
- Créer une station de lavage des cubitainers pour les réutiliser, voir pour le PEHD.
- Donner une seconde vie aux équipements informatiques en les donnant à des associations du territoire
- Partenariat avec l'association ADICA, basée à Cambuston sur la commune de Saint-André pour identifier des filières de réemploi et d'upcycling (transformation de déchets en nouveaux produits).

Une étude est en cours pour valoriser davantage de flux (PEHD, matériel de réseau, etc. une étude est en cours).

CONFIDENTIEL

Maximiser la valorisation matière : rechercher des filières de valorisation pour le sable et les enrobés
- Identification de **filière de recyclage matière** : échanges ont déjà eu lieu avec STS Recyclage pour les enrobés et des échanges SAM Concassage Bras Panon pour les remblais et pierre
- Mise en place d'un **projet étudiant avec l'école ESIROI**
- Accompagnement de la mise en place opérationnelle d'un **tri qualifié avec les agents**

Charte chantier propre et chantier vert ; partagée avec sous-traitants dès le début du contrat.

Quantité, objectifs, Modalités d'évaluation des objectifs, Délais
Synthèse (source : CPC, p.17 à 20)

Objectifs	Modalités d'évaluation des objectifs	Délais	Pénalités associées
TrackDéchets pour tous les déchets dangereux	Rapport annuel disponible	Dès la 1e année	1 000€ de pénalité
Diminuer la quantité de déchet totale (tonnes)	Bilan étape tous les 3 ans 1e année : bilan complet des déchets en s'alignant sur les critères de la CSRD	D'ici la fin du contrat	1 000€ de pénalité

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Augmenter le % de déchets valorisés (matière ou énergie)	Bilan étape tous les 3 ans 1e année : bilan complet des déchets en s'alignant sur les critères de la CSRD	D'ici la fin du contrat	1 000€ de pénalité
	Étudier la mise en place de flux de valorisation plus vertueuse pour le sable et les enrobés	Un projet étudiant autour des éco matériaux	Dès la 3e année du contrat	1 000€ de pénalité

Insertion sociale

Nature des actions et moyens engagés,

Promouvoir l'insertion à travers l'exploitation des services de la CIREST : Collaboration avec les ESAT, Associations ou organismes locaux en faveur de l'insertion comme : ALEFPA, PROXIBAT, ALIE
Engagement : A minima 3 000 heures d'insertion par an

Veiller aux principes de laïcité : système de remontée des plaintes écrites des usagers portant sur un manquement autours de la laïcité, partagé dans le Rapport Annuel

Formation continue des personnels de la société dédiée et supports groupe grâce aux outils suivants :
- La plateforme de formation digitale e-learning « My Academy »,
- La « Saur Water Academy » :
- Des « Ciné Saur » auprès des agents opérationnels. Ces formations-action au développement durable, autour d'ateliers présentiels ludiques et gamifiés permettent aux agents et responsables de s'impliquer davantage sur la RSE à l'échelle de leur secteur.

CONFIDENTIEL

Former collaborateurs pour piloter les usines en entretenant des partenariats avec les établissements scolaires locaux
Engagement : À minima un alternant sur la durée du contrat

Veiller aux principes d'égalité

Quantité, objectifs, Modalités d'évaluation des objectifs, Délais
Synthèse (source : CPC, p.17 à 20)

Objectifs	Modalités d'évaluation des objectifs	Délais	Pénalités associées
Embauche d'alternants	2 collaborateurs / an	Opérationnel et cadre selon les années	/
Collaboration avec ESAT	Estimation - missions ponctuelles impliquant 2 personnes	Espaces verts	ALEFPA
Collaboration avec ESAT	Estimation - missions ponctuelles impliquant 1 personne	Nettoyage des locaux	Up Interim : Service Interim
Collaboration avec ESAT	Estimation - missions ponctuelles impliquant 3 personnes	Peintures	PROXIBAT

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Collaboration avec ESAT	Estimation - missions ponctuelles impliquant 2 personnes	Valorisation déchets	ADICA
Accompagnement des personnes en insertion	100Ù des collaborateurs en insertion	Télérelève, managers	ADICA, France Travail
Culture d'entreprise : sensibilisation au handicap	100% des collaborateurs formés et sensibilisés	Tous	Duo Days
Culture d'entreprise : sensibilisation au handicap	1 référent Handicap accessible pour tous les collaborateurs	Tous	/

Autres actions en faveur du développement durable

Nature des actions et moyens engagés,

Fonds de Résilience : une des propositions phare réside dans la mise en place d'un Fonds de Résilience : **25 480 € HT/an**

Développer sur les modalités de ce fonds : quels usages, quels objectifs, mesure d'évaluation d'atteinte des objectifs. Dès le démarrage du contrat ?

Réalisation d'une étude de vulnérabilité sur les risques physiques liés au changement climatique **avant janvier 2028 (périmètre complet)**
Préciser les modalités de cette étude.

Proposer un plan de mitigation aux risques climatiques dès **janvier 2028** et **mis à jour chaque année**

CONFIDENTIEL

S'ancrer dans une démarche de progrès permanent : le management QSE donc déploiement sur le contrat :

- système de management QSEE
- Mettre en place des outils et des méthodes de management éprouvés
- Disposer régulièrement d'un regard objectif externe, **à travers des audits**

Former et sensibiliser en permanence les responsables et agents à la sécurité : intégrés dans notre "Saur Safet Tour" qui consiste à une formation sécurité déclinant tous les outils de management de la sécurité à déployer

Autres points éventuels

Dans une optique de transparence, nous proposons un **Comité annuel RSE/RTE** avec le CIREST pour présenter les **réalisations annuelles** en termes de développement durable

- Présentation des avancées des plans d'action climat, insertion, biodiversité et déchet
- Suivi d'un **Fonds RSE (Fonds de Résilience) – sur le suivi des réalisations**
- Remise des rendus et reporting développement durable, dans le Rapport Annuel

Focus sur l'engagement sur le niveau de pertes

Le candidat ne développe pas ses hypothèses de calculs (volumes, linéaires…). A préciser. Certaines valeur méritent quelques précisions : le chemin de performance des communes en régie est assez linéaire par rapport aux investissements proposés.

Dans l'ensemble le candidat propose un chemin de performance intéressant.

Le niveau de rendement du réseau de distribution proposé par le candidat est le suivant :

Rendement Saint André	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Engagement contractuel - CISE			57,8	58,6	61,7	62,9	64,2	65,5	66,9	68,3	69,8	71,3	72,9	74,6
Historique	57,45													

Rendement Salazie

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			48.1	49.6	51.0	52.6	54.2	55.9	57.7	59.5	61.5	63.5	65.7	67.8
Historique	45,11													

Rendement Sainte Rose

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			28.6	30.5	32.5	34.9	37.5	40.5	43.9	48.0	52.7	58.4	65.2	73.8
Historique	19,54													

Rendement La Plaine des Palmiste

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			39.0	40.7	42.6	44.6	46.7	49.1	51.6	54.3	57.3	60.5	64.1	68.5
Historique	56,43													

CONFIDENTIEL

Rendement Saint Benoît

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			X	X	62.9	63.9	64.9	66.0	67.0	68.1	69.2	70.3	71.4	72.5
Historique	60,90													

Rendement Bras Panon

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			X	X	81.7	81.9	82.1	82.3	82.5	82.8	83.0	83.2	83.4	83.6
Historique	81,00													

Dans le projet de contrat, il est prévu que les candidats s'engagent sur l'indice linéaire de pertes. Les propositions du candidat sont synthétisées dans le tableau et graphe suivants :

ILP Saint André

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			35	34	30	28.5	27.1	25.6	24.2	22.7	21.3	19.8	18.4	16.9
Historique	35,34													

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

ILP Salazie	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			14.3	13.6	12.9	12.3	11.6	10.9	10.3	9.6	8.9	8.3	7.6	7
Historique	15,88													

ILP Sainte Rose	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			110	101	93.1	84.7	76.3	67.9	59.4	51.0	42.6	34.2	25.8	17.3
Historique	159,64													

ILP La Plaine des Palmiste	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			27	25.3	23.7	22.0	20.4	18.8	17.1	15.5	13.8	12.2	10.6	8.8
Historique	21,99													

ILP Saint Benoît	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			X	X	22.2	21.5	20.7	20	19.2	18.5	17.7	17	16.2	15.5
Historique	23,32													

CONFIDENTIEL

ILP Bras Panon	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Engagement contractuel - CISE			X	X	9.00	8.95	8.90	8.85	8.80	8.75	8.70	8.65	8.60	8.55
Historique	9,05													

Avis sur les propositions des candidats sur la « Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de de développement durable et d'énergie » - 20%

CISE
Points positifs : • Délais interventions fuites (<1h) et réparation (<4h) très satisfaisants • Fréquences de visites de contrôle adaptée à l'ouvrage • Stratégie de gestion de la pression sur le périmètre : divers outils mis en œuvre • Objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau ambitieux sur les périmètres de Salazie et de Sainte Rose • Méthode d'identification des PFAS • 5 ETP dédiés à la réparation de fuites • Délais interventions casses et désobstructions (<2h) satisfaisant

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CISE
• Sensibilité hiérarchisée des postes de relevage • Contrôle de 1 000 contrôles par an en phase 1 puis un minimum de 2 000 contrôles par an en phase 2 • Curage préventif sur 15% du réseau et ITV sur 5% du réseau • 1 ETP dédié au diagnostic permanent • Réalisation d'un audit énergétique sur la totalité du périmètre en janvier 2028 **Points négatifs ou à détailler :** • Manque d'explications au sujet de la recherches de fuites : objectif de 300km/an à détailler (imprécision mineure) • Courbe de performance linéaire : non pertinente • Étanchéité regards (875/an soit 10 500 regards à ajuster avec données le SDIEU prévoyant une prestation dédiée sur 20 % des regards • Peu d'éléments sur le suivi et évacuation des boues • Concernant la maîtrise de pertes en eau : manque d'éléments sur les modalités d'évaluation des objectifs ; • Améliorer l'exploitation en termes de connaissance de fonctionnement (branchements, gestion pression, gestion comptage réservoirs et ressources et fuites associées, mesure continue du réseau AEP, connaissance pluvio plus importante) • Améliorer la compréhension des différents d'équipements prévus en renouvellement ou investissement entre les différentes documents (compteurs sectorisation, stabilisateurs de pression,….) • Modalités de suivi de l'allocation du Fonds de communication et pertinence • Manque d'éléments sur le Fonds de Résilience et pertinence • Engagement sur les performances liés aux investissements de la collectivité.

CONFIDENTIEL

1.4.2. Notation du sous-critère

	CISE
Notation /20 AEP	**12**
Notation /20 AC	**12**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

2. Analyse par rapport à la « Qualité du service »

2.1. Relations avec l'Autorité concédante et engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé – 10%

2.1.1. Étude du sous-critère

	CISE – 6/10
Partage des données du service	**Accès en temps réel aux données :** L'ensemble des données relatives au contrat sont reportés dans la GED dédiée au contrat et mis à disposition sur la plateforme VISEAU qui sera mise à disposition **à compter du 1er juin 2025.** VISEAU® est un site internet qui relie la société dédiée de CISE réunion à la collectivité. VISEAU® permet de disposer des données d'exploitation en temps réel avec un espace interactif d'échanges privilégiés et sur-mesure. Accès à un catalogue de services et d'indicateurs sélectionnées par la collectivité. Accès aux données assez complet : - Localisation des compteurs de réseaux, stabilisateurs de pression, poteaux d'incendie et données attributaires : date de pose, état. - Symbologie spécifique à la CIREST - Vue cartographique des matériaux des canalisations, zones de sectorisation, périodes de pose. - Données clientèles : consommations, réclamations - Vues personnalisées selon les thématiques souhaitées - Plans de récolement au format pdf. - Interventions réalisées depuis deux ans : réparations de fuite, entretien d'équipement réseau, etc… - Consultation des photos prises lors de l'intervention. - DT / DICT et zones de chantier en cours - Symbologie dynamique suivant les conclusions de l'intervention - Interventions planifiées la semaine à venir - Accès aux données Rézo+ (débits de nuit, volume mis en distribution journalier, indice linéaire de fuite) - Tableaux de bords personnalisés - Visualisation des alarmes en cours - Accès aux synoptiques et courbes des installations depuis la carte - Données de fonctionnements mesurées en continue : niveaux de réservoir, débit d'usine ou de réseau, qualité d'eau, compteurs horaires, etc… - Visualisation des paramètres qualité des analyseurs en ligne - Sécurité Surveillance des dispositifs d'intrusions des sites - Requêtes inventaire du patrimoine - Suivi technique Requête pyramide des compteurs - Synthèse des volumes mensuels mis en distribution avec détail par compteurs. - Synthèse et détail de toutes les interventions réalisées avec comptes-rendus détaillés et photos - Planning des interventions planifiées à une semaine. - Données clientèles : Coordonnées et contact, adresse du branchement, historique de consommation sur 3 ans, historique des interventions, dernier index, état du solde, duplicata des dernières factures. Système d'alerte mail/SMS possible pour la collectivité concernant les interventions. Piloté par un Home CPO entièrement dédié à la CIREST et connecté en permanence au CPO du Tampon, qui assurera redondance et renfort d'expertise 24h/24 et 365 jours par an.

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Accès en lecture à la plateforme DIAG 360 et à Gestion Électronique de Document (Sharepoint):

- Documents contractuels et administratifs
- Documents techniques descriptifs des ouvrages
- Documents d'exploitation et de travaux
- Études et diagnostics
- Documents financiers
- Informations relatives aux usagers
- Comptes rendus et extractions de données

Fréquence d'actualisation des données :

Données à consigner et à mettre à jour sur la plateforme	Fréquence de mise à jour
Copie des attestations d'assurance	Annuelle
Copie des certifications	Annuelle
Copie des contrats de sous-traitance	Semestrielle
Copie des autorisations et conventions spéciales de déversement	Semestrielle
Documents d'exploitation et de maintenance des installations	Annuelle
Plan d'amélioration des performances	Annuelle
Inventaire des biens confiés au Concessionnaire	Annuelle
Modélisation	Annuelle
Système d'information géographique y compris interventions diverses	En temps réel

Données à consigner et à mettre à jour sur la plateforme	Fréquence de mise à jour
Suivi des interventions	En temps réel
Synthèse des demandes de branchement	En temps réel
Base de données des habitants raccordables raccordés, raccordables non raccordés, non raccordables et anomalies constatées sur les branchements et raccordements	Annuelle
Liste des raccordements effectifs ayant eu lieu au cours du trimestre	Trimestrielle
Données de fonctionnement des équipements (temps de fonctionnement des pompes, débits, supervision …)	En temps réel
Données de suivi de la sectorisation	En temps réel
Résultats d'analyses de contrôle et d'autocontrôle ou d'autosurveillance	En temps réel
Rapports de synthèse d'exploitation, d'interventions, des diagnostics, etc	Annuelle

Données à consigner et à mettre à jour sur la plateforme	Fréquence de mise à jour
Rapports des inspections réalisées sur les réseaux (ITV, Test à la fumée, Contrôle d'étanchéité des regards)	Mensuelle
Rapports de contrôle règlementaire	Annuelle
Rapports annuels prévus au CHAPITRE 19 du projet de contrat	Annuelle
Rapport mensuel d'exploitation	Mensuel
Tableaux de bord financiers	Trimestriel

Formation en tout début de contrat afin d'acculturer les personnes coté CIREST à l'utilisation de cette GED et VISEAU: ½ journée de formation en juin 2025 et ½ journée de formation en janvier 2027. Initiation des services de la collectivité à l'utilisation de la modélisation hydraulique sur EPANET.

Plusieurs plateformes et environnements numériques évoqués, préciser les modalités d'accès à la plateforme (unique, multi-sites…)

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Rapports mensuels prévus par services. Exemple de rendus (CASUD) transmis. Transmission des rapports annuels : - BASA : transmis avant le 1er mars N+1 aux services de l'Etat avec copie à la CIREST **(pas de lecture préalable prévue)** - Bilans annuels et prévisionnels du renouvellement : avant le 31 octobre de l'année N - RAD : avant le 1er avril de l'année N+1 Pas d'éléments complémentaires sur les données des RAD – Contenu contractuel
Information de la Collectivité et des communes membres (travaux, interruptions de service, incidents divers, etc.	Communication des évènements de service en lien avec la communication avec les usagers : 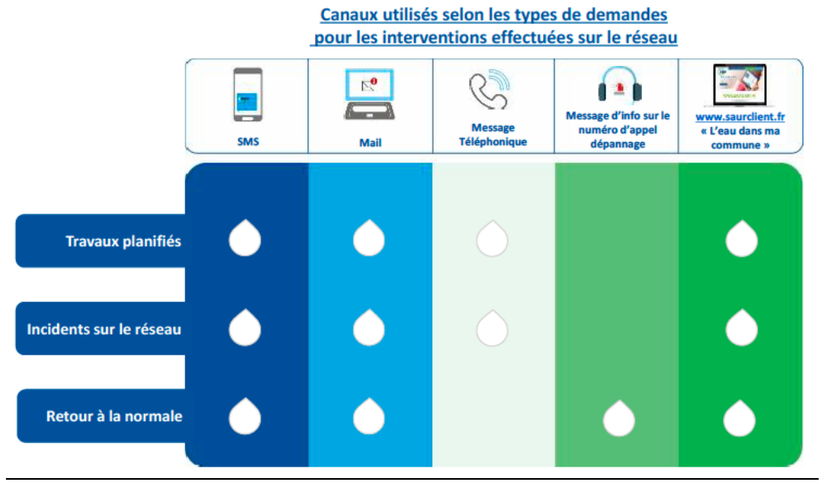 Incident majeur : la Collectivité et les Elus des communes impactées sont alertée en moins d'une heure à la suite de la survenance d'une crise via notamment un message de groupe WhatsApp. Le Concessionnaire s'engage à répondre par écrit aux questions de la Collectivité et à lui transmettre les documents qu'elle aura demandés dans un délai n'excédant pas 15 jours.
Société dédiée et modalité d'association de la collectivité	Signature d'une charte de la gouvernance en période de tuilage. Cette charte est basée sur 4 thèmes. **(pertinence à discuter, éléments déjà encadrés contractuellement)** - Le pilotage du service, - L'accès permanent au Home CPO / Maison de l'eau et de la Technologie et aux données du service, - Les délais de réponses aux demandes de votre collectivité, - La relation avec les usagers. Le candidat propose déjà quelques exemples d'identité visuelle pour la société mère : Odelest · RéO Réunion Est Services de l'eau · Aquest Eau & Assainissement Réunion Est · Orest Services de l'eau - Réunion Est

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Association de la CIREST dans la gouvernance:

Pas d'éléments spécifiques (censeurs ou autres) en dehors des statuts qui prévoient :

« CIREST sera invitée à toutes les séances du Conseil d'Administration, et pourra être représentée par XXXXX représentants en qualité de censeurs qu'elle choisit librement. Lesdits censeurs disposeront à ce titre des mêmes droits d'information que les administrateurs et les actionnaires mais ne pourront prendre part à aucun vote de ces organes et ne pourront y prendre la parole qu'à la condition qu'une demande en ce sens ait été formée par les membres de l'organe en cause. Le règlement intérieur établi par l'Associé unique fixera les modalités de convocation et de tenue du Conseil d'administration ainsi que les règles de fonctionnement. »

Forme de la société dédiée:

La société dédiée sera constituée durant la période de tuilage et au plus tard dans les 15 jours suivant la prise d'effet du contrat.

- Forme juridique : SASU

- Capital : 500 000 €

- Président : Vincent PEGOUD Président DOM CROM

- Directeur général : Nicolas TOUZET, Directeur CISE Réunion

- Directeur général délégué : Thierry GENDRAUD ; Directeur du contrat

Siège social : Maison de l'Eau et de la Technologie à Saint-Benoît à compter du 1er janvier 2028 (à Saint André, Champ Borne entre juin 2025 et janvier 2028)

Gestion financière :

Comptabilité dédiée, compte de résultat et un bilan détaillé de ses activités selon une périodicité correspondant aux exercices du contrat., certification des comptes par des commissaires aux comptes. La société produira chaque année une situation détaillée des mouvements comptabilisés sur lesdits comptes.

CONFIDENTIEL

CISE Réunion s'engage de façon irrévocable et inconditionnelle à demeurer entièrement solidaire des engagements qui incombent à la société dédiée. Elle lui assurera à ce titre son soutien économique et financier afin qu'elle demeure en situation d'exécuter ses obligations.

La société dédiée pourra, dans les conditions de l'article 9-2 du contrat, faire appel à des entreprises extérieures dont elle communiquera la liste à votre collectivité sur demande. La société mère apportera également tous les moyens complémentaires nécessaires.

Convention de partage de moyen / Modalité de facturation des services communs:

D'une manière générale et pour une meilleure lecture, proposer un tableau synthétique en début de document afin de synthétiser les différentes charges facturées à la société dédiée.

Le montant de la quote-part revenant à SAUR (hors prestations spécifique) sera facturé à hauteur de 2,5 % du montant des charges d'exploitation HT constituant un engagement de plafonnement. De la même manière, le montant de la quote-part revenant à CISE Réunion (hors prestations spécifique) sera facturé à hauteur de 2,8 % du montant des charges d'exploitation HT constituant un engagement de plafonnement. **Montant forfaitaire préférable.**

Services supports GROUPE : management, RH, R&D, Juridique, Qualité, Finance.

Services supports CISE REUNION : Direction Générale de la société, Actions commerciales, Actions de communication, Mise en oeuvre des actions qualité, prévention, sécurité et environnement, Expertise juridique, Gestion des ressources humaines, Etablissement des paies des collaborateurs, Gestion comptable, Contrôle de gestion, Saisie des fiches de pointage des heures des collaborateurs, moyens d'astreintes régionaux permettant d'assurer sur le territoire affermé une réactivité forte en cas de crise

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

AEP

- **2,8 % du montant des charges d'exploitation de l'année N en H.T.** au titre des frais généraux SAUR,
- **3,3 % du montant des charges d'exploitation de l'année N en H.T**. hors surtaxes et redevances annexes de XXXXXX au titre des frais de CISE REUNION.

ASST

- **2,50 % du montant des charges d'exploitation de l'année N en H.T.** au titre des frais généraux SAUR,
- **2,70 % du montant des charges d'exploitation de l'année N en H.T.** hors surtaxes et redevances annexes de XXXXXXXXXX au titre des frais de CISE REUNION.

Gestion technique rendue par CISE REUNION – Mise à disposition du CPO

Cela inclus la mise à disposition du parc informatique avec les applications métiers est attenante au déploiement du CPO.

5.2 Facturation du CPO

Le montant de la quote-part de la prestation technique par mise à disposition du Centre de Pilotage Opérationnel (CPO), ainsi que des outils informatiques sera facturé par CISE REUNON à XXXXXXXXXX à hauteur de :

- **AEP : 2,00 %** du Chiffre d'Affaires H.T. hors surtaxes et redevances annexes de XXXXXX
- **ASST : 2,00 %** du Chiffre d'Affaires H.T. hors surtaxes et redevances annexes de XXXXXXX

TIEL

Préciser le territoire d'intervention du CPO, les moyens employés équivalent à la somme demandée.

Mise à disposition du service clientèle :

5.4 Facturation du service clientèle

Le montant de la quote-part de la gestion clientèle par mise à disposition du service client de CISE REUNION ainsi que des outils informatiques sera facturé par CISE REUNION à XXXXXXXXX à hauteur de :

- **AEP : 1,00 %** du Chiffre d'Affaires H.T. hors surtaxes et redevances annexes de XXXXXXX
- **ASST : 1,00 %** du Chiffre d'Affaires H.T. hors surtaxes et redevances annexes de XXXXXXX

Mise à disposition des moyens opérationnels de CISE REUNION :

Achats, logistique, travaux, services généraux, QSE, contrôle de gestion

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

5.6 Facturation des moyens opérationnels de CISE REUNION

Le montant de la quote-part des moyens opérationnels par mise à disposition des services opérationnels de CISE REUNION ainsi que des outils informatiques sera facturé par CISE REUNION à XXXXXXXX à hauteur de :

- **AEP : 1 %** du Chiffre d'Affaires H.T. hors surtaxes et redevances annexes de **XXXXXXX.**
- **ASST : 1 %** du Chiffre d'Affaires H.T. hors surtaxes et redevances annexes de **XXXXXXXXX.**

Facturation des prestations spécifiques

Programme d'hydrocurage réalisé par CISE Réunion

	2025	2026	2027 à 2036	2037
Prestation hydrocurage réseaux (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION	65 925€	113 014€	213 195€/an	88 831€
Prestation ITV (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION	17 153€	29 406€	52 630€/an	21 929€
Prestation hydrocurage PR (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION	33 203€	56 920€	138 600€/an	57 750€
Prestation hydrocurage Fosses (Hors évacuation des sous-produits) par CISE REUNION			14 120€/an	5 883€

ENTIEL

Facturation de la gestion des amortissements :

CISE REUNION réalisera les investissements définis au contrat pour le compte de la société dédiée et notamment :

- ⇨ La prise en charge du financement des travaux,
- ⇨ La supervision de la réalisation des opérations de leur préparation jusqu'à leur réception.

Cette prestation sera facturée à hauteur des éléments présentés dans le compte d'exploitation :

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

EAU POTABLE - BASE

	CAPEX (€ HT)												
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Investissements concessifs	12 299	141 292	493 600	722 067	722 067	722 067	722 067	722 067	722 067	722 067	722 067	722 067	298 945

ASSAINISSEMENT

	CAPEX (€ HT)												
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Investissements concessifs	11 235	60 423	83 041	84 928	84 928	84 928	84 928	84 928	84 928	84 928	84 928	84 928	35 132

Facturation de la mise à disposition des locaux de CISE REUNION

CISE Réunion met à disposition de la société dédiée les locaux (Siège à Saint André, Maison de l'eau à compter de 2028, CPO du Tampon.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation de CISE REUNION à XXXXXXXXXX à hauteur de :

- **AEP : 68 444 € HT/an** en moyenne actualisé conformément à la formule de révision figurant au contrat conclu entre la CIREST et XXXXXXXX
- **ASST : 29 333 € HT/an** en moyenne actualisé conformément à la formule de révision figurant au contrat conclu entre la CIREST et XXXXXXXXXX

Les locaux pris en direct par la société dédiée sont cessibles à la CIREST en fin de contrat.

Préciser la nature des locaux cédés à la CIREST en fin de contrat.

Télécommunications

Coûts de télécommunication refacturés :

Montant annuel AEP : **63 755 € HT/an** en moyenne sur la durée du contrat

Montant annuel ASST : **53 051 € HT/an** en moyenne sur la durée du contrat

Engins et véhicules :

CISE REUNION dispose de véhicule en location longue durée dont le coût unitaire facturé par véhicule est dépendant du nombre de véhicules annuellement loués. A cet égard, plus le nombre de véhicules pris en location augmente moins le coût unitaire facturé est important. Ainsi, afin de faire bénéficier l'économie générale du contrat de la CIREST de ces coûts d'achats bonifiés, la flotte de véhicule affectée aux collaborateurs du service travaillant sur le périmètre de la CIREST pour le compte de la société dédiée sera mise à disposition par CISE REUNION

Montant annuel AEP : **588 427 € HT/an** en moyenne sur la durée du contrat

Montant annuel ASST : **184 308 € HT/an** avec évolution selon le nombre d'abonnés

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Facturation de la mise à disposition des moyens informatiques généraux : Moyens communs de la DSI de CISE REUNION et notamment sur l'ensemble de ses logiciels et progiciels métiers et sera fourni par CISE REUNION en hardware (ordinateurs, tablettes, imprimantes, smartphone...) Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation de CISE REUNION à XXXXXXX à hauteur de : – **AEP : 248 758 € HT/an** en moyenne sur la durée du contrat actualisé conformément à la formule de révision figurant au contrat conclu entre la CIREST et XXXXXXXXX – **ASST : 82 675 € HT/an** actualisé conformément à la formule de révision figurant au contrat conclu entre la CIREST et XXXXXXX **Facturation de la mise à disposition de personnels dédiés de CISE REUNION :** Certaines prestations exigent la mise en œuvre de moyens humains spécialisés pour leur réalisation soit en raison de leur complexité soit en raison de leur nature particulière. Ces moyens ne pouvant être abrités dans la société dédiée pour des raisons d'équilibre économique global de la délégation : - Expert process 1/3 temps aura pour mission de réaliser des études d'expertise hydraulique en appui de l'ingénieur hydraulique affecté au contrat. Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation de SAUR à la société dédiée à hauteur de 35 450 € HT/an actualisé conformément à la formule de révision figurant au contrat conclu entre la société dédiée et CIREST. - Responsable maintenance 1/3 temps qui aura pour mission de superviser et piloter la réalisation du programme pluriannuel de renouvellement et le pilotage de la GMAO. Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation de SAUR à la société dédiée à hauteur de 40 450 € HT/an actualisé conformément à la formule de révision figurant au contrat conclu entre la société dédiée et CIREST.
Réunions contractuelles et suivi des performances	Arrivée d'un nouveau directeur de contrat Thierry GENDRAUD pour instaurer un nouveau mode de fonctionnement tant dans les modalités d'échanges avec la collectivité et ses services que dans la qualité du reporting. Mise en place d'un ingénieur de la performance, comme bras droit du directeur du contrat, affecté à 100% à la gestion de la concession multiservices Des bureaux disponibles pour la Collectivité au sein de la Maison de l'eau et de la Technologie **(à voir plus précisément sur la nature, les charges induites et la pertinence)**

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

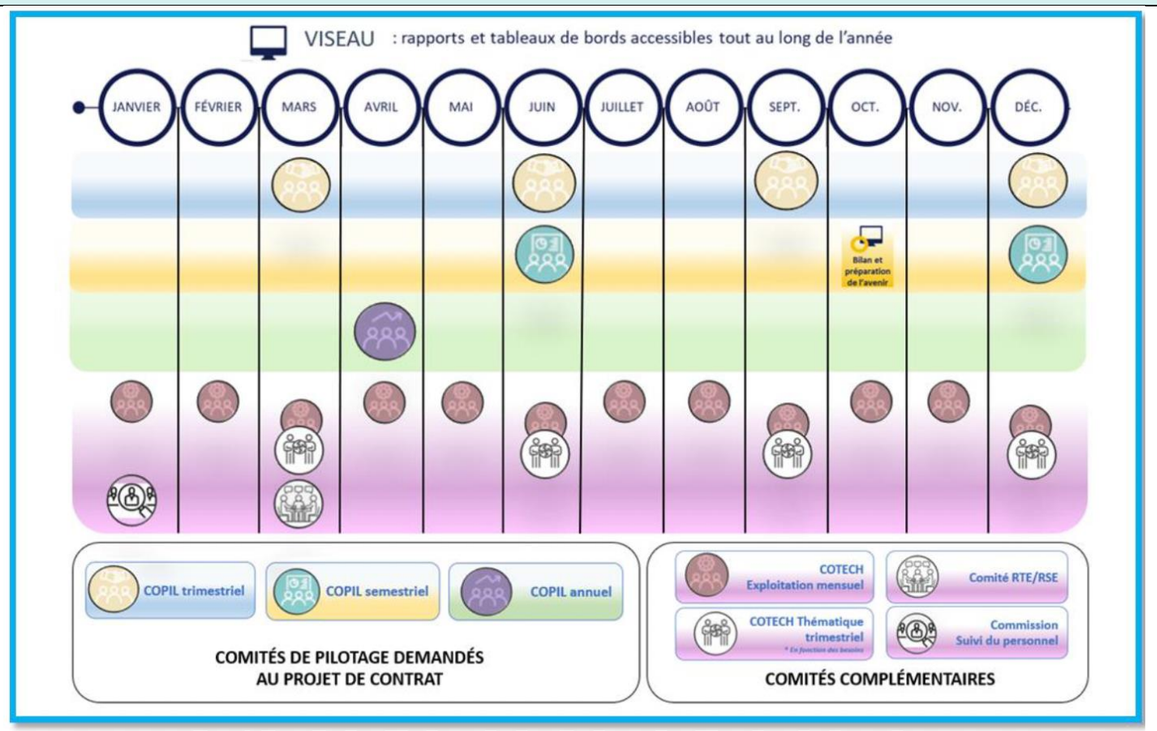

CONFIDENTIEL

	<u>Typologie des réunions proposées :</u> ▪ COTECH d'exploitation mensuel (1/mois) ▪ COTECH thématique (1/trimestre) ▪ COPIL Performance (1/an) ▪ COPIL Trimestriel (1/trimestre) ▪ COPIL Semestriel (1/semestre)
Réponses aux DT/DICT	<u>Réponses à aux demandes de DT, DICT dans le délai réglementaire de :</u> - 7 jours calendaires lorsque la demande est dématérialisée, - 9 jours calendaires lorsque la demande n'est pas dématérialisée. <u>Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme :</u> Avis à la Collectivité, avec une estimation du coût de l'opération pour les projets de construction ou de lotissement impactant le réseau Réponse aux demandes de la collectivité relatives aux autorisations d'urbanisme sous 15 jours calendaires
Autres engagements	<u>Le candidat présente en plus des délais de rendus pour des avis divers, rendus par les équipes de la société dédiée ou les services supports</u> **(inclus dans les frais de siège ?)**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CISE – 6/10

Demande	Délai de réponse	Modalités de transmission de la réponse
Avis sur projet technique, administratif ou réglementaire	10 jours ouvrés	Transmission sur la base d'un rapport d'exploitant détaillé avec les données techniques nécessaires. Transmission sur la base d'un rapport du service administratif avec les éléments administratifs ou réglementaires Adhoc
Avis sur application d'une disposition réglementaire à un abonné ou un groupe d'abonnés particuliers	8 jours ouvrés	Transmission d'un mémoire simple sur base d'un courrier ou email.
Avis sur les implications d'une évolution réglementaire ou jurisprudentielle sur la gestion du service et/ou le règlement de service et/ou l'organisation du délégataire	15 jours ouvrés	Transmission d'un mémoire simple sur base d'un courrier ou email.
Avis juridique simple nécessitant une consultation des services de la direction régionale	5 jours ouvrés	Transmission d'un mémoire simple sur base d'un courrier ou email.
Avis juridique complexe nécessitant une consultation des services du siège	5 jours ouvrés	Transmission sous forme d'un mémoire complet sous forme d'un courrier.
Avis sur autres sujets	5 jours ouvrés	Transmission sur la base d'un rapport d'exploitant détaillé avec les données techniques nécessaires.

Avis sur les propositions des candidats sur la méthodologie concernant les «Relations avec l'Autorité concédante et engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé gestion »

CISE
Points positifs : • Accès en temps réel aux données • Rythme des réunions cohérent **Points négatifs ou à détailler :** • Possibilité d'export des données à partir de la plateforme en fin de contrat • Financement des moyens mis à disposition par la société mère : forfaitiser et détailler les prestations mis en œuvre considérant les coûts affichés. • Modalités d'association de la CIREST à la gouvernance de la société dédiée. Rôle des élus censeurs.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

2.1.2. Notation du sous-critère

	CISE
Notation /10	**6**

2.2. Qualité de la méthodologie proposée pour les relations avec les usagers – 10%

2.2.1. Étude du sous-critère

	CISE – 5/10
Centre de relation clientèle (accueil)	La société dédiée comporte son propre service clientèle pour gérer les relations avec les abonnés du territoire : ✓ 1 Responsable ✓ 1 référente branchements neufs et solidarité ✓ 3 référents recouvrement dès 2025 et 1 ETP supplémentaire à compter de 2027. ✓ 6 conseillers clientèle et 3 ETP complémentaires à compter de 2027. **<u>Points d'accueil physique suivants :</u>** 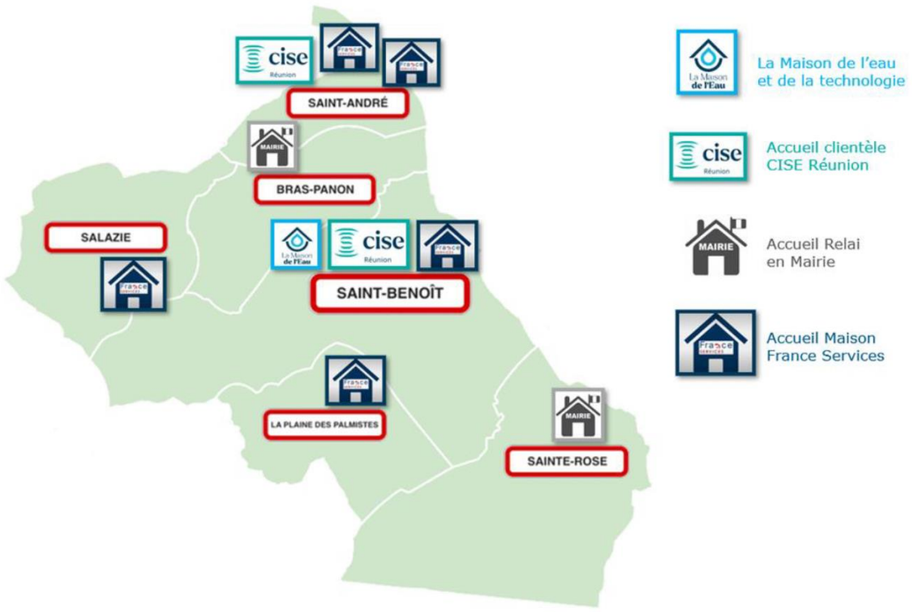 <u>Plusieurs points d'accueil sur le territoire :</u> **Deux accueils** clientèle physique : • Saint André : rue de la Gare – Domaine de la Vanille • Saint Benoit : rue Auguste de Villèle puis transféré à la Maison de l'eau et de la technologie à compter du 1er janvier 2028 Horaires d'ouverture: - Accueil physique de 7h30 à 11h30 et de 12h45 à 15h00 du lundi au vendredi Horaires non adaptées aux travailleurs, quelles actions compensatoires ? - Fermé les mardis et jeudi après-midi. Une permanence sera faite dans les mairies de **Sainte-Rose et de Bras-Panon de 2 demi-journées pendant 2 semaines à la suite de l'émission générale des factures**. Des **relais en Maison France Service** seront instaurés sur le territoire - Saint-André : 2 MFS - Salazie : 1 MFS - Saint-Benoît : 1 MFS - Plaine des Palmistes : 1 MFS **Pas de fréquences identifiées pour l'accueil en MFS ni de temporalité de mise en œuvre, à préciser.** Un numéro clientèle spécifique et gratuit dédié accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h Un numéro d'urgence disponible 24h/24 et 7jours/7

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Taux d'appels répondus (TAR) à 80% sur tous les appels. **Préciser si le TAR concerne aussi les appels d'urgence. Préciser la gestion des pics d'appels.** Bailleurs et professionnels/grands comptes disposent d'un **interlocuteur dédié** (2 conseillers clientèle spécialisées pour ces parcours client) Communication et correspondances adaptées aux sourds et malvoyants. **Accueil inclusif à préciser.** En cas d'impossibilité pour l'abonné de se déplacer, **des rendez-vous chez l'usager sont prévus**. Proposition de rendez-vous dans un délai de 8 jours en réponse à toute demande pour un motif sérieux, avec respect de l'horaire du rendez-vous dans une plage de 2 heures. **Préciser la notion de « motif sérieux ».** Un vigil est prévu pour **sécuriser les accueils des abonnés** et la qualité d'environnement de travail des conseillers clientèle (mi-temps réparti entre les 2 accueils de Saint André et de Saint Benoit à la maison de l'eau). **<u>Engagement divers :</u>** **Pas d'engagement identifié sur le temps de réponse à un courrier, courriel ou lors d'une demande RGPD.**
Services en ligne et service nomade	Agence en ligne déclinée du site internet SAUR chartée aux couleurs de CISE Réunion avec une identité visuelle propre qui respecte l'identité visuelle de la Communauté d'Agglomération (couleurs, logo…). **Contradiction sur l'identité visuelle, à préciser.** Fonctionnalités : - Suivre l'historique de leurs consommations, - Réaliser leurs démarches en ligne (accéder aux formulaires d'abonnement et de rétractation, payer leurs factures de manière sécurisée, etc.) et suivre leurs demandes en cours. - Communiquer directement leur relevé de compteur en transmettant l'index et une photo. - Mise en place de la mensualisation. - Paiement des factures. - Suivi consommation. - Espace d'échange (devis, documents, attestations, …) - Informations générales.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

	Application mobile CISERéunion&Moi
Abonnés en situation de pauvreté-précarité	Soutien aux foyers en difficulté en offrant 1 000 kits par an de mousseur - Un référent Eau solidaire dans l'équipe de la société dédiée - Dispositif de solidarité: PASS'EAU : enveloppe financière de 1 % du chiffre d'affaires HT par an mise à disposition des CCAS du territoire qui permet d'aider les ménages en difficulté, après qu'une situation d'impayé ne soit constatée. - Mis en œuvre via les CCAS, auprès des populations défavorisées par la mise en place d'un mécanisme préventif d'aide au règlement des factures d'eau sur la base de l'identification des personnes démunies, en partenariat avec les acteurs sociaux et la CIREST. - Propose les services d'un plombier solidaire pour réparer les fuites en domaine privé – cette part réservée au plombier solidaire sera décidée en concertation entre Vous et les CCAS. Le montant du PASS'EAU est garantie à hauteur d'environ **216 000 € /an (1% du CA indiqué par le candidat)** via une répartition au **prorata du nombre d'abonnés par communes**. Cette disposition fera l'objet d'une convention tripartite entre la CIREST, la société dédiée et le CCAS de la commune. Cette aide sera octroyée par le CCAS de la commune et son montant sera transmis via un document à la société dédiée. Cette aide sera matérialisée via un abandon de créance sur la part fermière. Un suivi du nombre de dossiers ainsi que des montants octroyés sera transmis chaque trimestre à l'occasion des comités de pilotage.
Branchements neufs	La fourniture de l'eau est assurée dans un délai de **1 jour** suivant la signature de l'abonnement s''il s'agit de branchements existants, et dans un délai de **15 jours** à compter de l'obtention des autorisations administratives nécessaires s'il s'agit de **branchements neufs**. Devis des travaux correspondants à un branchement neuf devra être réalisé dans un délai de **8 jours.** Référente Branchements neufs identifiée. Le Concessionnaire s'engage sur un taux de respect du délai maximal de création des branchements pour les nouveaux abonnés de : **95%** Délais identiques en assainissement.
Actions de communication	Partenariats avec des associations environnementales locales : EPI Est, Eau Positive Les actions de communications à visée pédagogique sont notamment les suivantes : - Ateliers pédagogiques : Organiser des ateliers en classe sur le cycle de l'eau, l'importance de l'économie d'eau et des gestes simples pour réduire la consommation. - Jeux et concours : Proposer des concours de dessins, des quiz ou des jeux éducatifs sur le thème de l'eau. - Journées de l'eau : Organiser des événements spéciaux en collaboration avec les enseignants et les associations pour sensibiliser sur l'importance de l'eau dans la vie quotidienne et l'environnement. - Suivi des consommations d'eau à domicile : Proposer aux élèves d'observer la consommation d'eau à la maison et de partager leurs observations en classe, en les sensibilisant aux moyens de la réduire. - Affiches et flyers : Distribuer des supports visuels dans les lieux publics (mairies, écoles, centres de santé) pour sensibiliser aux pratiques de gestion de l'eau - Installation des 1 000 kits d'économie d'eau proposés aux personnes en situation difficile Les actions de communications à visée pédagogique pour les grands comptes sont notamment les suivantes : - Rencontre annuelle avec les bailleurs sociaux pour accroitre l'individualisation des désertes en eau dans leurs immeubles - Installation des Kits d'économies d'eau (3000) qui permettent de réduire de moitié le débit d'un robinet sans modification du confort associé. Nature des grands comptes : Établissements publics de la collectivité (Les gymnases et écoles du territoire), les bailleurs sociaux et les acteurs du tourisme (gîtes, hôtels et campings) En complément des kits installés, des plaquettes de sensibilisation ciblées pour les acteurs du tourisme seront également distribuées. **Par ailleurs, un fonds communication est prévu chaque année pour accompagner la collectivité dans ses diverses campagnes de communication à hauteur de 25 000 euros par an. (A identifier sur les documents financiers, fonctionnement non détaillé et non encadré contractuellement)**

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Relève, facturation, recouvrement	**Relève et facturation** CISE Réunion s'engage à ce que le taux de compteur relevé soit de **85 % minimum.** Pour chaque abonné, l'intervalle entre deux relevés doit être constant, avec une **tolérance de 10 jours.** Pour les compteurs inaccessibles: ⇨ Prévenir le client des prochaines interventions de relevés des compteurs, soit par sms ou par e-mail ou par courrier afin que le client convienne d'un rendez-vous soit directement auprès de SAUR, soit en prenant lui-même son rendez-vous sur l'application mobile ou l'espace client. ⇨ Les usagers peuvent relever leur compteur avec l'application mobile. Cela permet aux abonnés d'être parfaitement autonomes (pas de contrainte de présence sur un créneau fixé). ⇨ Sans contact avec l'abonné, l'agent dépose une carte de passage avec un flash code. Modalités d'accompagnement en cas d'anomalie de consommation indiquées. Les index sont collectés dans l'outil Naïa qui calcule automatiquement le montant de la facture à envoyer au client. Chaque année quatre factures seront émises par le Concessionnaire (2 relèves et 2 estimations) : - En octobre : facturation de l'abonnement eau potable et de l'abonnement assainissement collectif pour le trimestre à venir et facturation avec une consommation estimée correspondante à 25% de la consommation n-1 - En janvier : facturation de l'abonnement eau potable et de l'abonnement assainissement collectif pour le trimestre à venir et facturation avec une consommation réelle suite à la relève du semestre en complément de la consommation estimée - En avril : facturation de l'abonnement eau potable et de l'abonnement assainissement collectif pour le trimestre à venir et facturation avec une consommation estimée correspondante à 25% de la consommation n-1, - En juillet : facturation de l'abonnement eau potable et de l'abonnement assainissement collectif pour le trimestre à venir et facturation avec une consommation réelle suite à la relève du semestre en complément de la consommation estimée, **Procédure de recouvrement** Création d'une cellule de recouvrement de 4 personnes au sein de la société (2027)

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

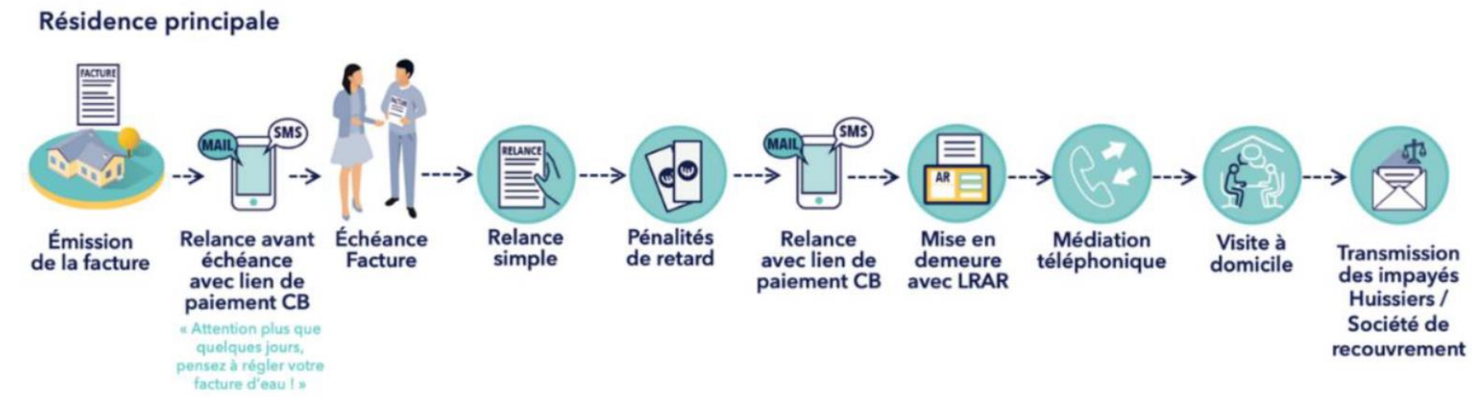

Délais des différentes étapes à préciser en lien avec les frais associés

CISE Réunion s'engage à atteindre un taux de réclamation de < 8 pour 1000 d'ici fin 2025 et < 6 pour 1000 en fin de contrat.

Interruptions de service	Les modalités d'informations des abonnés sont multicanales *"A chaque situation une communication personnalisée"* Canaux utilisés selon les types de demandes pour les interventions effectuées sur le réseau Les abonnés sont informés au plus tard **8 jours avant les travaux planifiés**. Lors d'un incident sur le réseau SAUR identifie la zone et les clients impactés : les usagers concernés sont par une communication personnalisée et graduée selon l'importance de l'incident : - Outils permettant d'informer de manière ciblée et immédiate, à travers tous les canaux (message vocal, email, sms et notification de l'application mobile CISERéunion&Moi) - Message d'information de l'incident diffusé en début d'appel sur la boîte vocale SAUR, pour limiter l'engorgement d'appels au service client Relai également de l'information sur le site Internet CISE Réunion « L'Eau dans ma commune », ainsi que dans les médias locaux (Radio Freedom, Orange Réunion, Zinfos974) pour prévenir les usagers de toute situation exceptionnelle, programmée ou non. **Modalités de contact de la collectivité et des communes membres à identifier**
Autres	**Reversements à la collectivité :** Modalités de reversement initialement fixées par la CIREST.

	SMS	Notifications de l'appli Saur&Moi	E-Mail	Message téléphonique	Message d'info sur le N° d'appel dépannage	Espace client « L'eau dans ma commune »
Travaux planifiés	√	√	√	√		√
Incidents sur le réseau	√	√	√	√		√
Retour à la normale	√	√	√	√	√	√

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CISE – 5/10
Rémunération pour la facturation du SPANC : 2 €/abonné. **Règlement de service :** **Pas de délais indiqués à l'usager dans les RS concernant :** **Eau :** - **Astreinte** - **Réponse réclamation** - **Interruption service** - **Résiliation** - **Relève compteur** - **Devis ; travaux délais** - **Raccordement effectif eau** - **Ouverture** **Ass :** - **Astreinte** - **Hydro cureuse légère** - **Réponse réclamation** - **Interruption service** - **Résiliation** - **Devis ; travaux délais** - **Raccordement effectif**

CONFIDENTIEL

Avis sur les propositions des candidats sur la « Qualité de la méthodologie proposée pour les relations avec les usagers »

CISE
Points positifs : • Points d'accueils sur le territoire • Mise à disposition des données relations clients **Points négatifs ou à détailler :** • Accueil en MFS • Identité graphique de la société dédiée • Modalités de recouvrement (délais, process..) • Délais liés aux règlements de services • Dispositif social en lien avec les abandons de créances importantes sur la durée du contrat. • Modalité de fonctionnement et pertinence du fons communication

2.2.1. Notation du sous-critère

	CISE
Notation /10	**5**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

3. Analyse par rapport aux « Aspects financiers »

Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation. – 10%

Tarification des services

Le candidat s'aligne sur les tarifs plafonds fixés dans le DCE. En effet, en lien avec le contrat de progrès et la convergence tarifaire territoriale, la CIREST a communiqué une trajectoire financière provisoire aux candidats. Cette trajectoire pourra être modifiée à la suite de l'étude de convergence tarifaire qui sera menée par la collectivité. Expliciter la démarche de tarification agricole et ses impacts financiers. Quelle démarche pour les gros consommateurs.
Les tarifs présentés ne concernent que la « part délégataire »

Eau potable

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

SYNTHESE TARIFS PART CONCESSIONNAIRE BASE	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Saint André Eau Potable													
Abonnement €/an	29,49	30,54	31,59	32,64	33,69	34,75	35,80	36,85	37,90	38,95	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	0,4091	0,4282	0,4473	0,4664	0,4855	0,5045	0,5236	0,5427	0,5618	0,5809	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre	0,6182	0,6464	0,6745	0,7027	0,7309	0,7591	0,7873	0,8155	0,8436	0,8718	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre	0,7227	0,7555	0,7882	0,8209	0,8536	0,8864	0,9191	0,9518	0,9845	1,0173	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre	0,8273	0,8645	0,9018	0,9391	0,9764	1,0136	1,0509	1,0882	1,1255	1,1627	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre	1,0273	1,0745	1,1218	1,1691	1,2164	1,2636	1,3109	1,3582	1,4055	1,4527	1,5000	1,5000	1,5000
Salazie Eau Potable													
Abonnement €/an	55,16	53,65	52,13	50,61	49,10	47,58	46,07	44,55	43,03	41,52	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	1,3159	1,2443	1,1727	1,1011	1,0295	0,9580	0,8864	0,8148	0,7432	0,6716	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre	1,3432	1,2989	1,2545	1,2102	1,1659	1,1216	1,0773	1,0330	0,9886	0,9443	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre	1,3568	1,3261	1,2955	1,2648	1,2341	1,2034	1,1727	1,1420	1,1114	1,0807	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre	1,3705	1,3534	1,3364	1,3193	1,3023	1,2852	1,2682	1,2511	1,2341	1,2170	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre	1,3977	1,4080	1,4182	1,4284	1,4386	1,4489	1,4591	1,4693	1,4795	1,4898	1,5000	1,5000	1,5000
Bras Panon Eau Potable													
Abonnement €/an			26,05	27,80	29,54	31,28	33,03	34,77	36,51	38,26	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre			0,4311	0,4522	0,4733	0,4944	0,5156	0,5367	0,5578	0,5789	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre			0,4644	0,5189	0,5733	0,6278	0,6822	0,7367	0,7911	0,8456	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre			0,5733	0,6329	0,6925	0,7521	0,8116	0,8712	0,9308	0,9904	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre			0,9099	0,9461	0,9824	1,0187	1,0549	1,0912	1,1275	1,1637	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre			1,3076	1,3317	1,3557	1,3798	1,4038	1,4279	1,4519	1,4760	1,5000	1,5000	1,5000
Saint Benoît Eau Potable													
Abonnement €/an			58,81	56,46	54,11	51,76	49,40	47,05	44,70	42,35	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre			0,7674	0,7465	0,7255	0,7046	0,6837	0,6628	0,6418	0,6209	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre			0,8007	0,8131	0,8255	0,8379	0,8504	0,8628	0,8752	0,8876	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre			1,1677	1,1530	1,1383	1,1236	1,1088	1,0941	1,0794	1,0647	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre			1,3596	1,3396	1,3197	1,2997	1,2798	1,2598	1,2399	1,2199	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre			1,3929	1,4063	1,4197	1,4331	1,4464	1,4598	1,4732	1,4866	1,5000	1,5000	1,5000
Plaine des Palmistes Eau Potable													
Abonnement €/an	20,00	22,00	24,00	26,00	28,00	30,00	32,00	34,00	36,00	38,00	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	0,4500	0,4650	0,4800	0,4950	0,5100	0,5250	0,5400	0,5550	0,5700	0,5850	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre	0,6500	0,6750	0,7000	0,7250	0,7500	0,7750	0,8000	0,8250	0,8500	0,8750	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre	1,6000	1,5450	1,4900	1,4350	1,3800	1,3250	1,2700	1,2150	1,1600	1,1050	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre	1,5500	1,5150	1,4800	1,4450	1,4100	1,3750	1,3400	1,3050	1,2700	1,2350	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre	1,4500	1,4550	1,4600	1,4650	1,4700	1,4750	1,4800	1,4850	1,4900	1,4950	1,5000	1,5000	1,5000
Sainte Rose Eau Potable													
Abonnement €/an	18,00	20,20	22,40	24,60	26,80	29,00	31,20	33,40	35,60	37,80	40,00	40,00	40,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	0,3000	0,3300	0,3600	0,3900	0,4200	0,4500	0,4800	0,5100	0,5400	0,5700	0,6000	0,6000	0,6000
18-60 m3/semestre	0,3000	0,3600	0,4200	0,4800	0,5400	0,6000	0,6600	0,7200	0,7800	0,8400	0,9000	0,9000	0,9000
61-120 m3/semestre	0,5000	0,5550	0,6100	0,6650	0,7200	0,7750	0,8300	0,8850	0,9400	0,9950	1,0500	1,0500	1,0500
121-200 m3/semestre	0,4500	0,5250	0,6000	0,6750	0,7500	0,8250	0,9000	0,9750	1,0500	1,1250	1,2000	1,2000	1,2000
>200 m3/semestre	1,2500	1,2750	1,3000	1,3250	1,3500	1,3750	1,4000	1,4250	1,4500	1,4750	1,5000	1,5000	1,5000

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Assainissement collectif :

SYNTHESE TARIFS PART CONCESSIONNAIRE BASE	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Saint André Assainissement Collectif													
Abonnement €/an	14,36	16,63	18,89	21,15	23,42	25,68	27,95	30,21	32,47	34,74	37,00	37,00	37,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	0,4773	0,4845	0,4918	0,4991	0,5064	0,5136	0,5209	0,5282	0,5355	0,5427	0,5500	0,5500	0,5500
18-60 m3/semestre	0,8295	0,8291	0,8286	0,8282	0,8277	0,8273	0,8268	0,8264	0,8259	0,8255	0,8250	0,8250	0,8250
61-120 m3/semestre	0,9693	0,9686	0,9680	0,9673	0,9666	0,9659	0,9652	0,9645	0,9639	0,9632	0,9625	0,9625	0,9625
121-200 m3/semestre	1,1091	1,1082	1,1073	1,1064	1,1055	1,1045	1,1036	1,1027	1,1018	1,1009	1,1000	1,1000	1,1000
>200 m3/semestre	1,3795	1,3791	1,3786	1,3782	1,3777	1,3773	1,3768	1,3764	1,3759	1,3755	1,3750	1,3750	1,3750
Bras Panon Assainissement Collectif													
Abonnement €/an			45,67	44,58	43,50	42,42	41,33	40,25	39,17	38,08	37,00	37,00	37,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre			0,8178	0,7843	0,7509	0,7174	0,6839	0,6504	0,6170	0,5835	0,5500	0,5500	0,5500
18-60 m3/semestre			0,8484	0,8455	0,8425	0,8396	0,8367	0,8338	0,8308	0,8279	0,8250	0,8250	0,8250
61-120 m3/semestre			1,0634	1,0508	1,0382	1,0255	1,0129	1,0003	0,9877	0,9751	0,9625	0,9625	0,9625
121-200 m3/semestre			1,0908	1,0920	1,0931	1,0943	1,0954	1,0966	1,0977	1,0989	1,1000	1,1000	1,1000
>200 m3/semestre			1,5224	1,5040	1,4856	1,4671	1,4487	1,4303	1,4119	1,3934	1,3750	1,3750	1,3750
Saint Benoit Assainissement Collectif													
Abonnement €/an			20,61	22,66	24,71	26,76	28,80	30,85	32,90	34,95	37,00	37,00	37,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre			0,9848	0,9305	0,8761	0,8218	0,7674	0,7131	0,6587	0,6044	0,5500	0,5500	0,5500
18-60 m3/semestre			1,0154	0,9916	0,9678	0,9440	0,9202	0,8964	0,8726	0,8488	0,8250	0,8250	0,8250
61-120 m3/semestre			1,0307	1,0222	1,0136	1,0051	0,9966	0,9881	0,9795	0,9710	0,9625	0,9625	0,9625
121-200 m3/semestre			1,0460	1,0527	1,0595	1,0662	1,0730	1,0797	1,0865	1,0932	1,1000	1,1000	1,1000
>200 m3/semestre			1,0765	1,1138	1,1511	1,1884	1,2258	1,2631	1,3004	1,3377	1,3750	1,3750	1,3750
Sainte Rose Assainissement Collectif													
Abonnement €/an	0,00	3,70	7,40	11,10	14,80	18,50	22,20	25,90	29,60	33,30	37,00	37,00	37,00
Part variable €/m3 par tranches :													
0-17 m3/semestre	0,3000	0,3250	0,3500	0,3750	0,4000	0,4250	0,4500	0,4750	0,5000	0,5250	0,5500	0,5500	0,5500
18-60 m3/semestre	0,3000	0,3525	0,4050	0,4575	0,5100	0,5625	0,6150	0,6675	0,7200	0,7725	0,8250	0,8250	0,8250
61-120 m3/semestre	0,3000	0,3663	0,4325	0,4988	0,5650	0,6313	0,6975	0,7638	0,8300	0,8963	0,9625	0,9625	0,9625
121-200 m3/semestre	0,3000	0,3800	0,4600	0,5400	0,6200	0,7000	0,7800	0,8600	0,9400	1,0200	1,1000	1,1000	1,1000
>200 m3/semestre	3,3800	3,1795	2,9790	2,7785	2,5780	2,3775	2,1770	1,9765	1,7760	1,5755	1,3750	1,3750	1,3750

CONFIDENTIEL

Rémunération à la performance :

En complément des recettes liées à la facturation du service (part fixe et part variable) le concessionnaire reçoit une rémunération à la performance afin d'engager une démarche vertueuse dans la gestion et l'économie de la ressource.

Modalité de prise en charge de la rémunération à la performance :
Afin d'avoir une vision concrète de l'application de la rémunération à la performance, les différentes recettes sont isolées à partir de la première année de consolidation du périmètre (2028) :

HYPOTHESES	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CHARGES	**15 738 168**	15 699 974	15 678 662	15 691 688	15 621 174	15 594 145	15 490 129	15 518 980	15 452 536	6 437 885
RECETTES	**16 262 748**	16 568 668	16 766 827	16 966 552	17 147 768	17 332 827	17 500 405	17 688 188	17 696 044	7 381 460
RECETTES & PRODUITS ACCESSOIRES HORS PERFORMANCE	**13 505 804**	**13 711 130**	**13 913 021**	**14 110 463**	**14 304 032**	**14 493 822**	**14 679 799**	**14 862 529**	**14 882 022**	**6 208 995**
Abonnement annuel (recette part fixe)	**2 258 134 €**	**2 283 539 €**	**2 309 293 €**	**2 334 706 €**	**2 360 264 €**	**2 385 918 €**	**2 411 685 €**	**2 437 520 €**	**2 457 880 €**	**1 032 650 €**
Prix au m³ consommé (recette part variable)	**9 254 265 €**	**9 422 303 €**	**9 586 458 €**	**9 746 354 €**	**9 902 181 €**	**10 054 034 €**	**10 201 835 €**	**10 346 246 €**	**10 332 720 €**	**4 299 603 €**
dont Sainte Rose	*315 887 €*	*338 020 €*	*360 252 €*	*382 580 €*	*405 006 €*	*427 526 €*	*450 141 €*	*472 990 €*	*474 221 €*	*198 101 €*
dont La Plaine des Palmistes	*489 004 €*	*488 363 €*	*487 371 €*	*485 891 €*	*483 918 €*	*481 446 €*	*478 470 €*	*474 985 €*	*477 154 €*	*199 712 €*
dont Sainte André	*3 787 481 €*	*3 929 511 €*	*4 070 775 €*	*4 211 339 €*	*4 351 085 €*	*4 490 046 €*	*4 628 294 €*	*4 765 948 €*	*4 753 672 €*	*1 975 562 €*
dont Salazie	*535 280 €*	*521 397 €*	*507 176 €*	*492 605 €*	*477 686 €*	*462 434 €*	*446 845 €*	*431 077 €*	*431 310 €*	*179 800 €*
dont Saint Benoit	*3 297 678 €*	*3 278 460 €*	*3 255 990 €*	*3 230 117 €*	*3 201 004 €*	*3 168 696 €*	*3 133 206 €*	*3 094 622 €*	*3 086 439 €*	*1 282 627 €*
dont Bras Panon	*828 935 €*	*866 552 €*	*904 894 €*	*943 822 €*	*983 483 €*	*1 023 887 €*	*1 064 880 €*	*1 106 625 €*	*1 109 923 €*	*463 800 €*
PRODUITS ACCESSOIRES HORS PERFORMANCE	**563 686 €**	**563 686 €**	**563 686 €**	**563 686 €**	**563 686 €**	**563 686 €**	**563 686 €**	**563 686 €**	**563 686 €**	**234 869 €**
Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs avec ouverture du branchement;	*95 079*	*95 079*	*95 079*	*95 079*	*95 079*	*95 079*	*95 079*	*95 079*	*95 079*	*39 616*
Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs sans ouverture du branchement ;	*278 472*	*278 472*	*278 472*	*278 472*	*278 472*	*278 472*	*278 472*	*278 472*	*278 472*	*116 030*
Fermeture d'un branchement, lorsqu'elle répond à une demande de l'abonné ou qu'elle est rendue nécessaire par suite d'une faute commise par cet abonné (dans les autres cas, la fermeture du branchement en fin d'abonnement est gratuite)	*184 348*	*184 348*	*184 348*	*184 348*	*184 348*	*184 348*	*184 348*	*184 348*	*184 348*	*76 812*
Duplicata de facture (sauf pour les abonnés ayant opté pour la dématérialisation)	*1 008*	*1 008*	*1 008*	*1 008*	*1 008*	*1 008*	*1 008*	*1 008*	*1 008*	*420*
Frais d'échéancier	*4 779*	*4 779*	*4 779*	*4 779*	*4 779*	*4 779*	*4 779*	*4 779*	*4 779*	*1 991*
RECETTE TRAVAUX	**1 429 719**	**1 441 601**	**1 453 584**	**1 465 717**	**1 477 900**	**1 490 183**	**1 502 592**	**1 515 076**	**1 527 736**	**641 873**
Branchements neufs et travaux BPU	1 429 719	1 441 601	1 453 584	1 465 717	1 477 900	1 490 183	1 502 592	1 515 076	1 527 736	641 873
DIFFERENCIEL CHARGES/RECETTES HORS PERFORMANCE	-2 232 364	-1 988 844	-1 765 641	-1 581 224	-1 317 142	-1 100 323	-810 330	-656 451	-570 514	-228 890
REMUNERATION A LA PERFORMANCE	**2 756 944**	**2 749 883**	**2 746 150**	**2 748 434**	**2 736 081**	**2 731 350**	**2 712 951**	**2 718 004**	**2 706 367**	**1 127 609**
Rrémunération à la performance au M3 (€)	*0,272*	*0,271*	*0,271*	*0,272*	*0,271*	*0,271*	*0,269*	*0,270*	*0,269*	*0,112*

CONFIDENTIEL

Il apparaît après une première analyse que la rémunération à la performance ne semble pas être financée par les recettes du service. La dotation pour la rémunération à la performance prévue au CEP est nulle. Ainsi il semble que la rémunération à la performance soit versée directement par la CIREST contrairement à ce qui était prévu dans le DCE. En effet, tel que prévu à l'article 102 :

Article 102. Conditions de reversement de la rémunération à la performance non atteinte

Les soldes des montants provisionnés au titre de la rémunération à la performance sont reversés à la Collectivité déduction faite des sommes à percevoir au titre de la rémunération à la performance et après présentation à la Collectivité d'un état récapitulatif des différents engagements et indicateurs de performance avant le 1er mars 2024.

Chaque versement sera accompagné d'un avis de reversement **au moins 15 jours avant** la date limite de reversement.

La synthèse des différents engagements et indicateurs de performance et les montants correspondants est présente par service dans le rapport prévu à l'Article 118.

Les modalités de prise en charge de la rémunération à la performance ne correspondent pas à la demande initiale de la collectivité ou ne sont pas clairement définies. Il ne semble pas envisageable en effet à ce stade, que la CIREST verse directement cette dernière. Dés éléments complémentaires doivent être demandés au candidat afin de s'assurer que la rémunération à la performance soit bien prise en charge par la « part concessionnaire ».

Critères de mise en œuvre de la rémunération à la performance:

La performance de chaque service est étudiée sous plusieurs composantes. Chaque composante est qualifiée soit par :

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

- Une valeur liée à un engagement contractuel (soumis ou non à des pénalités)
- Une valeur objectif exprimée soit en valeur soit en taux d'amélioration
- Les deux types de valeurs

Pour chaque composante, le montant de la rémunération est calculé comme suit :
- si un engagement contractuel n'est pas atteint et est soumis à l'application de pénalités, le Concessionnaire ne perçoit aucune rémunération à la performance au titre de cette composante.
- si la valeur objectif est dépassée ou ne peut plus être dépassée, le Concessionnaire perçoit le montant total de la composante.
- si la composante est encadrée à la fois par un seuil d'application de pénalités et une valeur objectif, les deux premiers points s'appliquent. Si la valeur atteinte est entre les deux valeurs précitées, la valeur de la composante est calculée par interpolation linéaire entre la valeur seuil de déclenchement des pénalités et la valeur objectif avec deux décimales, arrondie au plus près.

Composantes de la rémunération à la performance EAU POTABLE				
	Valeur pénalité	***Valeur contractuelle***	***Valeur performance***	*Commentaires*
Performance technique - 40% de PERFO$_n$				
15% lié au volume prélevé global de l'année N	*Pas de pénalités prévues*	*Valeurs cibles annuelles*	*Valeur cible*	*20% de baisse du volume prélevé en fin de contrat. Pertinent, hypothèses de calcul à préciser.*
20% lié à l'indice linéaire de perte ventilé par commune selon le nombre d'abonnés	*Pas de pénalités prévues*	*Valeurs cibles annuelles*	*Valeur cible*	*Courbe de performance cohérente Performance stable sur BP, hypothèses de calcul à préciser.*
5% lié à l'indice linéaire des volumes non comptés ventilé par commune	*Pas de pénalités prévues*	*Valeurs cibles annuelles*	*Valeur cible*	*Courbe de performance cohérente Performance stable sur BP, hypothèses de calcul à préciser.*
Qualité du service - 20% de PERFO$_n$				
10% lié au taux de réclamations de l'année N	*Pas de pénalités prévues*	*Valeurs cibles annuelles*	*Valeur cible*	*Valeur cible – Pas de chemin de performance identifié Préciser les modalités de décompte*
10% lié au taux d'appels répondus	*Pas de pénalités prévues*	*Valeurs cibles annuelles*	*5%*	*Valeur cible – Pas de chemin de performance Identifié – Valeur stable Préciser les modalités de décompte*
Performance financière - 20% de PERFO$_n$				
7,5% lié au taux de mensualisation avec prélèvement de l'année N	*Pas de pénalités prévues*	*Pas d'engagement contractuel*	*Valeur cible*	*Courbe de performance prudente Performance stable sur SA, SLZ et SB. A améliorer*
7,5% lié au recouvrement et taux d'impayés	*Prise en charge par le concessionnaire*	*9,5%*	*Inférieur à la valeur objectif de 0,1 points*	*Considérant les moyens évoqués et les dispositifs sociaux prévus, peu ambitieux, pas de chemin de performance identifié. A améliorer*
5% lié au taux de compteurs relevés par an	*Pas de pénalités prévues*	*Pas d'engagement contractuel*	*Strictement inférieur de 1 % à la valeur de l'année N-1*	
Performance environnementale - 20% de PERFO$_n$				
15% lié à l'optimisation de la consommation de réactifs	*Pas de pénalités prévues*	*Valeurs cibles annuelles*	*Valeur cible, consommation globale du service en kilogrammes de réactifs*	*9% de baisse de la quantité de réactifs en fin de contrat. Pertinent, modification de la nature des réactifs à encadrer et modifier en %*
5% lié à l'optimisation de la consommation énergétique	*Pas de pénalités prévues*	*Valeurs cibles annuelles*	*Valeur cible, consommation énergétique du service en KW*	*17% de baisse de la quantité de KW consommés en fin de contrat. Pertinent à modifier en %*

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Composantes de la rémunération à la performance ASSAINISSEMENT				
	Valeur pénalité	***Valeur contractuelle***	***Valeur performance***	
Performance technique - 50% de $PERFAC_n$				
20% lié au nombre de déversements au milieu naturel par temps sec				*Limite : Sur un point A1 imputable au délégataire du fait d'un défaut d'exploitation. Défaut d'exploitation à caractériser – Recherche de résultat souhaité.*
20% lié au nombre de déversements au milieu naturel par temps de pluie				*Limite : imputable au délégataire sur les points A1 et A2 et dans la limite des capacités des installations. A encadrer*
10% lié à au respect des linéaires de curage, d'inspections télévisées et de contrôle d'étar des regards annuels	*En deçà des valeurs contractuelle*	*Article 65.2 : 5% ITV 15% du linéaire annuel 875 contrôles prévus*	*ITV : 4%, Linéaire de curage : 5%, contrôle d'étanchéité : 1%*	*Les valeurs cibles de performance sont en dessous des valeurs contractuelles. Non pertinent, contrôles d'étanchéité à modifier en quantité comme l'engagement contractuel.*
Qualité du service - 10% de $PERFAC_n$				
5% lié au taux de réclamations de l'année N	*Pas de pénalités prévues*	*Pas d'engagement contractuel*	*Valeur cible*	*Courbe de performance prudente Performance stable sur SA, SLZ et SB. A améliorer*
5% lié au taux d'appels répondus	*Prise en charge par le concessionnaire*	*9,5%*	*Inférieur à la valeur objectif de 0,1 points*	*Considérant les moyens évoqués et les dispositifs sociaux prévus, peu ambitieux, pas de chemin de performance identifié. A améliorer*
Performance financière - 20% de $PERFAC_n$				
10% lié au taux de mensualisation avec prélèvement de l'année N	*Pas de pénalités prévues*	*Pas d'engagement contractuel*	*Valeur cible*	*Courbe de performance prudente Performance stable sur SA, SLZ et SB*
5% lié au recouvrement et taux d'impayés	*Prise en charge par le concessionnaire*	*9,5%*	*Inférieur à la valeur objectif de 0,1 points*	*Considérant les moyens évoqués et les dispositifs sociaux prévus, peu ambitieux, pas de chemin de performance identifié.*
5% lié au nombre d'abonnés « raccordables non raccordés »	*Pas de pénalités prévues*	*Pas d'engagement contractuel*	*Strictement inférieur de 1 % à la valeur de l'année N-1, hors impact éventuel lié à la construction de réseaux neufs pour lesquels les usagers auraient 2 ans pour se raccorder.*	*Peu de visuel en l'absence de recensement exhaustif*
Performance environnementale - 20% de $PERFAC_n$				
5% lié à l'optimisation de la consommation de réactifs % lié à l'optimisation de la consommation énergétique	*Proposition d'amendement contractuel – Cf. ci-dessous.*			

CONFIDENTIEL

Proposition :

PERFAC4 : DEVELOPPEMENT DURABLE	20%	3 537 882 €	NOUVEAU PERFAC4 : DEVELOPPEMENT DURABLE	VALEUR REFERENCE	0,1
Optimisation de la consommation de réactifs par rapport à l'année précédente : (à proposer par le candidat sur les valeurs cibles et les modalités de calcul)	5%	884 470 €	Proposition d'un indicateur concernant la gestion des déchets avec engagements de tracabilité, de réduction et d'augmentation de la part de réemploi.	2% de moins que N-1	2,50%
Optimisation de la consommation énergétique par rapport à l'année précédente	15%	2 653 411 €	Proposition sur un indicateur en lien avec la diminution du nombre de débouchages de branchements. Proposition possible également sur les enagements de contrôles de branchement sur le périmètre de la CIREST.	1% de moins que N-1	7,50%

A retravailler par rapport aux enjeux financiers associés et les modalités de contrôle. Ou à supprimer le cas échant.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Avis sur les propositions des candidats sur la « Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation» - 10%

Le candidat répond aux attentes de la CIREST concernant les tarifs à l'usager « part fixe » et « part variable ». En l'absence de disposition claire sur les modalités de versement de la prime à la performance, un doute subsiste quant à la prise en charge de cette dernière. Certaines modalités de calculs des composantes de la rémunération à la performance se basent sur des valeurs fixent sans pour autant détailler les hypothèses de calculs prises en comptes, définies à la base par une amélioration des valeurs en %. La rémunération à la performance du service assainissement ne comporte pas d'objectifs pour la performance environnementale en offre de base.

	CISE
Global AEP /10	**5**
Global AC /10	**4**

3.1. Prix du Bordereau des Prix Unitaires – 5%

3.1.1. Bordereaux des prix – Eau & Assainissement

Les bordereaux de prix unitaires liés aux prestations réalisées par le concessionnaire (travaux et prestations ponctuelles commandées par la collectivité sont présentées en annexe. En l'absence d'autre candidat, les prix ont été comparés avec des références internes. Les prix de références comportent des prix pratiqués également en métropole et ne peuvent strictement être comparés entre eux. Néanmoins, les écarts significatifs mis en vant devront être justifiés par le candidat. (Cf Annexe BPU Comparaison).

CONFIDENTIEL

3.1.2. Bordereaux des prix – Règlement de service Eau & Assainissement

Les prix des bordereaux de prix unitaires liés aux prestations commandées par les usagers auprès de l'exploitant ont les suivants :

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ABONNES AU REGLEMENT DE SERVICE D'EAU POTABLE

Numéro	Désignation	Unité	Prix unitaire en € HT
1	Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs avec ouverture du branchement;	Forfait	72,00
	Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs sans ouverture du branchement ;	Forfait	72,00
2	Envoi d'une lettre de relance simple	Forfait	5,00
3	Envoi d'une lettre de mise en demeure	Forfait	15,00
4	Fermeture d'un branchement, lorsqu'elle répond à une demande de l'abonné ou qu'elle est rendue nécessaire par suite d'une faute commise par cet abonné (dans les autres cas, la fermeture du branchement en fin d'abonnement est gratuite)	Forfait	72,00
5	Réouverture d'un branchement, lorsqu'elle est effectuée pour le compte d'un abonné qui a précédemment subi une fermeture payante - Hors contexte de souscription d'abonnement	Forfait	72,00
6	Frais de pose d'un compteur demandé par l'abonné	Forfait	72,00
7	Instruction d'une demande d'individualisation	Forfait	145,00
8	Vérification conformité dans le cadre d'une demande d'individualisation	Forfait	112,00
9	Contrôle des installations intérieures des abonnés en cas d'alimentation à partir du réseau d'eau potable et d'une autre ressource (puits, forage, etc.)	Forfait	173,00
10	Contrôle de vérification après mise en conformité des installations de prélèvements privatif	Forfait	130,00
11	Relevé de compteur (Hors campagnes contractuelles)	Forfait	55,00
12	Absence de l'abonné à un rendez-vous pour le relevé de son compteur lorsque celui-ci n'a pas d'accès direct (après deux passages infructeux)	Forfait	55,00
13	Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu	Forfait	72,00
14	Contrôle de compteur sur place, par jaugeage y compris déplacement de l'agent	Forfait	115,00
15	Frais de déplacement suite à la demande de l'abonné (hors obligation contractuelle)	Forfait	72,00
16	Duplicata de facture (sauf pour les abonnés ayant opté pour la dématérialisation)	Forfait	8,00
17	Frais d'échéancier	Forfait	18,00
18	Frais d'établissement d'un devis (rembourser si les travaux sont effectués)	Forfait	115,00
19	Fermeture d'un branchement pour non-paiement de facture	Forfait	72,00
20	Fermeture de branchement (impossibilité de relever le compteur)	Forfait	72,00
21	Frais de vérification (étalonnage par organisme agréé) DN15 et 20 mm	Forfait	406,00
22	Déplacement pour impayés	Forfait	72,00
23	Contrôle d'un disconnecteur	Forfait	260,00

CONFIDENTIEL

Les prix suivants sont à détailler ou à optimiser :

- 1 & 2 : différence de prix attendue avec/sans ouverture
- 7 : coût d'une demande d'individualisation important
- Ensemble des prix : légère optimisation possible (2%) par rapport aux prix habituellement constatés

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ABONNES AU REGLEMENT DE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro	Désignation	Unité	Prix unitaire en € HT
1	Contrôles de conformité d'un branchement particulier à la demande de l'abonné, en cas de branchement neuf par exemple (1ère visite) Cette prestation comprend : - prise de rendez-vous par courrier - enquête sur place avec réalisation des tests nécessaires - élaboration d'une fiche de synthèse par parcelle avec schémas et photos - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant - ou préparation d'un courrier à l'attention de l'usager non conforme	Unité	160,00
2	Contrôles de conformité d'un branchement particulier à la demande de l'abonné, en cas de vente par exemple (1ère visite) Cette prestation comprend : - prise de rendez-vous par courrier - enquête sur place avec réalisation des tests nécessaires - élaboration d'une fiche de synthèse par parcelle avec schémas et photos - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant - ou préparation d'un courrier à l'attention de l'usager non conforme	Unité	110,00
3	Contrôles de conformité d'un branchement individuel à la demande du propriétaire ou du gestionnaire de la copropriété, en cas de vente d'un immeuble par exemple (1ère visite) Cette prestation, par unité de logement, comprend : - prise de rendez-vous par courrier - enquête sur place avec réalisation des tests nécessaires - élaboration d'une fiche de synthèse par parcelle avec schémas et photos - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant - ou préparation d'un courrier à l'attention de l'usager non conforme	Unité	100,00
4	Suivi du dossier, en cas de non-conformité d'un branchement particulier, jusqu'à rétablissement de la conformité Cette prestation comprend : - Participation à la réunion de réception des travaux sur site sur demande de l'usager - Vérification des travaux exécutés chez l'usager - Relance des usagers n'ayant pas réalisé leurs travaux au bout du délai défini dans le règlement de service - 6 mois après la relance, préparation pour la Collectivité d'un courrier de mise en demeure de réaliser les travaux - rédaction et envoi d'un certificat de conformité le cas échéant	Unité	90,00
5	Désobstruction du branchement du fait de la négligence d'un usager	Unité	400,00
6	Contrôle de conformité des branchements neufs pour une habitation collective inférieure ou égale à 5 logements	Unité	160,00
7	Contrôle de conformité des branchements neufs pour une habitation collective supérieure ou égale à 5 logements	Unité	550,00
8	Attestation de desserte à l'occasion de la cession d'un bien immobilier (sans déplacement)	Unité	40,00
9	Contrôle de conformité des branchements neufs pour autres locaux (établissement public, société, ...)	Unité	300,00
10	Contrôle de conformité de branchements existants des habitations individuelles et collectives à la demande de la Collectivité hors du cadre de l'engagement contractuel	Unité	110,00
11	Contrevisite de conformité à la demande de la collectivité	Unité	90,00
12	Raccordement de jour d'une installation neuve à une installation existante	Unité	2 000,00
13	Raccordement de nuit d'une installation neuve à une installation existante	Unité	2 700,00
14	Interventions de nuit du Délégataire au titre de la mise en service des installations nouvelles	Unité	150,00

CONFIDENTIEL

Les prix proposés sont cohérents aux prix habituellement constatés. Une optimisation reste possible, notamment le prix des branchements.

3.1.3. Notation du sous-critère

	CISE
BPU AEP	*1*
BPU RS AEP	*2*
Global AEP /5	**3**
BPU AC	*1*
BPU RS AC	*2,5*
Global AC /20	**3,5**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

3.2. Pertinence des formules d'actualisation des prix proposées – 2,5%

3.2.1. Étude du sous-critère

Le candidat propose deux formules d'actualisation des prix.

Modalités d'indexation du tarif de base eau potable de la part du Concessionnaire

Structure du K1

Gelé	C1	C2	C3	C4
0,15	26,00%	10,50%	40,00%	8,50%

Valeurs des coefficients K2 des formules d'indexation des tarifs de base calculées pour les cinq dernières années

Modalités d'indexation du tarif de base eau potable de la part du Concessionnaire

Structure du K2

Fixe	CA_1	CA_2	CA_3	CA_4
0,15	21,50%	13,00%	41,50%	9,00%

CONFIDENTIEL

Coef. Travail	Coef. Électricité	Coef. Frais et services divers	Coef. Travaux
ICHT-E	10534763	FSD2	TP10-a

Le candidat propose également des indices électriques liés aux tarifs règlementés. A préciser par ce dernier sur les modalités de contrôle et de prise en compte.

Simulation évolution sur les 5 dernières années :

	CISE
K AEP Évolution interannuelle moyenne	2,64%
K ASS Évolution interannuelle moyenne	2,7%

Avis sur les propositions des candidats sur la « Pertinence des formules d'actualisation des prix proposées » - 2,5%

CISE
Points positifs : • Calcul détaillé transmis **Points négatifs :** • -

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

3.2.2. Notation du sous-critère

	CISE
Notation AEP /2,5	**2,5**
Notation AC /2,5	**2,5**

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

3.3. Cohérence des comptes d'exploitation prévisionnel, qualité et pertinence du financement du renouvellement – 12,5%

3.3.1. Comptes d'exploitation prévisionnels & Format CARE – en moyenne sur la durée du contrat

AEP CEP:

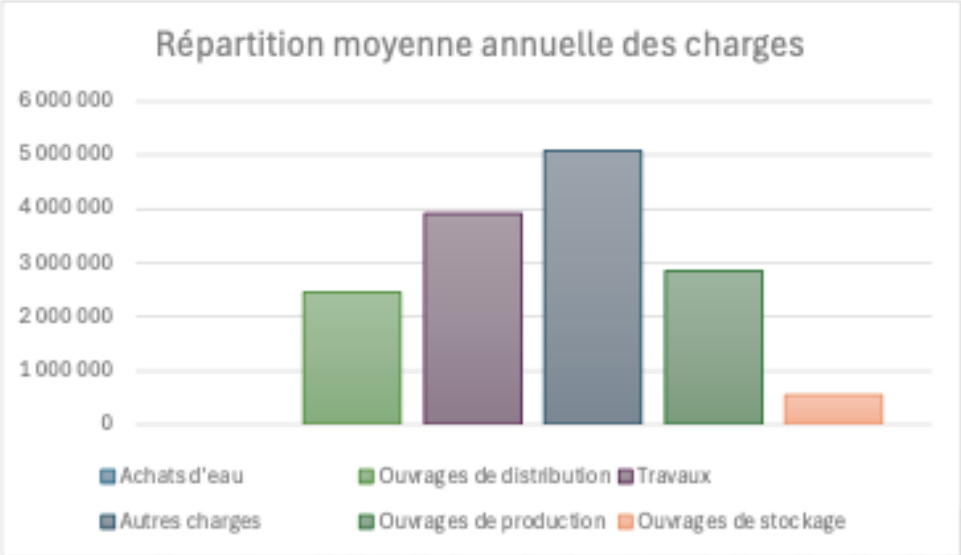

CONFIDENTIEL

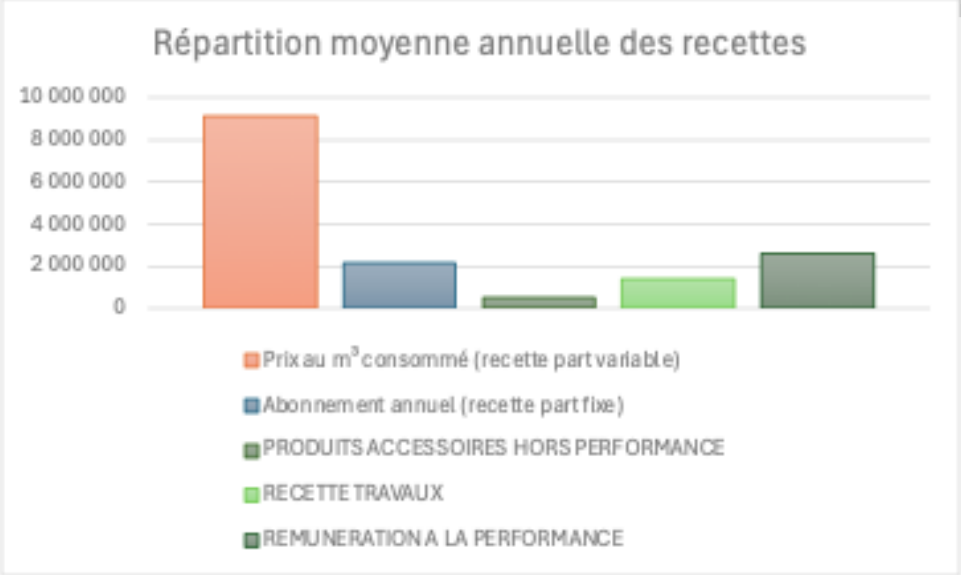

AEP CARE :

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

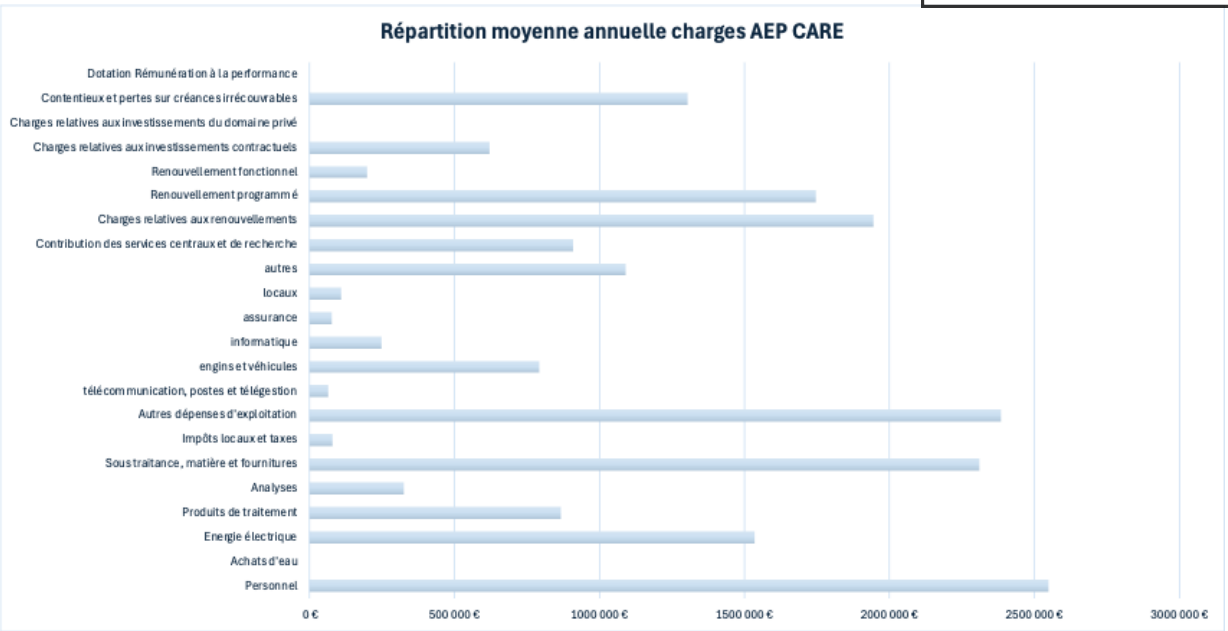

AC CEP

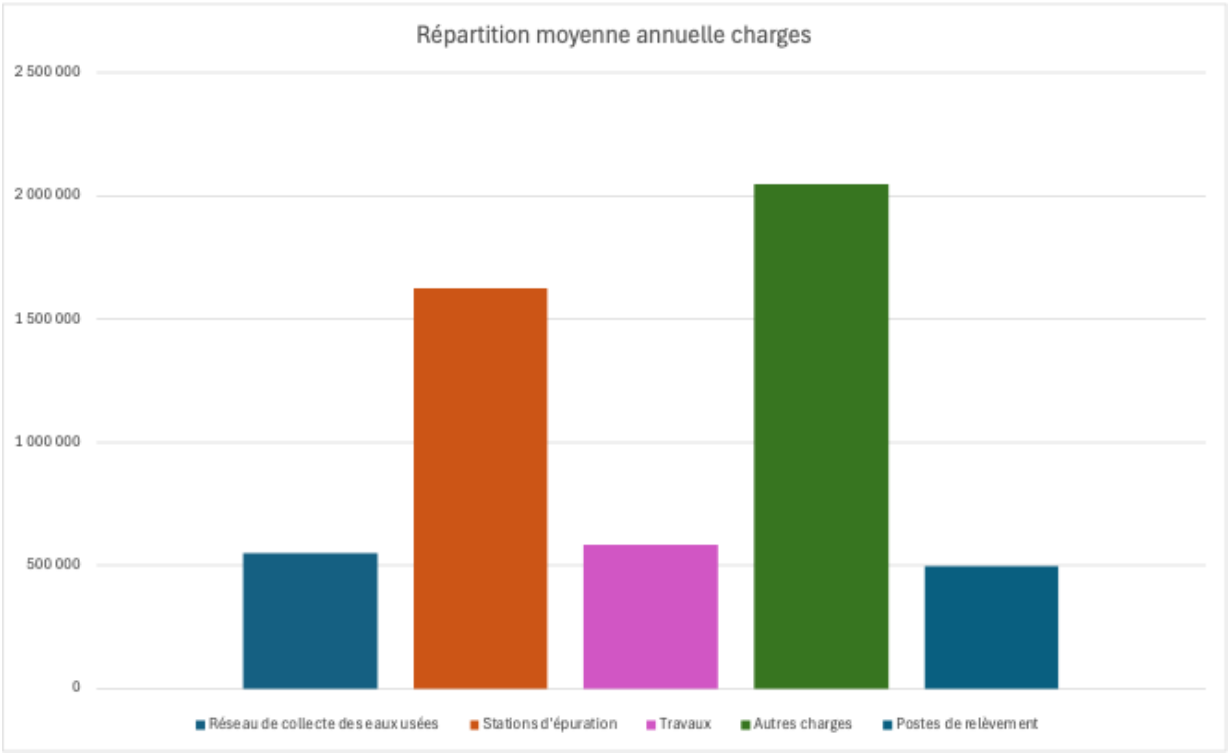

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

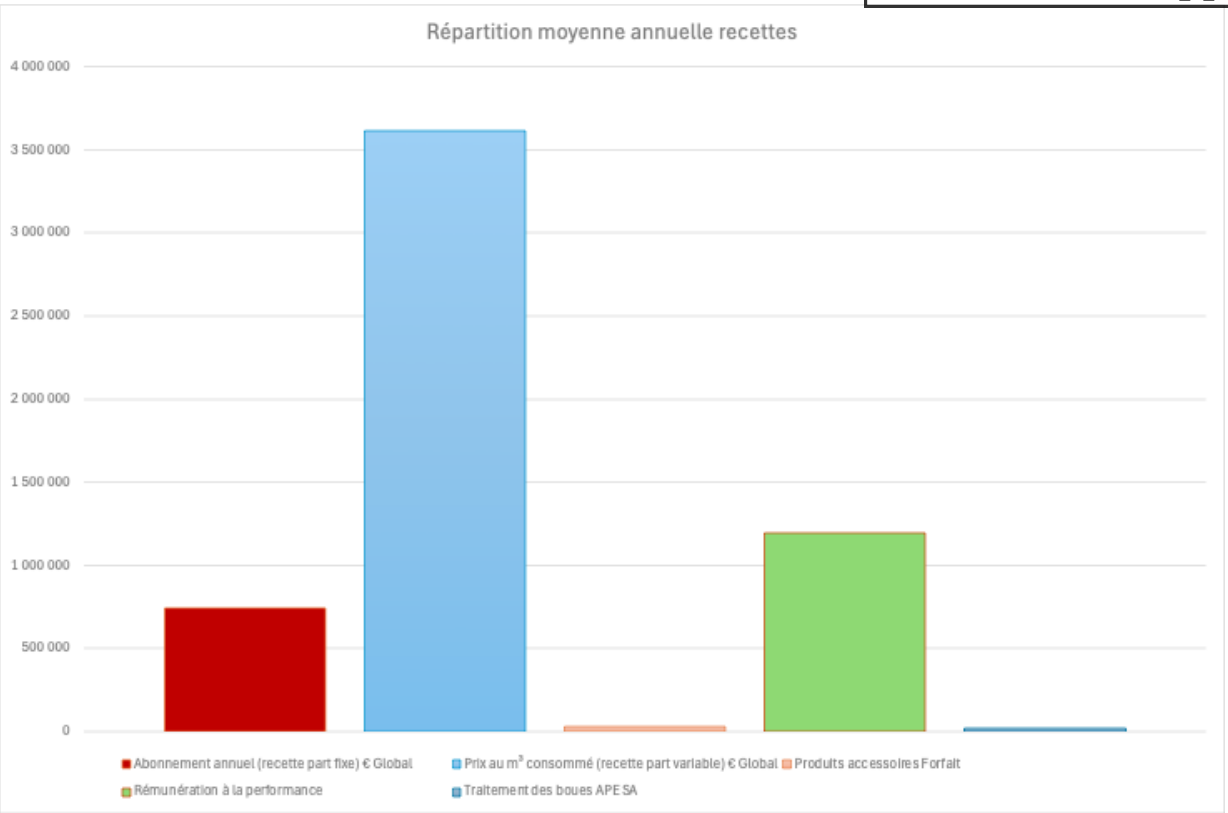

AC CARE :

CONFIDENTIEL

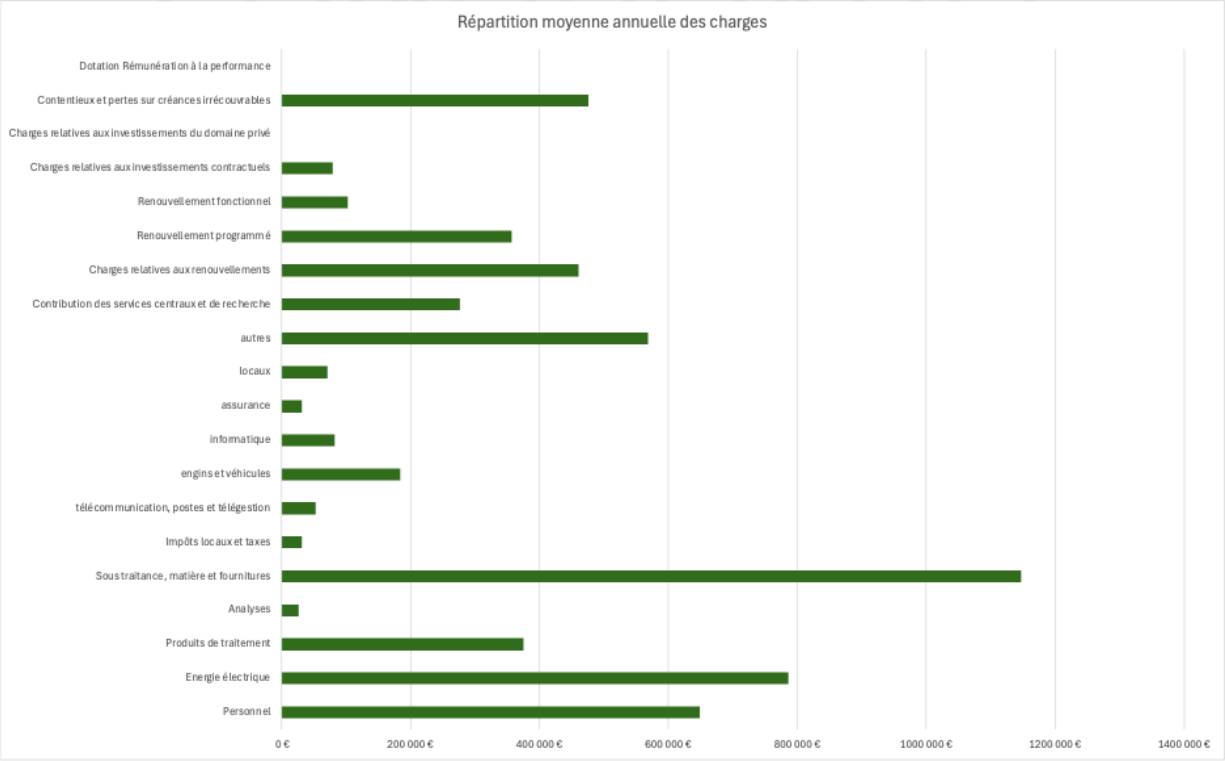

Avis sur les propositions des candidats sur la « Cohérence des comptes d'exploitation prévisionnel, qualité et pertinence du financement du renouvellement » – 12,5%

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CISE
Points positifs : • Note justificative jointe • Renouvellement non programmé limité **Points négatifs ou à détailler:** • Le CEP AEP manque de précisions sur les différents ouvrages • Rémunération à la performance à prendre en compte dans les charges du service • Frais de structure et de sièges assez importants à détailler • Préciser si le partage de marge est prévu et comment il est intégré. • Postes liés au renouvellement à détailler et harmoniser entre les différents documents • Lignes relatives aux investissements (optimisation nécessaire) • Optimisation globale à mener

3.3.2. Notation du sous-critère

CONFIDENTIEL

	CISE
Notation AEP /12,5	**5**
Notation AC /12,5	**6**

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

4. Variante obligatoire

	CISE – Variante obligatoire
Nom de la variante	CISE VARIANTE
Descriptif de la variante	La fourniture et la mise en place de modules de télérelève sur 60 390 compteurs
Intérêt de la variante pour la collectivité	Ne pas dépendre d'un délégataire de service de l'eau pour le réseau ; Optimiser les coûts de remonter des données.
Impact tarifaire	Les tarifs plafonds sont les mêmes

CISE s'engage à déployer le parc compteurs communicants sur tout le périmètre concédé dans un délai de :
- 28 mois pour la **1ère phase**, soit du 01/06/2025 au 31/10/2027 : communes de Sainte Rose, La Plaine des Palmistes, Saint André et Salazie
- 22 mois pour la **2ème phase**, soit du 01/01/2027 au 31/10/2028 : communes de Saint Benoit et Bras Panon

CONFIDENTIEL

Concrètement, l'offre comprend :
− La fourniture et la mise en place de modules de télérelève sur 60 390 compteurs ;
− Le renouvellement des compteurs et des modules de télérelève si besoin ;
− L'utilisation d'un réseau de relève à distance en partenariat avec l'entreprise TEEO implantée sur votre territoire ;
− La fourniture, l'installation et le paramétrage du dispositif d'intégration et de traitement des données de télérelève ;
− La fourniture et la mise en service de l'application à destination des usagers accessible par internet et sous la forme d'une application mobile pouvant les informer :

- De leurs consommations journalières, mensuelles et annuelles ;
- Du dépassement d'un seuil d'alerte de consommation qu'ils ont pu préalablement paramétrer ;
- D'une éventuelle fuite après compteurs suite à la détection d'un écoulement permanent

A compter de la date de réception du système, pour la 1ère phase le 31/10/2027 et pour la 2ème phase le 31/10/2028, les équipes en charge de la gestion du contrat multiservices s'engagent sur les indicateurs suivants :
− Taux de couverture par la télérelève : 99% ;
− Taux de remontée des index à 7 jours : 94% ;

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

− Taux de remontée des index à 15 jours : 95% ;
− Taux de remontée des index à 30 jours : 96% ;

Concernant la mise en place effective de la télérelève, le parc du territoire de la CIREST comprend 60 399 compteurs d'eau, dont aucun n'est équipé pour la **télérelève LoraWan** :

- Pour les 5 837 compteurs récents qui respecteront l'âge maximale de moins de 15 ans à la fin du contrat, CISE s'engage à les équiper avec des modules, sans les changer ;
- Pour les 54 562 compteurs qui ne respecteront pas la limite d'âge de 15 ans à la fin du contrat et doivent donc être changés avant, CISE s'engage à les changer dès les 2 premières années de chaque phase, lors du déploiement de la télérelève, par un block compteur + module. Préciser la durée de vie des modules, estimer l'âge moyen du parc en fin de contrat en lien avec les remplacements anticipés proposés.
- Préciser les frais afférents à un refus d'installation, les modalités de gestion ainsi que les mesures prises pour relever le compteur.

La variante a un impact sur l'organigramme, elle propose de **réduire l'effectif de 4 ETP à partir de 2027**.

CONFIDENTIEL

Offre de base :
Au 1er juin 2025 : 63 personnes pour 59,23 ETP
Au 1er janvier 2027 : 91 personnes pour 90,25 ETP

Variante :
Au 1er juin 2025 : 61 personnes pour 57,23 ETP
Au 1er janvier 2027 : 87 personnes pour 86,25 ETP

Présenter une analyse plus-value/moins-value globale de la mise en oeuvre de la télérelève (réclamations, ETP, financier, informatique…)

L'impact financier de la variante se traduit par une modification du montant de la rémunération sur performance qui passe pour la PERFO de 18,9% des charges du CEP à 21,5%

Investissements complémentaires :

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Déploiement télérelève PHASE 1 - Sainte-Rose et Plaine des Palmistes	*30/06/2026*	*565 374 €*
Déploiement télérelève PHASE 1 - Saint-André	*30/10/2027*	*2 186 569 €*
Déploiement télérelève PHASE 1 - Salazie	*30/06/2026*	*282 687 €*
Déploiement télérelève PHASE 2 - Bras Panon	*30/06/2028*	*460 548 €*
Déploiement télérelève PHASE 2 - Saint-Benoît	*31/10/2028*	*1 388 953 €*

CISE VARIANTE
Points positifs : Variante cohérente dans son élaboration
Points négatifs : Points négatifs identiques à l'offre de base

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

CHAPITRE 4. SYNTHESE

Il apparaît à l'issue de l'ouverture et de l'analyse des offres initiales soumises à la collectivité que :

Notation Eau Potable

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE B&V
Valeur technique	**Critère Valeur technique**	**50%**	**31,5**
	1-1 Étendue globale des moyens matériels et humains mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés	10%	6
	1-2 Méthodologie pour la gestion de crise et des astreintes	15%	11
	1-3 Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement	5%	2,5
	1-4 Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de de développement durable et d'énergie	20%	12
Qualité du service	**Critère Qualité du service**	**20%**	**11**
	2-1 Relations avec l'Autorité concédante et engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé	10%	6
	2-2 Relations avec les usagers	10%	5
Valeur financière	**Critère Valeur financière**	**30%**	**15,5**
	3-1 Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation	10%	5
	3-2 Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et justification des montants financiers du renouvellement	12,5%	5
	3-3 Prix du Bordereau des Prix Unitaires	5%	3
	3-4 Formules d'indexation des prix proposées	2,50%	2,5
		TOTAL AEP /100	**56**

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Notation Assainissement

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE B.&V
Valeur technique	**Critère Valeur technique**	**40%**	**31,5**
	1-1 Étendue globale des moyens matériels et humains mis à disposition – dont moyens mis à disposition localement pour exploiter les ouvrages, gérer le service et atteindre les objectifs de qualité fixés	10%	6
	1-2 Méthodologie pour la gestion de crise et des astreintes	15%	11
	1-3 Méthodologie concernant la préservation du patrimoine, y compris prévisions de renouvellement	5%	2,5
	1-4 Qualité du projet d'exploitation du service et des engagements liés au niveau de service proposé, à l'amélioration des conditions d'exploitation du service et en matière de de développement durable et d'énergie	20%	12
Qualité du service	**Critère Qualité du service**	**20%**	**11**
	2-1 Relations avec l'Autorité concédante et engagements pour favoriser la transparence de la gestion juridique et financière du service concédé	10%	6
	2-2 Relations avec les usagers	10%	5
Valeur financière	**Critère Valeur financière**	**40%**	**16**
	3-1 Tarifs, assiette de la Rémunération à la performance, objectifs et fixation»	10%	4
	3-2 Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et justification des montants financiers du renouvellement	12,5%	6
	3-3 Prix du Bordereau des Prix Unitaires	5%	3,5
	3-4 Formules d'indexation des prix proposées	2,50%	2,5
		TOTAL AC / 100	**58,5**

CONFIDENTIEL

Notation Globale

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Critère	Sous-critère	Pondération	CISE B&V
Note globale	**Service AEP**	65%	36,4
	Service AC	35%	20,48
	Note totale	**100%**	**56,88**

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

ANNEXES

Annexe 1 : Demandes de modifications particulières du projet de contrat

CISE

Aucun impact financier n'est identifié par rapport aux modifications demandées.

Article	Demande	Commentaire	Avis
Article 8.3 - Force majeure	(…) ~~Le cas de force majeure ne pourra être invoqué en raison d'évènements liés au caractère insulaire de la collectivité et des conditions météorologiques habituellement rencontrées à la Réunion (notamment concernant la saison cyclonique). Le présent contrat est passé considérant les éventuelles contraintes liées aux approvisionnements maritimes dont les délais de livraisons des pièces, équipements et réactifs, aux éventuels monopoles locaux des fournisseurs ou à des contraintes liées à la situation géographique de la collectivité. Le titulaire est ainsi tenu de constituer des stocks propres dédiés au présent contrat permettant d'assurer la continuité de service.~~ Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus étant donné le caractère particulièrement dévastateur d'événements météorologiques comme cela a pu être le cas en 2017 au moment de l'ouragan IRMA à Saint Martin.	Exigence spécifique du contrat. Enjeu particulièrement important au vu des évènements antérieurs.	Défavorable
Article 12 – Modification du contrat	(…) **- Intégration en cours de contrat des biens en cours de projet de la Collectivité dans le périmètre concédé :** **UTEP Olympe Saint Benoit** **UPEP Sainte Rose (étude de faisabilité dans le cadre du schéma directeur)** **Modification et amélioration des neuf UPEP de Salazie** **Forages nouveaux (Sévère 2 – bourbier les hauts)** **Extension STEP Saint André** **Réhabilitation du Poste de relevage Valentin dit Flipper** **L'intégration des ouvrages précités sera réalisée dans le cadre d'un avenant en application des coûts unitaires définis aux comptes d'exploitation prévisionnel prévus au contrat.** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **Dans l'attente de la réception de ces travaux, le Concessionnaire ne saurait être tenu pour responsable des problèmes ponctuels de qualité d'eau distribuée sur ces unités de distribution.** »	Cohérent.	Favorable mais à reformuler

TIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Article	Demande	Commentaire	Avis
Article 12 – Modification du contrat	(…) **Retrait, modification ou intégration d'autres biens de la Collectivité dans le périmètre concédé, hors extension du périmètre prévue contractuellement à l'Article 2.1, générant une modification cumulée de plus de 2% des charges assumées par le Concessionnaire inscrites au CEP, dans des conditions économiques similaires (après actualisation du CEP).** Nous proposons de remplacer dans le texte ci-dessus le « 2% » par un « **0,2%** ». Cette demande est motivée par le montant conséquent que représente 2% des charges sur un périmètre de cette nature (soit plus de 400 000 €).		Défavorable
Article 32 – Règlement du service	(…) **Les abonnés identifiés comme « précaires » et justifiant de leur situation sont exonérés des frais de rejet de paiement.** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **Les abonnés précaires sont des abonnés faisant l'objet des minima sociaux ou faisant l'objet d'une validation par le CCAS** »	Précision utile.	Favorable
Article 38 – Abonnés en situation de pauvreté / précarité	(…) **Six (6) mois calendaires après la clôture de chaque exercice, les sommes provisionnées non utilisées pour l'exercice concerné sont ou bien réaffectées à l'année en cours (en cours d'exécution du contrat)~~, ou bien reversées à la Collectivité par le Concessionnaire.~~** Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus pour favoriser une utilisation au fil de l'eau de ces sommes au profit des familles en difficultés.	Requiert un suivi rigoureux de l'allocation de ces sommes.	Défavorable mais selon le souhait de la collectivité
Article 52 – Gestion de la ressource et des périmètres de protection des captages	(…) **Le Concessionnaire veille à l'application des prescriptions édictées dans les arrêtés préfectoraux instaurant le périmètre de protection immédiat des captages d'eau. (…)** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **Des périmètres de protection restent toutefois à mettre en place ou à tenir à jour** »	A préciser	?
Article 57 – Qualité de l'eau distribuée	(…) **Pour assurer constamment cette qualité, le Concessionnaire utilise autant que de besoin les biens mis à sa disposition** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **dans la limite de leur capacité.** »	Précisions limitant responsabilité du Concessionnaire.	A discuter

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Article	Demande	Commentaire	Avis
	(…) **Lorsque les défauts d'entretien et de fonctionnement sont la cause des anomalies, il appartient au Concessionnaire, et à lui seul, de prendre toutes les mesures nécessaires sans délai, et notamment assurer par tout moyen et dans ce seul cas à ses frais, la mise à disposition des usagers d'une eau conforme aux exigences de qualité.** Nous proposons d'insérer au texte ci-dessus : « **dans ce seul cas** » **(…)** **Il s'engage également à respecter un délai de 2 jours pour le retour à la normale suite à la détection d'une non-conformité sur les analyses bactériologiques** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **dans la limite de la capacité des ressources et des installations à retrouver cette conformité** »		
Article 57.4 – Engagement sur les Per- et Polyfluoroalkylées (PFAS)	**(…)** **Le Concessionnaire met en œuvre un programme de surveillance relatif au suivi des « PFAS » des points de prélèvement ainsi que leur nombre et des quantitatifs d'analyses sont définis en accord avec la Collectivité et/ou l'ARS.** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **En cas de présence de PFAS au-delà des seuils réglementaires, le concessionnaire est tenu d'apporter son conseil à la collectivité mais n'est pas tenu de prendre à sa charge la mise en place d'installation de traitement complémentaire** »	Précision non utile, ce n'est pas prévu dans le contrat.	Avis favorable
Article 59.1 – Maitrise des pertes du réseau	**(…)** **Le Concessionnaire s'engage à mettre en œuvre, à ses frais, tous les moyens techniques (diagnostic permanent, campagne régulière de sectorisation et de recherche de fuites par corrélation acoustique, etc.) afin d'améliorer les performances du réseau pour, au minimum, atteindre un niveau de rendement au-dessus des exigences réglementaires (notamment Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable ») dans chaque commune.** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **Ce plan d'action résulte d'une action concertée sur prise en charge des investissement nécessaires de la part du délégataire et de la collectivité.** » **(…)** **Le candidat détaillera les mesures qu'ils s'engagent à prendre pour maintenir ou améliorer les performances du réseau, en intégrant notamment une proposition de linéaire minimal annuel de recherche de fuite et en détaillant les moyens humains affectés, les types de méthode de recherches de fuites et les linéaires associés ainsi que les modalités de suivi des signalements.** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **En retour, la Collectivité s'engage à programmer et réaliser dans les délais proposés par le Délégataire, dans les conditions prévues au présent contrat, le renouvellement demandé des canalisations.** »	Le concessionnaire faisait reposer l'atteinte de ses engagements sur les travaux réalisés par la CIREST.	Défavorable

TIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Article	Demande	Commentaire	Avis
Article 60 – Compteurs des abonnés	(…) **Le Concessionnaire est, durant le contrat, considéré comme « détenteur » au sens de la règlementation relative aux compteurs d'eau froide. Il est responsable des conséquences qui pourraient résulter de leur défaillance** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **dans la mesure où ils sont accessibles et si la défaillance ne résulte pas d'une dégradation commise par l'abonné** »		Favorable
Article 63.5 – Dédommagement des abonnés	(…) **Si pour une cause ~~quelconque,~~ imputable au Concessionnaire, un abonné est privé d'eau pendant plus de 24 heures, le Concessionnaire devra réduire la part fixe de sa facture pour la période de consommation correspondante au prorata du temps où l'abonné a été privé d'eau, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par l'abonné lésé.** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **N'est en tout état de cause pas considéré comme étant imputable au Concessionnaire l'insuffisance des installations au regard des phénomènes météorologiques (pluie, sècheresse, etc.) de l'ile.** »	Enjeu important dans rédaction du contrat.	A discuter.
Article 64.2 – Situation de crise	(…) ~~**En deçà de 7 jours de coupure d'eau, la mise à disposition des bouteilles d'eau est entièrement à la charge du Concessionnaire.**~~ Nous proposons d'aborder ce point lors des négociations pour exposer les impacts de la prise en charge par le concessionnaire des bouteilles d'eau et du remplissage des citernes à l'occasion d'un phénomène n'étant pas imputable à CISE. (…) ~~**Le Concessionnaire transmettra chaque année dans le rapport annuel un bilan des coupures d'eau survenues au cours d'épisodes de crise accompagné des moyens mis en place pour fournir de l'eau aux abonnés et des délais de mise en œuvre de ces moyens.**~~ Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus afin de ne pas s'exposer, pour le Concessionnaire comme pour la Collectivité, à toutes les réclamations et en fournir les justificatifs.	Définir « appeler en garantie ».	A discuter.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Article	Demande	Commentaire	Avis
	(…) **Lorsque les réparations des conséquences de la crise rendent indispensables une intervention de la Collectivité, notamment pour construire ou reconstruire des installations, le Concessionnaire lui présente le plus rapidement possible un plan d'action à mettre en œuvre pour rétablir une alimentation normale en eau. Les opérations sont alors exécutées dans les conditions prévues au présent contrat.** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **Sans préjudice des actions ouvertes à la collectivité, le Concessionnaire est habilité à exercer tous les recours légaux à l'encontre des personnes physiques ou morales pouvant être à l'origine de la crise, notamment lorsque sa responsabilité civile est mise en cause par des abonnés ou par des tiers. Le Concessionnaire peut appeler en garantie la collectivité quand celle-ci n'a pas pris dans un délai raisonnable les mesures qui entrent dans son domaine de compétence pour mettre fin à la crise et à ses conséquences.** » **(…)** ~~**Le Concessionnaire présente à la Collectivité à l'issue de la crise un bilan des coûts de cette crise, des manques à gagner, et des coûts qui auraient normalement dû être engagés au cours de cette période, et des remboursements perçus auprès des assureurs. Ce bilan permettra d'identifier le coût de la crise.**~~ Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus afin de ne pas s'exposer, pour le Concessionnaire comme pour la Collectivité, à toutes les réclamations et en fournir les justificatifs.		
Article 68.3 – Analyses réglementaires	**Le concessionnaire est en charge de l'ensemble des analyses nécessaires sur les stations d'eaux usées, y compris concernant les Résidus de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE), selon la règlementation générale et particulière en vigueur.** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **dans la limite des capacités des laboratoires compétents à La Réunion, les délais d'acheminement des échantillons par avion vers un laboratoire agréé ne permettant pas le respect de la réglementation.** »	Précision utile. A reformuler par rapport à l'état actuel qui peut être différent sur les 12 ans du contrat.	Favorable.
Article 72.3 – Insuffisance des installations	**(…)** **La responsabilité du Concessionnaire ne se trouve engagée vis à vis de la Collectivité et/ou des usagers ou des tiers que lorsque l'information et les propositions qui lui incombent n'ont pas été transmises à la Collectivité en temps utile ou encore lorsque ces propositions s'avèrent inadaptées.** **En tout état de cause, le Concessionnaire assure l'exploitation des biens existants au mieux de leurs possibilités** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **jusqu'au retour à une situation normale résultant de la mise en œuvre des mesures décidées d'un commun accord ou imposées par le préfet ou les autorités sanitaires. Quand des ouvrages nouveaux ou des biens supplémentaires sont nécessaires, ils sont exécutés dans les conditions définies au présent contrat.** »		?

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Article	Demande	Commentaire	Avis
Article 73 – Situation de crise	(…) **Lorsque les réparations des conséquences de la crise rendent indispensables une intervention de la Collectivité, notamment pour construire ou reconstruire des installations, le Concessionnaire lui présente le plus rapidement possible un plan d'action à mettre en œuvre pour rétablir la situation.** Nous proposons d'ajouter à la suite du texte ci-dessus : « **Sans préjudice des actions ouvertes à la collectivité, le Concessionnaire est habilité à exercer tous les recours légaux à l'encontre des personnes physiques ou morales pouvant être à l'origine de la crise, notamment lorsque sa responsabilité civile est mise en cause par des abonnés ou par des tiers. Le Concessionnaire peut appeler en garantie la collectivité quand celle-ci n'a pas pris dans un délai raisonnable les mesures qui entrent dans son domaine de compétence pour mettre fin à la crise et à ses conséquences.** »	Définir « appeler en garantie ».	A discuter.
Article 75 – Travaux d'entretien et de réparation	(…) **Faute par le Concessionnaire de pourvoir à l'entretien des ouvrages et installations des services, la Collectivité pourra faire procéder, aux frais du Concessionnaire, à l'exécution d'office des travaux nécessaires au bon fonctionnement du service ~~48 heures~~ après une mise en demeure restée sans résultats** Nous proposons de revoir le délai mentionné ci-dessus : « **72 heures** »	Aucune justification de cet allongement de délai d'intervention. A vérifier.	Défavorable.
Article 88.6 – Rémunération à la performance continue	(…) **Une dotation du montant prévisionnel ~~maximum~~ est prévue annuellement dans le compte d'exploitation prévisionnel de chaque service.** Nous proposons de revoir la présentation des primes de performance pour afficher dans les comptes prévisionnels d'exploitation, les montants attendus qui prennent en compte le niveau d'atteinte des différents indicateurs. Les ajustements concernant la définition des indicateurs de PERFO e de PERFAC sont précisés au sein de la note P02_Compléments_Projet_Contrat.	Modalités de fixation de la rémunération à la performance à discuter	A discuter.
Article 95 – Conditions déclenchant la révision des tarifs et de la formule d'indexation	(…) **Tous les 3 ans ~~à partir l'intégration des communes de Bras Panon et de Saint Benoît ;~~** Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus afin de ne pas repousser l'application potentielle de cette clause à 2030. **En cas de variation, à périmètre constant, de plus ~~de 20 %~~ du nombre d'abonnés, calculé sur la moyenne des trois dernières années, par rapport à la moyenne du nombre d'abonnés reporté dans le compte d'exploitation prévisionnel pour les trois mêmes années** Nous proposons de revoir la valeur de la variation du nombre d'abonnés mentionné ci-dessus : « **+ ou – 10 %** » Nous proposons également d'ajouter la clause suivante : « **+ ou – 5% de variation sur les volumes facturés pour le compte de chaque tranche et sur chaque commune tels qu'ils figurent au compte d'exploitation prévisionnel** »	Nouvelles conditions proposées augmentent significativement les possibilités de révision des tarifs et de la formule d'indexation. Diminution du risque supporté par le concessionnaire.	A discuter condition par condition.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Article	Demande	Commentaire	Avis
	(…) **En cas de modification des ouvrages ayant un impact de plus de ~~2% des charges globales cumulées~~ inscrites au CEP actualisé ou d'ajout d'un nouvel ouvrage ;** Nous proposons de revoir la valeur de l'impact mentionné ci-dessus : « **0,2 % des charges globales cumulées** » **(…)** **En cas de modification des conditions d'exploitation consécutive à un changement de réglementation ou à l'intervention d'une décision administrative non prévisible à l'origine du contrat et induisant une évolution des charges d'exploitation de plus ou moins ~~5% des charges globales~~ inscrites au CEP ;** Nous proposons de revoir la valeur de l'impact mentionné ci-dessus : « **0,2 % des charges globales** » Nous proposons également d'ajouter la clause suivante : « **Si les impayés d'un millésime constaté au 31 décembre de l'année suivante dépassent 15% du Chiffre d'affaires annuel HT du contrat, sous réserve que le délégataire ait mis en œuvre toutes les actions prévues au contrat** » Nous proposons également d'ajouter la clause suivante : « **Si toute ou partie des infrastructures devaient être partiellement ou totalement indisponible durablement du fait d'un évènement météorologique majeur** »		
Article 101 – Conditions de reversement de la part revenant à la collectivité	**(…)** **Les parts revenant à la collectivité pour sont reversées mensuellement, le reversement mensuel démarrant trois mois après le démarrage du contrat :** - **à hauteur ~~d'1/13~~ ~~des sommes facturées~~ annuellement** Nous proposons de revoir la part du reversement mensuel mentionné ci-dessus : « **d'1/24 des sommes facturées** » Notre demande est motivée par notre souhait d'équilibrer les reversements de la surtaxe collectivité en fonction des encaissements des factures des abonnés. ~~**Si les montants non encore recouvrés (impayés « part collectivité ») dépassent 9.5% des factures émises (au titre de la « part collectivité ») pour une année civile passée (appelée « millésime »), le Concessionnaire verse en outre à la collectivité à cette date un montant égal à 50% du montant d'impayés de la part collectivité dépassant les 9,5% d'impayés sur la part collectivité ; cette pénalisation du concessionnaire est reprise par ce dernier au fur et à mesure sur les montants recouvrés constatés sur les soldes suivants, dès lors qu'il améliore le recouvrement de l'année « millésime »**~~ Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus qui fait porter sur le concessionnaire un risque qui serait de nature à remettre en cause l'équilibre économique du contrat.	Sur les reversements : signifie montants moins importants reversés à la Collectivité. Quid de la partie manquante. Impact important sur les comptes de la Collectivité également. Sur les impayés : en lien avec le chemin de performance sur les impayés peu ambitieux.	Défavorable

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Article	Demande	Commentaire	Avis
Article 104 – Créances irrécouvrables des abonnés	(…) **La Collectivité et le Concessionnaire supportent alors chacun pour ce qui le concerne la charge des factures impayées concernées ~~dans la limite d'un taux d'impayés de 9,5% Au-dessus de ce seuil le Concessionnaire supporte en partie la charge des factures impayées. En cas de paiement partiel, ils supportent la charge de l'impayé chacun au prorata de leur part respective dans la limite du seuil fixé à l'Article 101.~~** Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus qui fait porter sur le concessionnaire un risque qui serait de nature à remettre en cause l'équilibre économique du contrat.		?
Article 108 – Créances irrécouvrables des abonnés	(…) **Les redevances d'occupation du domaine public dues à l'État ou au Département, à la Région ou tout autre organisme public pouvant être concerné, de même que les indemnités, connues à la date de signature du présent contrat, dues aux propriétaires privés sont à la charge du Concessionnaire.** Nous proposons d'ajouter la mention ci-dessus : « **connues à la date de signature du présent contrat** »	Précision utile. A vérifier.	Favorable mais a reformuler.
Article 121 – Sanctions pécuniaires : les pénalités	(…) **Dans les cas prévus ci-après, faute par le Concessionnaire de remplir les obligations qui lui sont imposées par le présent contrat, la Collectivité pourra lui infliger les pénalités suivantes ~~sans préjudice, s'il y a lieu, des dommages et intérêts envers les tiers et des stipulations du présent contrat précisant que le versement des pénalités n'est pas libératoire à l'égard de la Collectivité.~~** Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus. (…) **~~Chaque année, les montants des pénalités indiqués au présent article sont indexés en fonction du coefficient K1 dans le cadre d'une pénalité afférente au service d'eau potable ou du coefficient K2 dans le cadre d'une pénalité afférente au service d'assainissement collectif et définis à l'Article 88.5~~**	En lien avec la jurisprudence. Discutions à mener sur les pénalités.	Plutôt favorable. A discuter.

EL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Article	Demande	Commentaire	Avis
	Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus. **(…)** **Les pénalités sont applicables ~~et exigibles de plein droit, du seul fait de la constatation du manquement en cause. Les pénalités sont cumulables~~ (avec un plafond de 5% du chiffre d'affaires HT annuel) ~~et ne sont pas libératoires des engagements pris par le Concessionnaire.~~** Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus en police barré. **(…)** **~~Par suite, puisque ces pénalités sont dépourvues de caractère libératoire, leur paiement par le Concessionnaire ne fait pas obstacle à la réclamation par la Collectivité de tous dommages et intérêts susceptibles de réparer son entier préjudice, ni de son droit à résiliation aux torts exclusifs du Concessionnaire selon les modalités prévues au présent contrat.~~** Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus en police barré. Le candidat souhaite pouvoir évoquer les dispositions sur les pénalités lors des négociations. Les pénalités proposées sont, en effet, nombreuses et parfois élevées : elles font peser sur le futur Concessionnaire des risques qui financièrement seraient, si ces pénalités se voyaient appliquées, disproportionnés et pas toujours justifiés. Elles pourraient de ce fait mettre gravement en péril l'économie du contrat et la pérennité du service. Par ailleurs, certaines clauses de pénalités sont trop générales et doivent être précisées.		
Article 131.1 – Libération de la garantie à la première demande	**La libération de la garantie à 1ère demande prévue au présent contrat n'est effective que lorsque la Collectivité constate la complète exécution par le Concessionnaire de ses obligations contractuelles.** **Toutefois, le cas échéant, si la libération de la garantie à première demande n'est pas intervenue dans les six (6) mois calendaires suivant la date d'expiration du contrat sa main levée est réputée automatique, ~~le Concessionnaire peut mettre la Collectivité en demeure de procéder à la mainlevée de la garantie à 1ère demande ou de lui indiquer les motifs qui s'y opposent. A défaut de réponse de la Collectivité dans le délai d'un (1) mois calendaire à compter de la réception de cette mise en demeure, le Concessionnaire a droit à la libération de la garantie à 1ère demande.~~** Nous proposons de supprimer le texte ci-dessus en police barré.	Évite procédure administrative. Mais retire 1 mois de délai à la Collectivité.	Favorable

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 974-249740093-20250313-2025_C_029-DE

Annexe 2 : PV ouverture des offres

CONFIDENTIEL